



- LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

- L'IMPACT SUR LE PERMIS A POINTS

Bilan statistique de l'année 2015



GENDARMERIE SIRPA/F.BALSAMO



MI/DICOM/PELLIER

**OBSERVATOIRE NATIONAL INTERMINISTÉRIEL
DE LA SECURITE ROUTIERE**

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) est un organisme placé auprès du délégué interministériel à la sécurité routière. Il a pour rôle d'assurer la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion des données statistiques nationales et internationales, le suivi des études sur l'insécurité routière, l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées.

Le présent document a été réalisé par l'ONISR sous la direction de Manuelle Salathé, secrétaire générale de l'ONISR.



Coordination rédactionnelle : Manuelle Salathé et le Colonel Thierry Rousseau, chargé de mission forces de l'ordre.

Rédacteurs

- Laurent Decoen, Arnaud Guénivet, Thierry Rousseau, Manuelle Salathé – ONISR.

Service partenaire :

- Service statistique du ministère de la justice

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
SYNTHESE GENERALE.....	7

PARTIE 1 : LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	9
---	----------

EVOLUTION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	11
--	-----------

I - LES DÉLITS	12
1.1/ Répartition par famille en 2015.....	13
1.2/ Evolution des délits par famille	14
1.3/ Tableau récapitulatif des délits.....	15
II - LES CONTRAVENTIONS.....	16
2.1/ Evolution par famille de contraventions.....	17
2.2/ Évolution des proportions entre les familles de contraventions	20
2.3/ Tableau récapitulatif des contraventions (*).....	21
III - LES INFRACTIONS RELATIVES A LA VITESSE.....	22
3.1/ Evolution des infractions relevées	22
3.2/ Evolution de la répartition des infractions vitesse CA et hors CA.....	22
3.3/ Evolution de la répartition des infractions CA et hors CA par tranches d'excès de vitesse et autres catégories d'infractions liées à la vitesse.....	23
IV - LES CONTRÔLES ET LES INFRACTIONS RELATIFS A L'ALCOOLÉMIE	24
4.1/ Données générales sur tous les contrôles réalisés.....	24
4.2/ Evolution par catégories de contrôles	25
4.3/ Evolution des dépistages en cas d'accidents (mortels, corporels ou matériels) :	26
4.4/ Les infractions liées à l'alcoolémie (délits et contraventions).....	27
V - LES CONTRÔLES DE STUPÉFIANTS.....	28
5.1/ Les contrôles de l'usage des stupéfiants en 2015.....	28
5.2/ Les dépistages faisant suite aux accidents mortels.....	28
LE CONTROLE AUTOMATISE (CA).....	29
LES AUTEURS PRÉSUMÉS D'ACCIDENTS MORTELS (APAM).....	32

PARTIE 2 : IMPACT SUR LE PERMIS A POINTS	35
---	-----------

BILAN NATIONAL 2015 DU PERMIS A POINTS	37
---	-----------

I - LES PRINCIPAUX RETRAITS DE POINTS	38
II – EVOLUTION DES PERTES DE POINTS	40
1.1/ Selon le nombre de points retirés	40
1.2/ Selon les familles d'infractions.....	42
1.3/ Selon la classe pénale de l'infraction.....	- 44 -
1.4/ Selon le sexe.....	46
III - PERMIS DE CONDUIRE INVALIDÉS POUR SOLDE DE POINTS NUL	47
IV – RESTITUTION DE POINTS	48
V – TABLEAU DE SYNTHESE DU PERMIS A POINTS.....	49

BILANS DEPARTEMENTAUX 2015.....	51
--	-----------

Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points.....	52
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour solde nul.....	54
Evolution 2014/2015 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde nul	56
Proportion en 2015 des permis probatoires invalidés pour solde nul par rapport au total des permis invalidés.....	58
Evolution 2014/2015 du nombre de permis au capital de points initial rétabli.....	60
Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA vitesse ayant généré un retrait de points	62
Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA feu rouge ayant généré un retrait de points.....	64
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h ».....	66
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool ».....	68
Principale infraction relevée en 2015 dans chaque département (hors excès de vitesse de moins de 20 km/h).....	70

PARTIE 3 : CONDAMNATIONS ET SANCTIONS PRONONCEES EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE - ANNEE 2014.....73

ANNEXES87

ANNEXE 1 – Liste des infractions constatées par les forces de l’ordre..... 88
ANNEXE 2 - Evolution des infractions constatées par famille..... 94
ANNEXE 3 – Permis à points – données globales..... 102
ANNEXE 4 - Evolution 2014/2015 des infractions ayant entraîné un retrait de points 103
ANNEXE 5 – Classement des points retirés par famille d’infractions..... 108
ANNEXE 6 – Classement des infractions par nombre de points retirés..... 116
ANNEXE 7 – Classement par classe pénale des infractions ayant entraîné un retrait de points 123

INTRODUCTION

En 2015, 3 461 personnes ont été tuées sur les routes de France métropolitaine (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière – données définitives) soit + 2,3%. Ce résultat doit néanmoins être mis en perspective avec la division par deux du nombre de tués depuis le début des années 2000 et la baisse de 13,3 % depuis 2010.

La réduction du nombre des victimes sur nos routes est pour partie liée à l'activité répressive des forces de l'ordre combinée au dispositif du permis à points instauré en 1992. Ses effets ont été amplifiés ces dernières années avec la mise en place des radars dits « automatiques ».

Aussi, ce document réalise tout d'abord un bilan des infractions relevées par les forces de police et de gendarmerie nationales en 2015 ainsi que de celles des agents de surveillance de Paris (ASP) pour les infractions aux arrêts et stationnements. L'activité des polices municipales n'est pas prise en compte. Ce document propose ensuite un bilan de l'impact de ces infractions sur le permis de conduire à points.

Cet exercice était réalisé depuis 2001 par la sous-direction de la circulation et de la sécurité routières (SDCSR) de la Direction de la modernisation et de l'action territoriale (DMAT) sous la forme de deux documents distincts : « le comportement des usagers de la route » et « le permis à Point ». Depuis 2012, l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) réalise ces bilans. Dans une logique de cohérence, le bilan 2015 comme celui de 2014 est présenté sous la forme d'un document unique regroupant les données relatives à la nature des infractions relevées et à leur impact sur le permis à points.

Les données chiffrées sur les infractions ont été transmises par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), la Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité (DCCRS), la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), la Préfecture de Police de Paris (PPP), et enfin par l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

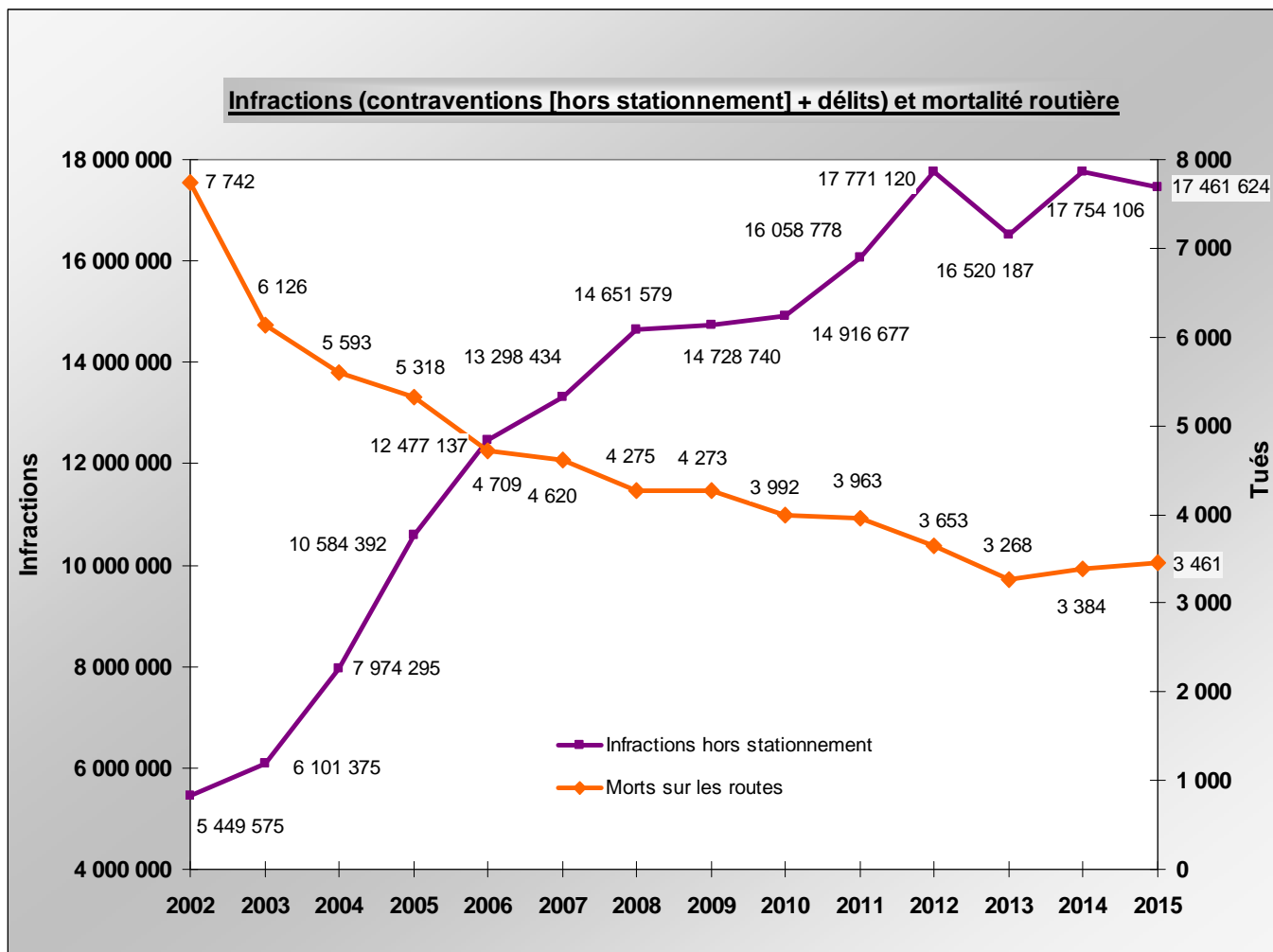
Les données nationales relatives aux auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) sont transmises à l'ONISR chaque mois par les préfetures. Ces données, déclinées et exploitées localement par les départements, constituent un outil supplémentaire pour adapter la politique locale de lutte contre l'insécurité routière.

Les données chiffrées sur le permis à points ont été communiquées par le Service du Fichier national des permis de conduire géré par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR/ER).

Le système du permis à points en France a été institué par la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1992, quand l'insécurité routière provoquait plus de 9000 morts chaque année.

Le permis à points constitue un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière. Les décisions de retrait de points sont enregistrées dans les dossiers informatiques de l'application réglementaire Système National des Permis de Conduire (SNPC), placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur (service du fichier national des permis de conduire).

Le graphique ci dessous montre que la courbe des infractions (hors stationnement) au code de la route évolue globalement de manière inversement proportionnelle à celle de la mortalité routière.



SYNTHESE GENERALE

L'effort consenti par les forces de l'ordre en matière de lutte contre le terrorisme est vraisemblablement à l'origine de la légère diminution des infractions relevées (-2,3%) en dehors du contrôle automatisé. De fait, l'évolution du niveau des infractions relevées ne constitue pas nécessairement un indicateur totalement fiable de l'évolution des comportements.

Le volume global des infractions (délits + contraventions) diminue légèrement en 2015.

Avec 24 296 185, le volume total des infractions au code de la route relevées en 2015 par les services de police, de gendarmerie nationales et par le dispositif de contrôle automatisé (CA), est en légère baisse de - **2,3 %** par rapport à l'année 2014.

- Le nombre des **délits** routiers (722 339) a augmenté de **+ 5,9 %** en 2015. La part des délits représente 2,97 % de l'ensemble des infractions. C'est la troisième année de hausse traduisant un durcissement de certains comportements délictuels (notamment les usages de stupéfiants, + 25,4 %, les délits de fuite, +14,4 % et les refus et entraves, +12,6 %).

- Le nombre des **contraventions hors stationnement** (17 461 924) a augmenté de **+ 2,3 %**. a très légèrement diminué de - **2,5 %** et s'établit à 23 573 846 en 2015 contre 24 176 921 en 2014.

- Le nombre des **contraventions liées au stationnement** (6 111 922) a baissé de - **14 %**. Ce type de contravention représente 25,9 % de l'ensemble des contraventions. Est intégrée l'activité des agents de surveillance de Paris mais pas l'activité des polices municipales. La baisse en 2015 est concentrée sur la Préfecture de Police de Paris, avec la réorientation de l'activité opérationnelle des services de police dans le cadre du plan Vigipirate.

⇒ Les excès de vitesse constituent plus de la moitié des infractions relevées

13,6 millions d'infractions à la vitesse ont été constatées en 2015, soit + 5,9 %. C'est le niveau le plus haut constaté en ce domaine. Avec un nombre de dossiers de flashes radars légèrement en retrait (-0,6 %), l'augmentation du nombre de contraventions est due en grande partie à la mise en place d'échanges avec de nouveaux partenaires européens ayant conduit à l'effectivité de la verbalisation de contrevenants vivant à l'étranger.

⇒ La baisse des infractions liées à l'alcool révèle une baisse de l'activité des forces de l'ordre, alors que l'alcool dans les accidents augmente de nouveau en 2015

L'alcoolémie délictuelle (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré et plus) est en baisse de - 3,5 % avec 161 251 délits, mais elle représente encore **22,3 % des délits**.

L'alcoolémie contraventionnelle (comprise entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré) diminue de - 9,4 % par rapport à 2014, avec 84 015 contraventions en 2015. 3 022 contraventions ont été dressées pour alcoolémie comprise entre 0,2 et 0,5 g/l en permis probatoire.

⇒ Les infractions stupéfiants poursuivent en hausse, mais se stabilisent dans les accidents mortels

La conduite de véhicule après usage de **stupéfiants** (ou refus de se soumettre au dépistage) augmente fortement de + 25,4 % et représente 58 247 infractions relevées en 2015, soit **8,1 % des délits**, en progression constante notamment au regard de l'engagement croissant des forces de l'ordre sur ce sujet.

Le dispositif du contrôle automatisé (CA) relève plus de la moitié des infractions

Au 01/01/2016, le dispositif CA vitesse compte 3 329 radars fixes ainsi que 787 radars mobiles mis en œuvre par les forces de l'ordre. Ces radars automatiques relèvent **54,8 %** des infractions au code de la route et **93,0 %** des infractions à la vitesse.

Les infractions à la vitesse relevées par CA augmentent de + 6,6 % avec 12,7 millions d'infractions relevées en 2015 (contre 11,9 millions en 2014). A noter que les 891 016 infractions à la vitesse relevées hors CA représentent quant à elles 6,5 % des contraventions à la vitesse et sont en diminution de - 0,4 % par rapport à l'année 2014.

Les contraventions relatives au « franchissement de feu rouge » constatées par contrôle automatique (radars) (comprenant à la fois les radars aux feux tricolores et ceux aux passages à niveau) s'établissent à 609 663 et sont, pour la 4ème année consécutive, en diminution depuis le déploiement de ces radars (- 3,0 % par rapport à 2014). 788 radars feux rouges ont été déployés dont 76 sur passages à niveau.

12,4 millions de points ont été retirés en 2015 sur le permis de conduire

12 470 868 points ont été retirés en 2015, soit 106 795 points de moins qu'en 2014 (- **0,8 %**), déjà en retrait de 948 478 points par rapport à 2013. Les principaux retraits de points sont :

- ⇒ **7 685 512 points** pour les excès de vitesse (+3,4 %)
- ⇒ **1 559 444 points** pour le non respect d'un feu rouge (-2 %)
- ⇒ **956 169 points** pour l'usage d'un téléphone tenu en main (-12,8 %)
- ⇒ **863 529 points** pour alcoolémie (-10,1 %)
- ⇒ **334 422 points** pour non port de la ceinture (-3,2 %).

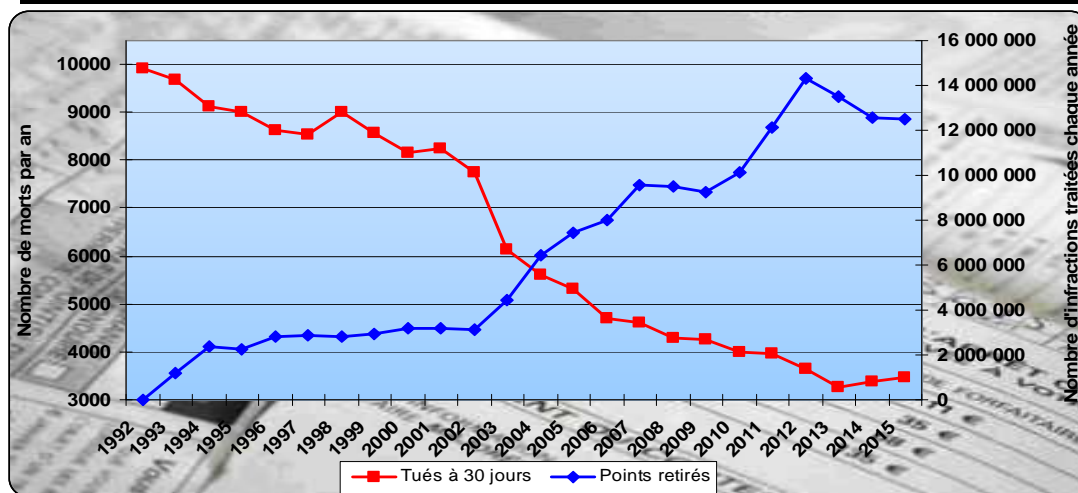
7 612 550 points ont été retirés suite à des infractions relevées par le dispositif du CA. Ceci représente 61 % de l'ensemble des points retirés en 2015 (soit +2,3pts).

69 050 permis ont été invalidés pour solde de points nul, nombre à nouveau en baisse

Le nombre de permis invalidés pour solde de points nul baisse de -10,7% entre 2015 et 2014 après avoir déjà diminué de -9,3 % entre 2014 et 2013. Il s'agit de la 3e année de baisse consécutive.

3 350 653 titulaires du permis de conduire ont vu leur **capital de points rétabli** au nombre initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans infraction. Ce chiffre est en hausse de + 27,2 % par rapport à l'année 2014.

Comparaison du nombre de tués avec le nombre de points retirés



PARTIE 1 : LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE



MI/DICOM/DELAMOTTE



MI/DICOM/J.GROISARD

Aide mémoire infractions

INFRACTIONS	2014	2015	% d'évolution
Total	24 858 388	24 296 185	-2.3%

DÉLITS	2014	2015	% d'évolution
Alcoolémie	167 067	161 251	-3.5%
Délit de fuite	169 525	193 898	14.4%
Permis de conduire	128 676	132 309	2.8%
Assurance	104 626	106 753	2.0%
Stupéfiants	46 448	58 247	25.4%
Plaques	30 798	30 330	-1.5%
Refus et entraves	28 631	32 244	12.6%
Alcool et stupéfiants	5 737	6 968	21.5%
Vitesse	51	31	-39.2%
Autres	397	308	-22.4%
Total délits	681 956	722 339	5.9%

CONTRAVENTIONS	2014	2015	% d'évolution
Stationnement	7 104 282	6 111 922	-14.0%
Hors stationnement	17 072 150	17 461 924	2.3%
Vitesse	12 836 262	13 619 555	6.1%
Dont vitesse CA	11 941 725	12 728 239	6.6%
Dont vitesse hors CA	894 537	891 016	-0.4%
Règles administratives	1 743 288	1 541 035	-11.6%
Dont assurance	541 983	459 150	-15.3%
Dont Contrôle Technique	353 402	285 560	-19.2%
Priorités	900 163	869 932	-3.4%
Dont CA Feu rouge	628 436	609 663	-3.0%
Dont feu rouge hors CA	112 777	103 921	-7.9%
Règles de conduite	893 692	787 866	-11.8%
Dont téléphone	374 525	343 829	-8.2%
Dont oreillette	///	7 215	
Equipement véhicules	440 229	410 831	-6.7%
Dont ceinture	189 426	171 507	-9.5%
Dont casque	46 469	47 833	2.9%
Alcool < 0,8 g/l	92 736	84 015	-9.4%
Dont 0,2 < 0,5 g/l	///	3 022	
Autres	60 825	51 134	-15.9%
Eclairage	65 218	59 692	-8.5%
Dépassement	39 737	37 864	-4.7%
Total contraventions	24 176 432	23 573 846	-2.5%

EVOLUTION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Les infractions (délits et contraventions) au code de la route relevées en 2015 par les services de police et de gendarmerie nationales et par le dispositif CA¹, **est en légère diminution** par rapport à l'année 2014 : **24 296 185 infractions ont été relevées en 2015** (contre 24 858 388 en 2014) **soit une baisse de - 2,3 %**.

⇒ **Les délits** sont en augmentation de **+ 5,9 %**, avec 722 339 infractions relevées en 2015 (contre 681 956 en 2014).

La part des délits représente 2,97 % de l'ensemble des infractions en 2015

Cette année encore, il est constaté une hausse importante :

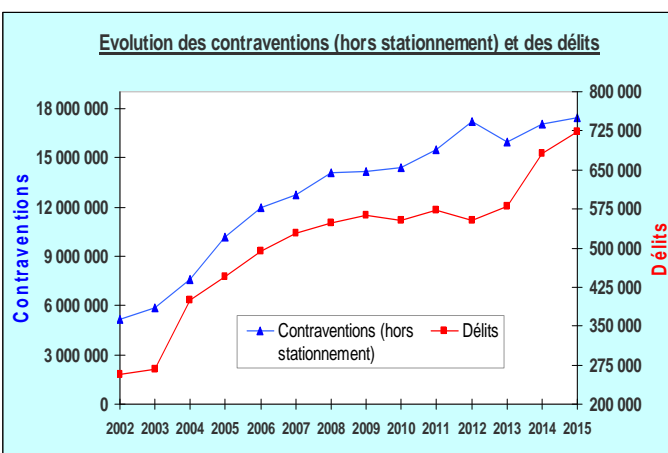
- des délits de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre. Ces délits s'élèvent à 193 898 en 2015 (soit une hausse de + 14,4 % par rapport à l'année 2014) ;
- des conduites d'un véhicule après usage de stupéfiants (58 247 infractions relevées soit + 25,4 %) ;
- des refus d'obtempérer et entraves à la circulation : 32 244 infractions en 2015 soit + 12,6 % ;
- de conduite d'un véhicule sans permis (132 309 soit + 2,8 %).

A noter, la diminution des délits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique au taux délictueux (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air) avec 161 251 délits soit - 3,5 %.

⇒ **Les contraventions**, qui constituent 97,03 % des infractions, ont légèrement diminué en 2015. Ainsi **23 573 846** contraventions ont été relevées en 2015 contre 24 176 432 en 2014, soit une baisse de **- 2,5 %**.

Or les infractions au stationnement représentent 25,9 % des contraventions. Leur baisse de 7 104 282 en 2014 à 6 111 922 en 2015, soit - 14 % impacte fortement ce résultat. L'année a été marquée par les attentats de janvier et novembre et le renforcement important des surveillances dans le cadre du plan VIGIPIRATE. Ces évolutions ont conduit à une redéfinition des priorités opérationnelles des forces de l'ordre notamment sur la Capitale.

Le nombre des **contraventions hors stationnement** s'élève à 17 461 924 en 2015 pour 17 072 150 en 2014, soit une augmentation de **+2,3 %**. Ce résultat est directement lié à la progression de + 6,6 % des infractions à la vitesse relevées par le contrôle automatisé (12 728 539 en 2015 pour 11 941 725 en 2014). Les contraventions liées à la « vitesse relevées par CA » représentent à elles seules 54 % des contraventions.



Le graphique ci-contre montre que les contraventions (hors stationnement) ont progressé de 2002 jusqu'à 2012 pour atteindre un pic de 17 218 699 contraventions avant de baisser pour la première fois depuis 10 ans en 2014. En 2015, avec 17 461 932 contraventions et délits, elles progressent de nouveau pour se situer au-dessus du niveau atteint en 2012.

Depuis 2002, les délits continuent de progresser, jusqu'à atteindre 722 339 délits sur l'année 2015.

¹ Les contraventions établies par les polices municipales ne sont pas prises en compte. Toutefois, l'activité des agents de surveillance de Paris (ASP) de la Préfecture de Police est comptabilisée dans les contraventions au stationnement

Les **causes principales des accidents mortels** se caractérisent par une quasi-stabilité ces 5 dernières années, en dehors de la cause « Stupéfiants » qui a augmenté sensiblement depuis 2014.

Causes principales des accidents mortels					
Années	Vitesse	Alcool	Stupéfiants	Priorité (feux rouges, stop) et refus de priorité	Causes indéterminées
2015	25.2%	20.0%	6.9%	13.8%	33.7%
2014	25.9%	18.6%	5.4%	15.3%	33.6%
2013	24.5%	20.1%	3.8%	13.9%	36.7%
2012	25.2%	20.2%	4.1%	13.5%	35.5%
2011	26.5%	20.0%	4.2%	15.1%	34.5%

Source : ministère de l'Intérieur – ONISR - remontées rapides

I - LES DÉLITS

Voir annexes 1 et 2

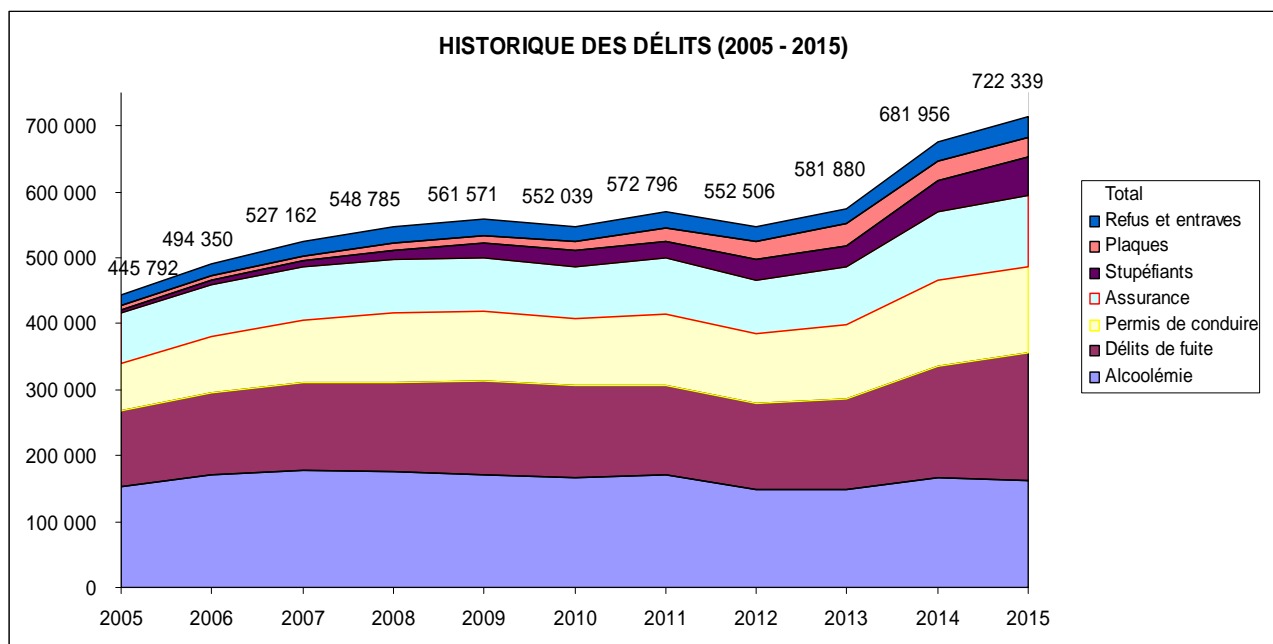
⇒ **722 339 délits ont été constatés en 2015** (+ 5,9 % de délits par rapport à 2014)

Après une baisse des délits en 2012, les années 2013, 2014 et 2015 enregistrent une augmentation respectivement de + 5 %, + 17,6 % et + 5,9%.

Entre 2010 et 2015, seuls les délits liés à la conduite avec alcoolémie sont stables. Les délits relatifs aux stupéfiants augmentent de 131 %, les délits de fuite, refus et entraves de plus de 40 %, les défauts de permis ou d'assurance de plus de 30 %.

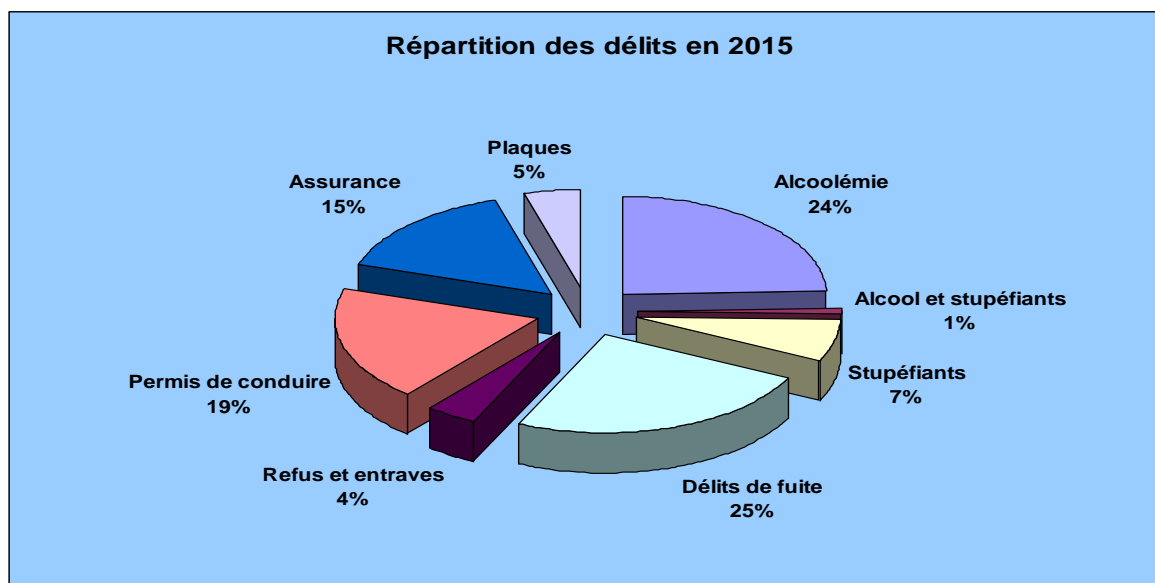
	Délits	Evolution année A/A-1
2005	445 327	11.6%
2006	494 350	11.0%
2007	527 162	6.6%
2008	548 785	4.1%
2009	561 864	2.4%
2010	552 278	-1.7%
2011	572 796	3.7%
2012	552 421	-3.6%
2013	579 879	5.0%
2014	681 956	17.6%
2015	722 339	5.9%

Au nombre de 445 327 en 2005, les délits ont été multipliés par 1,6 en 10 ans.



1.1/ Répartition par famille en 2015

• Ventilation par famille



• Evolution 2014/2015 de la répartition par famille

Familles				Evolution 2015/2010	Evolution 2015/2014	Part en 2010	Part en 2014	Part en 2015
	2010	2014	2015					
Alcoolémie	167 347	167 067	161 251	-3.6%	-3.5%	30.3%	24.5%	22.3%
Alcool et stupéfiants	4 002	5 737	6 968	74.1%	21.5%	0.7%	0.8%	1.0%
Stupéfiants	25 194	46 448	58 247	131.2%	25.4%	4.6%	6.8%	8.1%
Délits de fuite	138 515	169 525	193 898	40.0%	14.4%	25.1%	24.9%	26.8%
Refus et entraves	22 581	28 631	32 244	42.8%	12.6%	4.1%	4.2%	4.5%
Permis de conduire	101 092	128 676	132 309	30.9%	2.8%	18.3%	18.9%	18.3%
Assurance	79 734	104 626	106 753	33.9%	2.0%	14.4%	15.3%	14.8%
Plaques	13 574	30 798	30 330	123.4%	-1.5%	2.5%	4.5%	4.2%
Vitesse	NC	51	31	NC	-39.2%	NC	0.0%	0.0%
Autres	NC	397	308	NC	-22.4%	NC	0.1%	0.0%
Total	552 039	681 956	722 339	30.8%	5.9%			

• Evolution 2005/2015 des proportions entre les principales familles de délits

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ALCOOLEMIE	34.4%	34.5%	33.6%	32.2%	30.5%	30.3%	30.0%	27.1%	25.6%	24.5%	22.3%
DELIT DE FUITE	25.9%	25.0%	25.5%	24.6%	25.1%	25.1%	23.7%	23.3%	23.8%	24.9%	26.8%
PERMIS DE CONDUIRE	16.3%	17.3%	17.8%	19.2%	19.1%	18.3%	18.5%	19.4%	19.5%	18.9%	18.3%

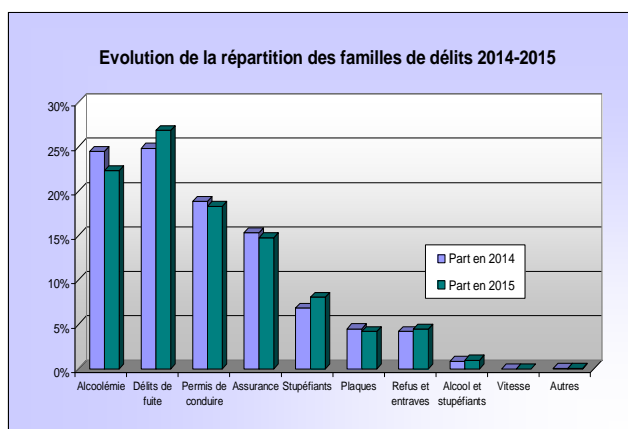
1.2/ Evolution des délits par famille

Délits en baisse :

⇒ les délits liés à l'**alcoolémie** représentent 22,3% des délits. Ils ont baissé de - 3,5 % par rapport à 2014 et constituent le 2^{ème} plus important volume des délits relevés (161 251 délits) ;

⇒ les **délits liés aux plaques** qui baissent cette année de - 1,5 %. Cette famille reste néanmoins minoritaire quant à son volume (il ne représente que 4,2 % des délits, en 2015) ;

⇒ les délits liés à la **vitesse (grands excès de vitesse) sont** en baisse de - 39,2 % passant de 51 à 31 infractions en 2015. Le volume n'est cependant pas significatif pour en tirer des conclusions.



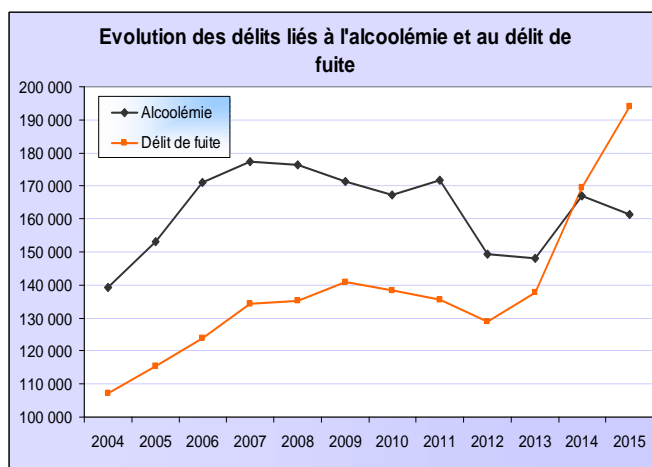
Délits en hausse :

⇒ Les « **délits de fuite après un accident** par conducteur de véhicule terrestre », qui représentent 26,8 % des délits, sont en augmentation de + 14,4 % par rapport à 2014, passant de 169 525 à 193 898 délits. En volume des infractions, il s'agit du délit le plus constaté.

⇒ Les délits liés au **défaut de permis de conduire** (conduite sans permis ou conduite malgré suspension, annulation, invalidation, refus de restituer son permis malgré notification de retrait, etc.), représentent 18,3% des délits. Ils sont en augmentation de + 2,3% par rapport à 2014, passant de 128 676 à 132 309 délits.

⇒ Les forces de l'ordre ont relevé 106 753 délits pour **défaut d'assurance**, ce qui représente 14,8 % des délits, et une augmentation de + 2 % par rapport à 2014 (104 626 infractions relevées).

⇒ La conduite d'un véhicule après l'**usage de stupéfiants** et le **refus de se soumettre** au dépistage de produits stupéfiants représentent à eux deux 8,1 % des délits, et croît de + 25,4 %, passant de 46 448 à 58 247 délits. Le nombre de délits de ce type a été multiplié par 4,5 depuis 2008 où 12 944 infractions avaient été relevées.



1.3/ Tableau récapitulatif des délits

	DELITS		Evolution 2015/2014	Nombre de délits en proportion	
	2014	2015		2014	2015
ALCOOLEMIE					
Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	6 859	6 468	-5.7%	1.0%	0.9%
Conduite sous l'empire d'un état alcoolique taux délictueux (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	155 788	150 697	-3.3%	22.8%	20.9%
Refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	4 420	4 086	-7.6%	0.6%	0.6%
	167 067	161 251	-3.5%	24.5%	22.3%
VITESSE					
Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	46	23	-50.0%	0.01%	0.00%
Circulation à une vitesse anormalement réduite avec un véhicule publicitaire	5	8	60.0%	0.00%	0.00%
	51	31	-39.2%	0.01%	0.00%
STUPEFIANTS					
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants	45 230	56 435	24.8%	6.6%	7.8%
Refus de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	1 218	1 812	48.8%	0.2%	0.3%
	46 448	58 247	25.4%	6.8%	8.1%
ALCOOL ET STUPEFIANTS					
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	5 737	6 968	21.5%	0.8%	1.0%
DELIT DE FUITE					
Délit de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre	169 525	193 898	14.4%	24.9%	26.8%
PERMIS DE CONDUIRE					
Conduite d'un véhicule sans permis	82 858	85 118	2.7%	12.2%	11.8%
Conduite malgré suspension, annulation, invalidation, interdiction d'obtention ou rétention du permis de conduire	41 322	42 569	3.0%	6.1%	5.9%
Conduite d'un véhicule sans permis correspondant à la catégorie du véhicule	2 431	2 577	6.0%	0.4%	0.4%
Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	598	501	-16.2%	0.1%	0.1%
Refus de restituer un permis de conduire malgré l'injonction suivant la perte totale des points	1 025	1 064	3.8%	0.2%	0.1%
Refus de restituer un permis de conduire annulé ou suspendu	442	480	8.6%	0.1%	0.1%
	128 676	132 309	2.8%	18.9%	18.3%
Violences, outrage contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	4	11	175.0%	0.0%	0.0%
ASSURANCE					
Circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance	104 626	106 753	2.0%	15.3%	14.8%
REFUS ET ENTRAVES					
Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1 562	1 434	-8.2%	0.2%	0.2%
Refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	23 758	26 444	11.3%	3.5%	3.7%
Refus, par le conducteur, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures	2 546	3 537	38.9%	0.4%	0.5%
Obstacle, par un conducteur, à l'immobilisation administrative de son véhicule	149	117	-21.5%	0.0%	0.0%
Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	20	36	80.0%	0.0%	0.0%
Entrave ou tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	596	676	13.4%	0.1%	0.1%
	28 631	32 244	12.6%	4.2%	4.5%
PLAQUES					
Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou inscription inexacte	2 356	2 147	-8.9%	0.3%	0.3%
Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	7 022	6 243	-11.1%	1.0%	0.9%
Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	152	105	-30.9%	0.0%	0.0%
Circulation d'un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule	21 268	21 835	2.7%	3.1%	3.0%
	30 798	30 330	-1.5%	4.5%	4.2%
AUTRES					
Infractions relatives à l'augmentation de la puissance du moteur des cyclomoteurs	152	68	-55.3%	0.02%	0.01%
Absence ou modification du dispositif de limitation de vitesse par construction de véhicule de transport routier	182	180	-1.1%	0.03%	0.02%
Vente d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1	7	600.0%	0.00%	0.00%
Infractions aux règles de l'enseignement de la conduite des véhicules	37	40	8.1%	0.01%	0.01%
Organisation de course de véhicules à moteur sur la voie publique sans autorisation administrative	21	2	-90.5%	0.00%	0.00%
	393	297	-24.4%	0.1%	0.0%
Total national				Total national	
TOTAL DELITS	681 956	722 339	5.9%	681 956	722 339

II - LES CONTRAVENTIONS

Voir annexes 1 et 2

⇒ **23 573 846** contraventions ont été constatées en 2015 (en baisse de - 2,5 % par rapport à l'année 2014).

Seules les contraventions à la vitesse sont en hausse en 2015 avec + 6,1 %. Elles représentent 57,8 % du total des contraventions.

Les autres familles sont en baisse, notamment celle relative aux stationnements (stationnements gênants, arrêts dangereux, etc..), qui enregistre une baisse de - 14 % et qui représente 25,9 % du total des contraventions (6 111 922 en 2015 contre 7 104 282 en 2014).

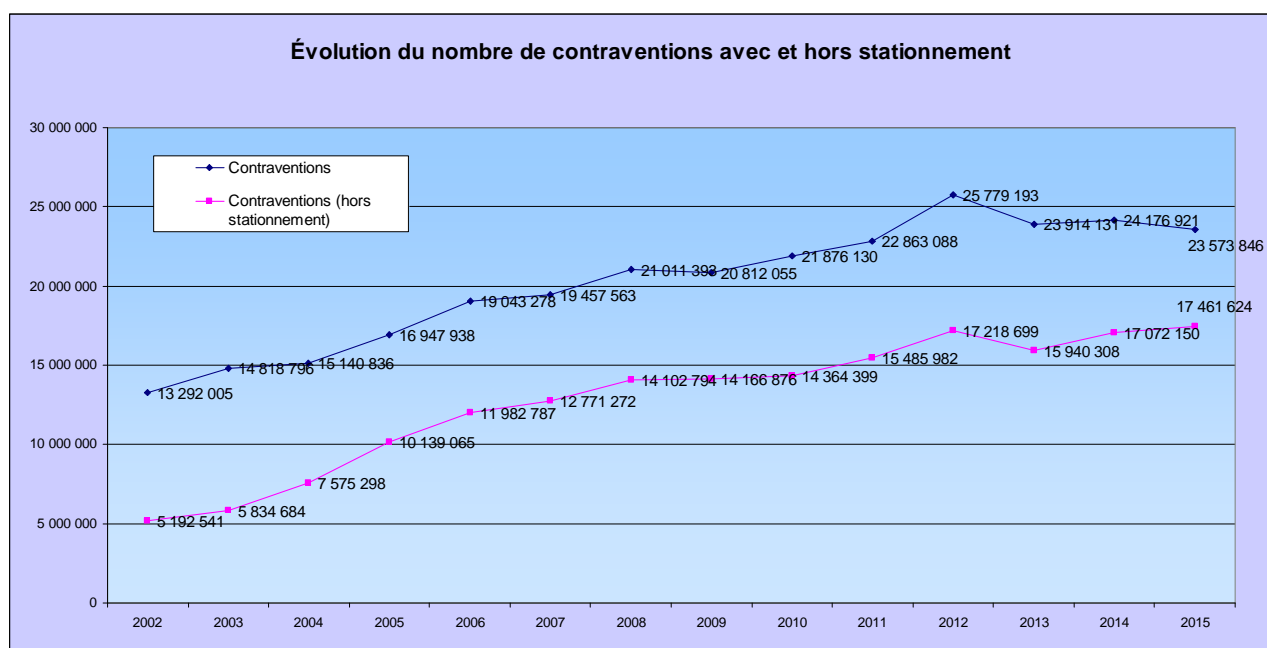
Les contraventions aux règles administratives (défaut d'assurance et de papiers, contrôle technique, etc...) représentent 6,5 % du total des contraventions et baissent de - 11,6 %.

Les contraventions portant sur les règles de conduite (Téléphone au volant, sens interdit, ligne continue, etc...) baissent quant à elles de - 11,8 % mais ne représentent que 3,3 % du total des contraventions.

Entre 2005 et 2015, le nombre de contraventions a été multiplié par 1,4 mais ce nombre tend à diminuer après le pic de 2012.

	Contraventions	Evolution année A/A-1
2002	13 292 005	5.1%
2003	14 818 796	11.5%
2004	15 140 836	2.2%
2005	16 947 938	11.9%
2006	19 043 278	12.4%
2007	19 457 563	2.2%
2008	21 011 393	8.0%
2009	20 812 055	-0.9%
2010	21 876 130	5.1%
2011	22 863 088	4.5%
2012	25 779 193	12.8%
2013	23 914 131	-7.2%
2014	24 176 921	1.1%
2015	23 573 846	-2.5%

	Contraventions (hors stationnement)	Evolution année A/A-1
2002	5 192 541	2.9%
2003	5 834 684	12.4%
2004	7 575 298	29.8%
2005	10 139 065	33.8%
2006	11 982 787	18.2%
2007	12 771 272	6.6%
2008	14 102 794	10.4%
2009	14 166 876	0.5%
2010	14 364 399	1.4%
2011	15 485 982	7.8%
2012	17 218 699	11.2%
2013	15 940 308	-7.4%
2014	17 072 150	7.1%
2015	17 461 624	2.3%



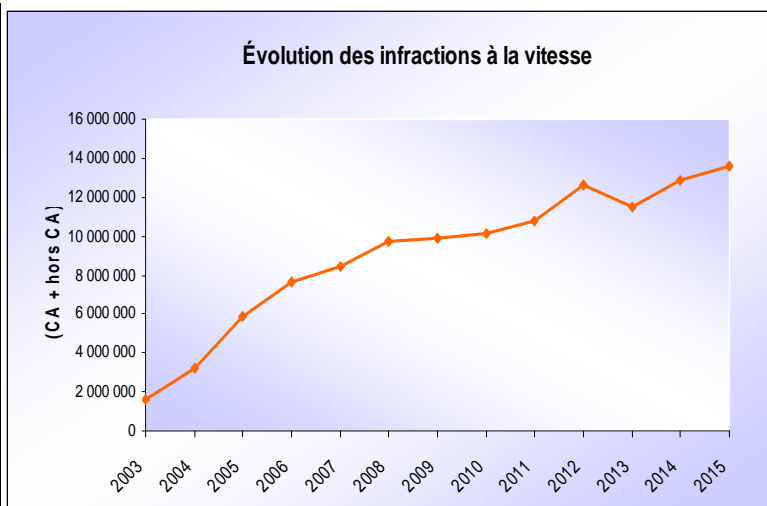
2.1/ Evolution par famille de contraventions

⇒ Vitesse

Les contraventions à la **vitesse** constituent la famille de contraventions la plus importante en volume notamment au regard de l'automatisation du relevé des infractions (radars « vitesse fixes » et « mobiles » du contrôle automatisé).

Ainsi **ces contraventions à la vitesse sont en augmentation de + 6,1 % en 2015 et représentent 13 619 555 infractions** (contre 12 836 262 en 2014).

	Infractions vitesse (CA et hors CA)	Évolution année A/A-1
2003	1 611 240	
2004	3 182 220	97.5%
2005	5 906 791	85.6%
2006	7 608 835	28.8%
2007	8 431 345	10.8%
2008	9 689 682	14.9%
2009	9 869 021	1.9%
2010	10 096 626	2.3%
2011	10 741 848	6.4%
2012	12 589 138	17.2%
2013	11 527 399	-8.4%
2014	12 836 262	11.4%
2015	13 619 555	6.1%



⇒ Stationnement

Les contraventions aux **règles de stationnement** (*hors polices municipales et avec l'activité des agents de surveillance de Paris – ASP*) constituent la deuxième catégorie d'infractions la plus importante après la vitesse. Elles représentent ainsi **25,9 % des contraventions**. Avec 6 111 922 contraventions relevées en 2015 (contre 7 104 282 en 2014), elles sont en **baisse** de -14 % mais avec une volumétrie importante (baisse de 1 million d'infractions au stationnement).

Cette baisse est quasi exclusivement concentrée sur la Préfecture de Police de Paris. L'année 2015 a été marquée par les attentats, par la mise en place de dispositifs spécifiques liés à VIGIPIRATE ou à de multiples services d'ordre public qui ont nécessité une réorientation de l'activité opérationnelle des services de police.

⇒ Règles administratives

Les contraventions aux **règles administratives** (défaut d'assurance et de papiers, contrôle technique, etc..) ont baissé de - 11,6 % (1 541 035 contre 1 743 288 en 2014).

Au sein de cette famille, on note quelques infractions en baisse notable :

- maintien en circulation de véhicule particulier sans visite technique périodique - 19,2 %,
- infraction à l'assurance - 15,3 %.

⇒ Règles de conduite

787 866 contraventions aux **règles de conduite** (téléphone au volant, sens interdit, ligne continue, etc) ont été constatées en 2015 (contre 893 692 en 2014), soit une baisse de - 11,8 % par rapport à 2014. Elles sont en baisse depuis sept années consécutives (1 122 130 en 2008). 7215 infractions pour conduite avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son ont été enregistrées, infraction créée en 2015.

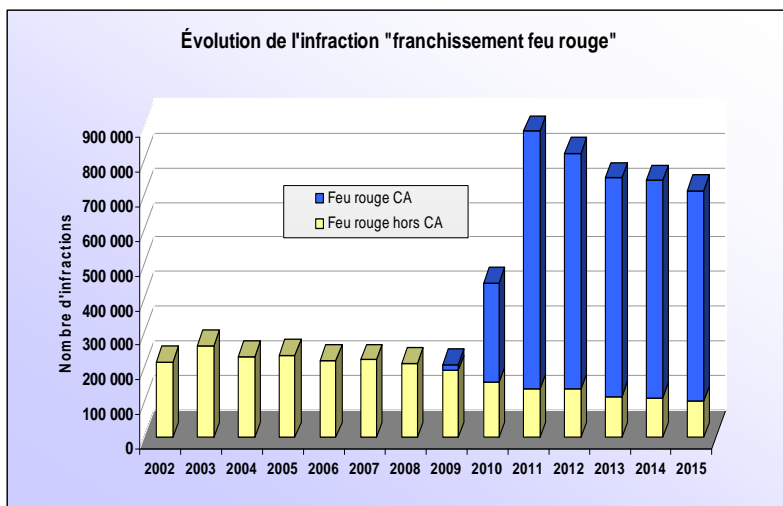
⇒ Règles de croisement et dépassement

Les contraventions aux règles de **croisements et dépassements** ont elles aussi baissé de - 4,7 % pour atteindre 37 864 infractions, contre 39 737 en 2014.

⇒ Règles de priorité

Les contraventions aux **règles de priorité** sont en baisse de - 3,4 %.

La baisse porte sur « **les franchissements de feu rouge** » qui comprennent le franchissement des feux tricolores et celui des passages à niveaux. Ils sont en diminution de - 3,7 % (713 584 contraventions en 2015 contre 741 213 en 2014).



Franchissement feu rouge				
Année	Feu rouge hors CA	Feu rouge CA	Nombre total	Evolution
2002	218 271		218 271	15.9%
2003	264 284		264 284	21.1%
2004	233 144		233 144	-11.8%
2005	236 248		236 248	1.3%
2006	222 687		222 687	-5.7%
2007	223 612		223 612	0.4%
2008	213 481		213 481	-4.5%
2009	192 773	17 962	210 735	-1.3%
2010	158 666	287 421	446 087	111.7%
2011	138 701	745 736	884 437	98.3%
2012	139 424	680 909	820 333	-7.2%
2013	117 563	632 425	749 988	-8.6%
2014	112 777	628 436	741 213	-1.2%
2015	103 921	609 663	713 584	-3.7%

* à compter de 2009, les infractions relevées par CA feu rouge sont prises en compte.

- A noter a contrario une légère hausse de 0,7 % de « **l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau « stop** » à une intersection de routes » (103 514 contraventions en 2015 contre 102 817 en 2014). Ces infractions sont relevées exclusivement par les forces de l'ordre.

Année	FRANCHISSEMENT "STOP"		
	Nombre	Evolution*	Part dans les contraventions (hors stationnement)
2001	60 392	-14.7%	1.3%
2002	69 032	14.3%	1.3%
2003	108 032	56.5%	1.9%
2004	128 358	18.8%	1.7%
2005	141 967	10.6%	1.4%
2006	145 767	2.7%	1.2%
2007	142 192	-2.5%	1.1%
2008	141 158	-0.7%	1.0%
2009	129 675	-8.1%	0.9%
2010	115 967	-10.6%	0.8%
2011	146 867	26.6%	0.9%
2012	122 341	-16.7%	0.7%
2013	113 134	-7.5%	0.7%
2014	102 817	-9.1%	0.6%
2015	103 514	0.7%	0.6%

⇒ Alcoolémie contraventionnelle (inférieure à 0.8 g/l de sang)

L'alcoolémie au taux contraventionnel (compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré et entre 0,2 et 0,8 g/l de sang pour les conducteurs de transports en commun et les conducteurs novices) diminue de - 9,4 % et atteint 84 015 infractions (contre 92 736 en 2014). C'est la troisième année de baisse consécutive. 3022 infractions ont été relevées pour conduite d'un véhicule avec un permis probatoire et une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré, infraction créée en 2015.

⇒ Équipement et état des véhicules

410 831 contraventions aux **équipements des utilisateurs et à l'état des véhicules** ont été relevées, soit une diminution de - 6,7 % par rapport à 2014 (440 229). Parmi elles, on notera :

- Le nombre de contraventions pour « *non port de casque homologué par conducteur ou passager de deux-roues à moteur, tricycle ou quadricycle à moteur* », est en hausse de 2,9 %, passant de 46 469 à 47 833.
- Les contraventions pour « *non port de la ceinture de sécurité par conducteur ou passager de véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement* » sont en constante diminution (- 9,5 % en 2015).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces deux dernières catégories :

Année	NON-PORT DE LA CEINTURE			NON-PORT DU CASQUE		
	Nombre	Evolution	Part dans les contraventions (hors stationnement) *	Nombre	Evolution	Part dans les contraventions (hors stationnement) *
2001	648 575	1.9%	13.5%	77 777	-1.0%	1.6%
2002	707 553	9.1%	13.6%	78 161	0.5%	1.5%
2003	810 936	14.6%	13.9%	80 116	2.5%	1.4%
2004	652 036	-19.6%	8.6%	72 568	-9.4%	1.0%
2005	536 086	-17.8%	5.3%	69 474	-4.3%	0.7%
2006	468 330	-12.6%	3.9%	76 689	10.4%	0.6%
2007	406 982	-13.1%	3.2%	75 801	-1.2%	0.6%
2008	382 200	-6.1%	2.7%	71 218	-6.0%	0.5%
2009	350 251	-8.4%	2.5%	67 432	-5.3%	0.5%
2010	280 803	-19.8%	2.0%	58 696	-13.0%	0.4%
2011	268 578	-4.4%	1.7%	56 250	-4.2%	0.4%
2012	260 969	-2.8%	1.5%	57 839	2.8%	0.3%
2013	229 578	-12.0%	1.4%	49 939	-13.7%	0.3%
2014	189 426	-17.5%	1.1%	46 469	-6.9%	0.3%
2015	171 507	-9.5%	1.0%	47 833	2.9%	0.3%

⇒ Défaut d'éclairage et de signalisation

Les contraventions pour **défaut d'éclairage et de signalisation**, au nombre de 65 218 en 2014, s'établissent à 59 692 en 2015, soit une diminution de - 8,5 %.

⇒ Autres contraventions

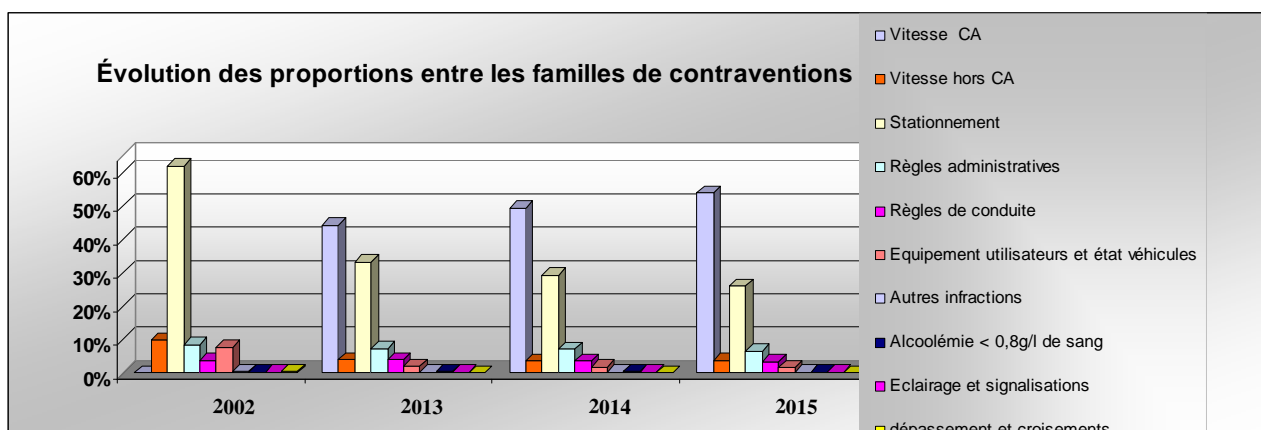
La catégorie « **autres infractions** » enregistre une nouvelle diminution (- 15,9 % en 2015) pour atteindre 51 134 infractions (contre 60 825 en 2014).

La baisse s'explique une nouvelle fois par un relevé moindre des infractions aux transports routiers (temps de conduite et de repos, conditions de travail des transports routiers...), qui passent de 38 231 en 2014 à 29 189 en 2015.

2.2/ Évolution des proportions entre les familles de contraventions

En 2002, les principales contraventions relevées concernaient le « *stationnement* », correspondant à plus de 60 % des contraventions. En 2015, les contraventions pour « *stationnement* » ne représentent plus que 25,9 % des contraventions (6 111 922 en 2015).

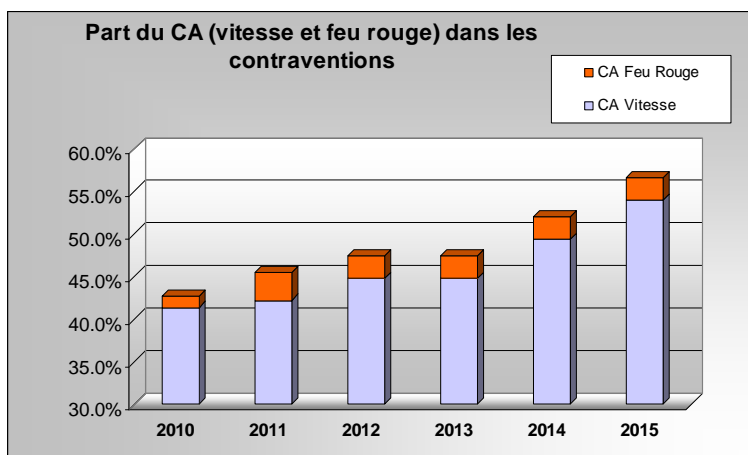
A l'inverse, la part des contraventions relevées par le dispositif CA (vitesse et feu rouge confondus) continue de progresser pour atteindre 56,6 % des contraventions en 2015 (contre 52 % en 2014).



Le tableau présenté au § 23 ci contre détaille les valeurs chiffrées pour chaque famille de contravention.

La part des contraventions constatées par le le dispositif du CA vitesse s'élève à 54 % en 2015 contre 49,4 % en 2014.

Parallèlement, la part des contraventions constatées par le CA feu rouge se maintient à 2,6 % depuis 2012.



2.3/ Tableau récapitulatif des contraventions (*)

	CONTRAVENTIONS		Evolution 2015/2014	Contraventions en proportion	
	2014	2015		2014	2015
VITESSE					
Hors CA	894 537	891 016	-0.4%	3.7%	3.8%
CA (toutes classes d'infractions confondues)	11 941 725	12 728 539	6.6%	49.4%	54.0%
	12 836 262	13 619 555	6.1%	53.1%	57.8%
STATIONNEMENT					
Stationnements gênants, arrêts dangereux, etc..	7 104 282	6 111 922	-14.0%	29.4%	25.9%
REGLES ADMINISTRATIVES					
Défaut d'assurance et de papiers, contrôle technique, etc.	1 743 288	1 541 035	-11.6%	7.2%	6.5%
REGLES DE CONDUITE					
Téléphone au volant, sens interdit, ligne continue, etc...	893 692	787 866	-11.8%	3.7%	3.3%
EQUIPEMENT DES UTILISATEURS ET ETAT DES VEHICULES					
Non port de la ceinture, du casque, pneumatiques, etc...	440 229	410 831	-6.7%	1.8%	1.7%
REGLES DE PRIORITE					
Stop, feux rouge et jaune, etc...	271 727	260 269	-4.2%	1.1%	1.1%
CA Feu Rouge	628 436	609 663	-3.0%	2.6%	2.6%
	900 163	869 932	-3.4%	3.7%	3.7%
ALCOOLEMIE INFERIEURE A 0,8 G/L DE SANG					
Taux contraventionnel (< 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	92 196	80 543	-12.6%	0.4%	0.3%
Conduite de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang, ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air	540	450	-16.7%	0.0%	0.0%
Conduite d'un véhicule avec un permis probatoire et un taux d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 1,10 milligramme dans l'air expiré		3 022	Nouveauté 2015	0.0%	0.0%
AUTRES INFRACTIONS					
temps de conduite, infractions des piétons des cycles et des cyclos etc..	60 825	51 134	-15.9%	0.3%	0.2%
ECLAIRAGE ET SIGNALISATIONS					
Absence d'éclairage ou éclairage abusif, etc...	65 218	59 692	-8.5%	0.3%	0.3%
DEPASSEMENTS					
Dépassements irréguliers, par la droite, etc...	39 737	37 864	-4.7%	0.2%	0.2%
	Total national		Evolution	Total national	
CONTRAVENTIONS	24 175 892	23 570 374	-2.5%	24 175 892	23 570 374

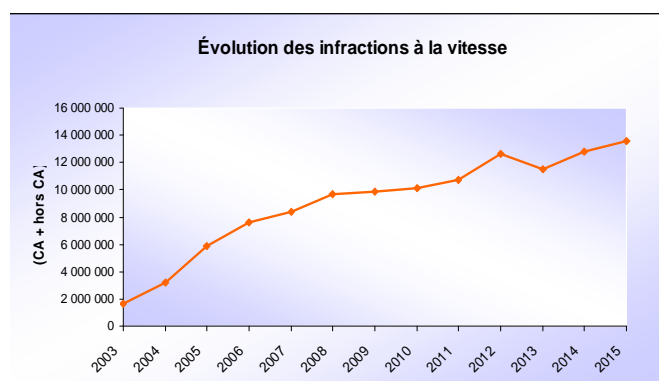
(*) hors activité des polices municipales mais inclus l'activité des agents de surveillance de Paris -ASP- de la Préfecture de Police

III - LES INFRACTIONS RELATIVES A LA VITESSE

3.1/ Evolution des infractions relevées

En 2015, le nombre d'infractions liées à la vitesse (CA et hors CA) s'établit à 13 619 586 soit :

- 13 619 555 contraventions (48.2 % du volume total des contraventions),
- 31 délits (dont 23 pour récidives d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h et 8 pour circulation à une vitesse anormalement réduite avec un véhicule publicitaire).



3.2/ Evolution de la répartition des infractions vitesse CA et hors CA

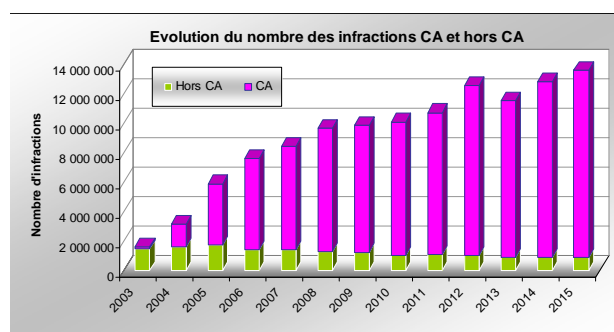
	Délits vitesse hors CA (non demandés avant 2012)	Contraventions vitesse hors CA	Evolution année A/A-1	Infractions CA	Evolution année A/A-1	Total infractions vitesse	Evolution année A/A-1
2003		1 507 351	11.2%	103 889		1 611 240	18.9%
2004		1 633 727	8.4%	1 548 493	1390.5%	3 182 220	97.5%
2005		1 730 725	5.9%	4 176 066	169.7%	5 906 791	85.6%
2006		1 405 272	-18.8%	6 203 563	48.6%	7 608 835	28.8%
2007		1 413 310	0.6%	7 018 035	13.1%	8 431 345	10.8%
2008		1 281 220	-9.3%	8 408 462	19.8%	9 689 682	14.9%
2009		1 259 524	-1.7%	8 609 497	2.4%	9 869 021	1.9%
2010		1 036 896	-17.7%	9 059 730	5.2%	10 096 626	2.3%
2011		1 092 796	5.4%	9 649 052	6.5%	10 741 848	6.4%
2012	85	1 031 786	-5.6%	11 557 352	19.8%	12 589 138	17.2%
2013	37	933 612	-9.5%	10 593 787	-8.3%	11 527 399	-8.4%
2014	51	894 537	-4.2%	11 941 725	12.7%	12 836 262	11.4%
2015	31	891 016	-0.4%	12 728 539	6.6%	13 619 555	6.1%

Hors CA : source ministère de l'Intérieur – ONISR

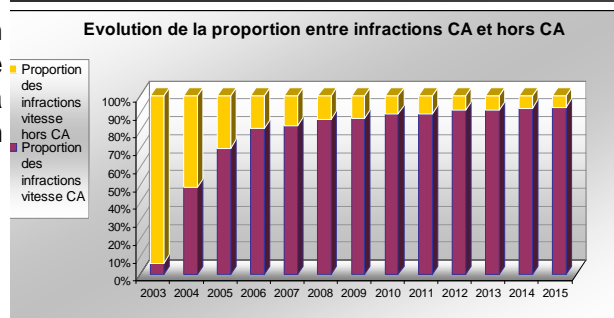
CA (contrôle automatisé) : source ANTAI

Le contrôle automatisé (CA) a multiplié par 8,5 le nombre d'infractions à la vitesse relevées entre 2003 et 2015.

Les infractions relevées par CA s'établissent à 12,7 millions contre 0,9 millions d'infractions relevées hors CA.



Le graphique ci contre présente la proportion des infractions à la vitesse relevées par le dispositif CA. En 2015, 93 % des infractions à la vitesse ont été relevées par CA comme en 2014.



3.3/ Evolution de la répartition des infractions CA et hors CA par tranches d'excès de vitesse et autres catégories d'infractions liées à la vitesse

⇒ En 2015, les excès de vitesse relevés **hors CA** par les forces de l'ordre s'établissent à 891 047 et sont en baisse de 0,4 %. Il convient de noter qu'en revanche les excès de vitesse supérieurs à 50 km/h ont augmenté de 5,3 % confirmant la tendance enregistrée en 2014.

Désignation des infractions hors CA		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contraventions pour excès de vitesse	Excès de vitesse > ou = 50 km/h	24 498	14 968	15 502	14 026	15 579	14 988	16 672	15 456	15 137	18 002	18 951
	Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	46 633	37 625	38 607	32 194	38 092	32 599	36 825	35 173	33 409	34 771	35 264
	Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	296 641	195 223	194 352	157 909	156 598	148 586	162 644	153 484	140 192	136 862	137 582
	Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	688 663	608 642	607 407	542 140	524 207	439 513	476 752	452 306	414 082	394 313	393 091
	Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h	285 553	201 201	205 834	210 728	208 551	124 603	129 195	116 241	94 953	83 437	80 128
	Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h	256 596	217 988	208 288	179 208	166 063	134 620	131 140	119 608	102 168	94 753	87 766
Sous-total		1 598 584	1 275 647	1 269 990	1 136 205	1 109 090	894 909	953 228	892 268	799 941	762 138	752 782
Contraventions pour infractions à la vitesse non différenciées par tranches de vitesse	Conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances	130 875	127 225	141 711	143 269	148 050	140 568	138 076	137 996	132 087	130 743	135 667
	Conduite véhicule à vitesse excessive sur trottoir ou terre-plein aménagé en parc de stationnement	452	1 228	678	726	1 433	645	725	784	720	938	1 789
	Excès de vitesse par conducteur de véhicule sans moteur	48	33	17	39	112	12	30	17	36	17	73
	Circulation de véhicule en marche normale à une vitesse anormalement réduite	766	1 139	914	981	839	762	737	721	828	701	705
	Sous-total	132 141	129 625	143 320	145 015	150 434	141 987	139 568	139 518	133 671	132 399	138 234
Délits	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	-	-	-	-	-	-	-	67	37	46	23
	Circulation à une vitesse anormalement réduite avec un véhicule publicitaire	-	-	-	-	-	-	-	18	0	5	8
Total		1 730 725	1 405 272	1 413 310	1 281 220	1 259 524	1 036 896	1 092 796	1 031 871	933 649	894 588	891 047

⇒ En 2015, 12 728 539 excès de vitesse ont été relevés par le **dispositif CA** (radars fixes et mobiles). Ces infractions ont augmenté de 6,6 %. Cette augmentation concerne toutes les tranches de vitesse exceptée celle relative aux excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h qui baisse de -0,8 % par rapport à l'année précédente.

Désignation des infractions CA (infractions faisant l'objet de poursuite)		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contraventions pour excès de vitesse	Excès de vitesse > ou = 50 km/h	6 422	9 843	9 019	7 663	7 994	10 058	11 193	14 184	11 643	14 792	16 686
	Excès de vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	13 922	20 114	20 291	18 220	19 838	21 705	22 368	24 287	19 377	22 867	23 400
	Excès de vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	53 561	64 829	71 996	65 281	64 921	76 842	82 337	92 320	76 167	83 276	84 356
	Excès de vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	230 879	306 196	311 346	331 170	321 630	340 520	367 471	438 824	391 804	399 476	418 443
	Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h	1 182 229	1 799 950	2 137 452	2 682 426	2 822 122	2 766 624	2 918 308	3 407 580	3 013 010	2 898 752	2 875 616
	Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h	2 689 053	4 002 581	4 467 931	5 303 702	5 372 992	5 843 981	6 247 375	7 580 157	7 081 786	8 522 562	9 310 038
	Total	4 176 066	6 203 513	7 018 035	8 408 462	8 609 497	9 059 730	9 649 052	11 557 352	10 593 787	11 941 725	12 728 539

IV - LES CONTRÔLES ET LES INFRACTIONS RELATIFS A L'ALCOOLÉMIE

4.1/ Données générales sur tous les contrôles réalisés

Le volume des dépistages a diminué de - 11,1 % en 10 ans.

En 2015, 10 120 062 dépistages ont été réalisés, contre 10 838 743 en 2014, soit une baisse de - 6,6 %. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des quinze dernières années :

Année	Tous dépistages		Dépistages positifs		Taux de positivité
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	
2001	8 275 651	-9.5%	182 829	1.6%	2.2%
2002	8 377 355	1.2%	232 317	27.1%	2.8%
2003	9 617 684	14.8%	243 256	4.7%	2.5%
2004	10 084 154	4.9%	277 679	14.2%	2.8%
2005	11 387 829	12.9%	359 229	29.4%	3.2%
2006	11 352 294	-0.3%	365 848	1.8%	3.2%
2007	11 230 014	-1.1%	376 124	2.8%	3.3%
2008	11 743 065	4.6%	381 705	1.5%	3.3%
2009	11 284 099	-3.9%	371 741	-2.6%	3.3%
2010	10 892 996	-3.5%	375 487	1.0%	3.4%
2011	11 155 304	2.4%	386 828	3.0%	3.5%
2012	10 935 180	-2.0%	352 014	-9.0%	3.2%
2013	10 517 148	-3.8%	322 694	-8.3%	3.1%
2014	10 838 743	3.1%	319 264	-1.1%	2.9%
2015	10 120 062	-6.6%	293 730	-8.0%	2.9%

Source : ministère de l'Intérieur – ONISR

Les dépistages positifs sont en baisse (- 8 % par rapport à 2014), passant de 319 264 positifs en 2014 à 293 730 en 2015.

Le taux de positivité (tests positifs / nombre de dépistages) est stable en 2015 par rapport à 2014, s'établissant à 2,9 %, après une quasi stabilité entre 2005 et 2014.

4.2/ Evolution par catégories de contrôles

Les contrôles préventifs sont pratiqués à l'initiative des forces de l'ordre, alors que les contrôles en cas de commission de certaines infractions ainsi qu'en cas d'accidents sont la plupart du temps imposés par le code de la route.

Il convient de distinguer les dépistages (10 120 062 en 2015) selon le cadre juridique dans lequel ils sont réalisés :

• Les contrôles préventifs et en cas d'infractions :

Au nombre de 9 865 185 (-6,7 % par rapport à 2014), les contrôles préventifs et en cas d'infractions représentent 97,48 % de l'ensemble des contrôles d'alcoolémie effectués en 2015 (97,55 % en 2014).

272 791 contrôles préventifs se sont révélés positifs en 2015 soit un taux de 2.8 % de positivité. Le taux de positivité est le même qu'en 2014.

Année	Dépistages dans le cadre des contrôles préventifs et des infractions		Dépistages positifs		Taux de positivité
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	
2001	7 843 269	5.7%	153 840	2.2%	2.0%
2002	7 999 970	2.0%	200 821	30.5%	2.5%
2003	9 269 687	15.9%	216 476	7.8%	2.3%
2004	9 706 162	4.7%	251 116	16.0%	2.6%
2005	10 946 825	12.8%	326 422	30.0%	3.0%
2006	10 984 109	0.3%	335 817	2.9%	3.1%
2007	10 856 480	-1.2%	344 729	2.7%	3.2%
2008	11 377 847	4.8%	351 707	2.0%	3.1%
2009	10 928 749	-3.9%	341 916	-2.8%	3.1%
2010	10 552 472	-3.4%	346 706	1.4%	3.3%
2011	10 825 830	2.6%	359 286	3.6%	3.3%
2012	10 619 357	-1.9%	325 211	-9.5%	3.1%
2013	10 219 079	-3.8%	297 686	-8.5%	2.9%
2014	10 573 217	3.5%	296 960	-0.2%	2.8%
2015	9 865 185	-6.7%	272 791	-8.1%	2.8%

• Les contrôles en cas d'accidents (qu'ils soient mortels, corporels ou matériels) :

254 877 contrôles de ce type ont été réalisés en 2015 (- 4 %). Ces contrôles d'alcoolémie faisant suite à un accident sont naturellement en diminution constante depuis 2007 car ils suivent la baisse de l'accidentalité jusqu'en 2013 (voir infra le détail par nature d'accidents).

En 2015, le nombre d'accidents corporels est de nouveau à la baisse (- 2,7 %) par rapport à 2014 et le nombre de dépistages suit également cette baisse.

Le taux de positivité est de 8,2 % soit 20 939 contrôles d'alcoolémie positifs suite à un accident.

Année	Dépistages dans le cadre des accidents (mortels, corporels, matériels)		Dépistages positifs		Taux de positivité
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution	
2001	432 382	-13.0%	28 989	-1.4%	6.7%
2002	377 385	-12.7%	31 496	8.6%	8.3%
2003	347 997	-7.8%	26 780	-15.0%	7.7%
2004	377 992	8.6%	26 563	-0.8%	7.0%
2005	441 004	16.7%	32 807	23.5%	7.4%
2006	368 185	-16.5%	30 031	-8.5%	8.2%
2007	373 534	1.5%	31 395	4.5%	8.4%
2008	365 218	-2.2%	29 998	-4.4%	8.2%
2009	355 350	-2.7%	29 825	-0.6%	8.4%
2010	340 524	-4.2%	28 781	-3.5%	8.5%
2011	329 474	-3.2%	27 542	-4.3%	8.4%
2012	315 823	-4.1%	26 803	-2.7%	8.5%
2013	298 069	-5.6%	25 008	-6.7%	8.4%
2014	265 526	-10.9%	21 500	-14.0%	8.1%
2015	254 877	-4.0%	20 939	-2.6%	8.2%

Source : ministère de l'Intérieur – ONISR

4.3/ Evolution des dépistages en cas d'accidents (mortels, corporels ou matériels) :

• Suite à un accident mortel :

Le nombre de dépistages obligatoires effectués par les forces de l'ordre à la suite d'un accident mortel est en hausse par rapport à l'année 2014 en corrélation avec la hausse du nombre de tués sur les routes.

En 2015, le taux de positivité de ces contrôles sur les accidents mortels atteint 17.5 % et marque la présence toujours récurrente de l'alcool dans les accidents mortels.

Année	ACCIDENTS MORTELS	
	Nbre de dépistages	Taux de positivité
2004	7 436	13.96
2005	8 460	14.11
2006	7 100	15.10
2007	6 816	16.49
2008	6 239	16.93
2009	5 904	17.70
2010	5 848	17.41
2011	5 748	17.24
2012	5 425	18.27
2013	4 349	17.73
2014	4 818	16.29
2015	4 941	17.5

• Suite à un accident corporel

Le nombre de dépistages faisant suite à un accident corporel diminue en 2015, par rapport à l'année 2014, en corrélation avec la baisse du nombre d'accidents corporels en 2015.

Le taux de positivité de ces contrôles d'alcoolémie s'établit à 5,7 %.

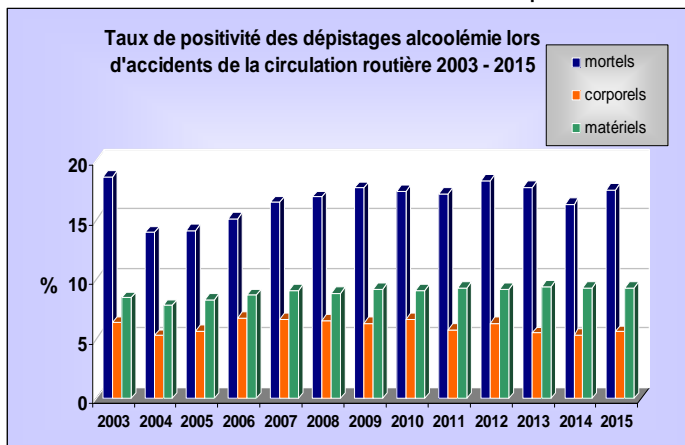
Année	ACCIDENTS CORPORELS	
	Nbre de dépistages	Taux de positivité
2004	134 381	5.3
2005	165 337	5.7
2006	124 000	6.8
2007	127 227	6.7
2008	121 713	6.5
2009	114 084	6.4
2010	106 168	6.6
2011	101 771	5.8
2012	93 960	6.3
2013	87 772	5.5
2014	90 621	5.3
2015	86 613	5.7

• Suite à un accident matériel (non constaté systématiquement par les forces de l'ordre) :

Le nombre des dépistages à la suite d'un accident matériel est en baisse constante depuis 2008 et suit la courbe de l'accidentalité. Le taux de positivité obtenu en 2015 s'élève à 9,3 % et reste dans les taux les plus élevés en la matière.

Il faut souligner que ce taux de positivité (9,3 %) est logiquement supérieur à celui des accidents corporels (5,7 %) car les tests sont non systématiques et réalisés lorsque les forces de l'ordre ont un doute sur la sobriété des parties.

Année	ACCIDENTS MATERIELS	
	Nbre de dépistages	Taux de positivité
2004	236 175	7.8
2005	267 207	8.3
2006	235 871	8.7
2007	239 491	9.1
2008	237 266	8.8
2009	235 362	9.1
2010	228 508	9.1
2011	221 955	9.3
2012	216 438	9.2
2013	205 948	9.4
2014	170 087	9.3
2015	163 323	9.3



Source : ministère de l'Intérieur – ONISR

4.4/ Les infractions liées à l'alcoolémie (délits et contraventions)

• Les délits

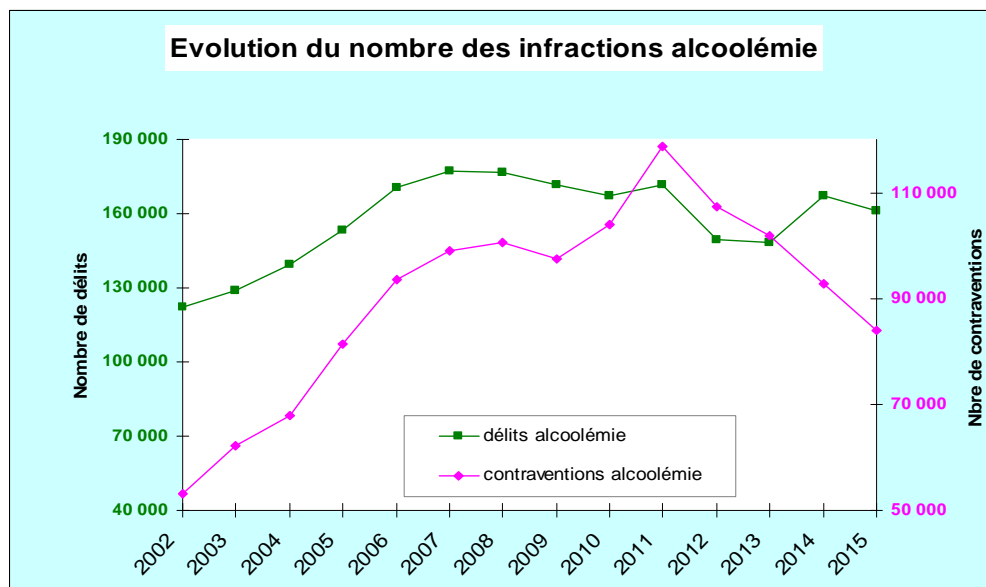
L'alcoolémie délictuelle (taux supérieur à 0,8g/l de sang ou à 0,40 mg/l d'air expiré) est en diminution en 2015 (161 251 délits en 2015 contre 167 067 l'année précédente, soit - 3,5 %).

	Nombre de délits	délits alcoolémie	Evolution année A/A-1	Part de l'alcoolémie délictuelle dans la totalité des délits
2001	246 162	115 815	-5.9%	47.0%
2002	257 034	122 423	5.7%	47.6%
2003	266 691	129 156	5.5%	48.4%
2004	398 997	139 403	7.9%	34.9%
2005	445 327	153 146	9.9%	34.4%
2006	494 350	170 779	11.5%	34.5%
2007	527 162	177 338	3.8%	33.6%
2008	548 785	176 443	-0.5%	32.2%
2009	561 864	171 416	-2.8%	30.5%
2010	552 278	167 347	-2.4%	30.3%
2011	572 796	171 672	2.6%	30.0%
2012	552 421	149 457	-12.9%	27.1%
2013	579 879	148 209	-0.8%	25.6%
2014	681 956	167 067	12.7%	24.5%
2015	722 339	161 251	-3.5%	22.3%

• Les contraventions

L'alcoolémie contraventionnelle (taux compris entre 0,5 et 0,8g/l de sang ou entre 0,25 et 0,40mg/l d'air expiré) est en baisse pour la quatrième année consécutive (- 9,4 % par rapport à 2014).

	Nombre de contraventions hors stationnement	contraventions alcoolémie	Evolution année A/A-1	Part de l'alcoolémie contraventionnelle dans la totalité des contraventions (hors stationnement)
2001	4 799 794	33 719	-11.7%	0.7%
2002	5 192 541	53 237	57.9%	1.0%
2003	5 834 684	62 140	16.7%	1.1%
2004	7 575 298	67 802	9.1%	0.9%
2005	10 139 065	81 306	19.9%	0.8%
2006	11 982 787	93 444	14.9%	0.8%
2007	12 771 272	99 114	6.1%	0.8%
2008	14 102 794	100 621	1.5%	0.7%
2009	14 145 543	97 555	-3.0%	0.7%
2010	14 356 080	103 816	6.4%	0.7%
2011	15 485 982	118 622	14.3%	0.8%
2012	17 218 699	107 343	-9.5%	0.6%
2013	15 940 308	101 864	-5.1%	0.6%
2014	17 072 150	92 736	-9.0%	0.5%
2015	17 461 932	84 015	-9.4%	0.5%



V - LES CONTRÔLES DE STUPÉFIANTS

5.1/ Les contrôles de l'usage des stupéfiants en 2015

Circonstances des épreuves de dépistage des stupéfiants		Dépistages	Tests positifs	Taux de positivité	
S T U P E F I A N T S	Accidents	Mortels (<i>immédiats</i>)	4 001	525	13.12 %
		Corporels (<i>non mortels</i>)	26 437	1 586	6.00 %
		Matériels (<i>constatés par les forces de l'ordre</i>)	2 714	303	11.16 %
		Total	33 152	2 414	7.28 %
Infractions et prévention		85 324	67 597	79.22 %	
TOTAL STUPEFIANTS en 2015		118 476	70 011	59.09 %	

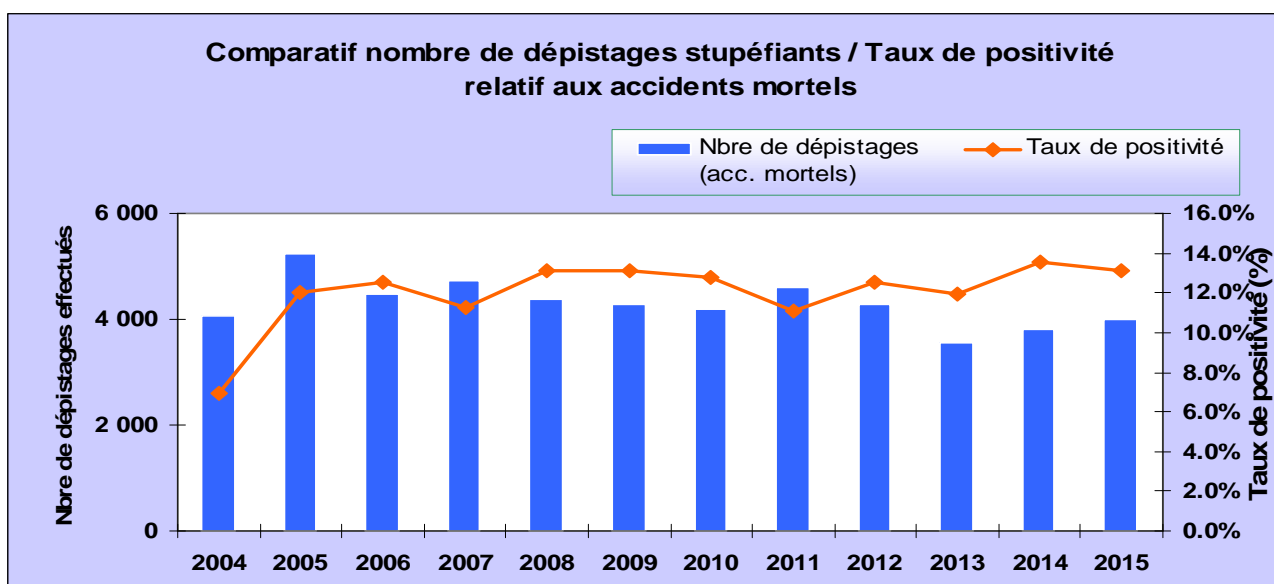
Le taux de positivité constaté en 2015 par rapport à l'usage de stupéfiants est en nette hausse à 59,09 % par rapport à 2014 où l'on enregistrait 40,7 % de positivité.

5.2/ Les dépistages faisant suite aux accidents mortels

Les dépistages à la suite **d'accidents mortels** ont augmenté de 3,1 % en 2015 (4 001 contre 3 882 en 2014).

Le taux de positivité (tests positifs / nombre de dépistages) s'établit à 13,1 % en 2015 et met en évidence la présence des stupéfiants dans une part relativement importante des accidents mortels.

	Nbre de dépistages (acc. mortels)	Indice d'évolution	Tests positifs	Taux de positivité
2004	4 066	100	282	6.9%
2005	5 248	129	629	12.0%
2006	4 485	110	563	12.6%
2007	4 723	116	533	11.3%
2008	4 394	108	575	13.1%
2009	4 270	105	560	13.1%
2010	4 204	103	537	12.8%
2011	4 600	113	509	11.1%
2012	4 281	105	537	12.5%
2013	3 549	87	425	12.0%
2014	3 882	95	525	13.5%
2015	4 001	98	525	13.1%



Source : ministère de l'Intérieur – ONISR

LE CONTROLE AUTOMATISE (CA)

Au cours de l'année 2015, 20,24 millions de messages d'infractions ont été générés par les radars automatiques, soit une très légère diminution par rapport l'année 2014 (20,37 millions).

Ce résultat s'accompagne d'une stabilisation de la taille du parc entre 2014 et 2015.

Le taux de disponibilité moyen des équipements en 2015 est en augmentation de 1,62% par rapport à 2014.

Contraventions :

13,3 millions d'avis de contraventions ont été envoyés, en augmentation de + 6 % par rapport à 2014 (12,5 millions) dont 2,3 million d'avis de contravention envoyés à l'étranger (1,53 million en 2014), suite à la mise en place des échanges avec de nouveaux pays partenaires (Espagne, Italie et Pologne).

Concernant le Contrôle automatisé, le taux de transformation des messages d'infractions en avis de contraventions atteint 65,7 % en hausse de + 4,1 points. Ce pourcentage était de 61.6 % en 2014, de 59% en 2013 et de 57.5 % en 2012. Ce taux de transformation est toujours en amélioration d'année en année depuis 2004 grâce à l'amélioration continue de la chaîne de traitement des infractions au CNT de Rennes.

Les principales raisons de non transformation des messages d'infractions en avis de contravention sont dues à des rebus techniques (qualité de la photo, plaques illisibles etc...) et aux immatriculations des pays étrangers n'ayant pas d'accord d'échange avec la France

Evolutions notables par types de radar :

La baisse du nombre d'infraction relevé (- 4%) par le parc des radars mobiles résulte de la mobilisation des forces d'ordre sur d'autres missions dans les périodes qui ont suivies les attentats de janvier et novembre.

L'augmentation légère du nombre de radars discriminants entre 2014 et 2015 s'est accompagnée d'une stabilisation du nombre d'infractions relevées. La moitié des infractions relevées sur les radars discriminants concernent les plaques étrangères.

L'envoi des avis de contravention sur un

Dispositif CA au 1^{er} janvier 2016

- Radars fixes : 2 180
- Radars discriminants : 239
- Radars feux rouges : 712
- Radars mobiles : 528
- Radars mobiles de nouvelle génération : 259
- Radars vitesse moyenne : 100
- Radars passages à niveau : 76
- Radars autonomes (chantiers) : 22

	Nb. de Dossiers d'infractions 2015	Nb. de Dossiers d'infractions 2014	Evolution en volume	Evolution en %
Vitesse	19 083 280	19 144 917	-61 637	-0.3%
ET Fixes	10 936 197	10 892 561	43 636	0.4%
ET Embarqués	2 956 349	4 046 142	-1 089 793	-26.9%
ET Mobiles (ETNG)	1 527 453	802 048	725 405	90.4%
ET Discriminant (ETD)	3 013 777	3 087 511	-73 734	-2.4%
ET Vitesse Moyenne (ETVM)	444 204	316 655	127 549	40.3%
ET Autonomes	205 300	205 300		
Feu rouge	1 160 923	1 227 868	-66 945	-5.5%
ET Feu rouge	1 136 336	1 210 436	-74 100	-6.1%
ET Passage à niveau	24 587	17 432	7 155	41.0%
Total	20 244 203	20 372 785	-128 582	-0.6%

	Nb. d'ACOs initiaux envoyés 2015	Nb. d'ACOs initiaux envoyés 2014	Evolution en volume	Evolution en %
Vitesse	12 697 083	11 929 279	767 804	6.4%
ET Fixes	7 305 116	6 846 193	458 923	6.7%
ET Embarqués	2 417 910	3 244 101	-826 191	-25.5%
ET Mobiles (ETNG)	1 140 268	492 879	647 389	131.3%
ET Discriminant (ETD)	1 376 832	1 088 395	288 437	26.5%
ET Vitesse Moyenne (ETVM)	372 805	257 711	115 094	44.7%
ET Autonomes	84 152	84 152		#DIV/0!
Feu rouge	608 844	628 436	-19 592	-3.1%
ET Feu Rouges	590 861	615 801	-24 940	-4.1%
ET Passage à niveau	17 983	12 635	5 348	42.3%
Total	13 305 927	12 557 715	748 212	6.0%

(*) ACOs : Avis de Contraventions

nombre accru de pays a donc modifié les habitudes des contrevenants étrangers, qui sont donc moins souvent en infraction.

La progression des infractions relevées par les radars vitesse moyenne a accompagné le déploiement du dispositif, avec un nombre d'infractions par équipement similaire entre 2014 et 2015.

La baisse du nombre d'infractions relevées des radars de feux rouges pour un parc stable en nombre et en emplacement permet de montrer que les conducteurs sont plus attentifs aux abords des carrefours équipés.

L'augmentation du volume des infractions de radars passage à niveau accompagne le déploiement du dispositif

La part de « grandes » infractions à la vitesse (excès supérieurs à 20 km/h) qui était diminution constante depuis 2003 (date de déploiement des radars automatiques) est en légère croissance en 2015.

2004	2005	2006	2007	2008	2009
11,45 %	9,49 %	8,96 %	8,61 %	7,53 %	7,24 %
2010	2011	2012	2014	2014	2015
6,91 %	6,87 %	6,49 %	6,08 %	5,90 %	5,95 %

Vandalisme :

Le taux de vandalisme qui retrace le taux d'équipement en attente de remise en état après un acte de vandalisme au cours de l'année 2015 pour les radars vitesse est de 1,81 % (2,04 % en 2014) et 0,91% pour les radars feux-rouges (0,8 % en 2014).

Taux de vandalisme	
Vitesse	1,81 %
Feu rouge	0,91 %

Contestations :

1,4 % (-0,1 pt) des infractions à la vitesse relevées par des radars font l'objet de contestation.

3,6 % (-0,4 pt) des infractions de franchissement (feu-rouge, passage à niveau) font l'objet de contestation.

	Nb. de formulaires de contestation	Nb. d'ACOs initiaux	taux de contestation*
Vitesse	176 859	12 697 083	1.4%
Feu Rouge	21 783	608 844	3.6%
Total	198 642	13 305 927	1.5%

* : Nb. de formulaires de contestations cas 3 / Nb. d'ACO initiaux envoyés

Les 10 Equipements Vitesse relevant le plus d'infractions

	dept	date mise en service	commune	nom VOIE	sens circulation	Nb. de MIFs
1	83	05/08/2006	LES ADRETS DE L ESTEREL	A8	PUGET SUR ARGENS VERS MANDELIEU	138 624
2	84	09/02/2007	BEDARRIDES	A7	LYON VERS MARSEILLE	103 070
3	59	01/03/2006	COUDEKERQUE BRANCHE	A16	BELGIQUE VERS DUNKERQUE	101 808
4	13	23/09/2004	CABRIES	A51	MARSEILLE vers AIX EN PROVENCE	101 115
5	91	07/09/2007	JANVRY	A10	province vers paris	96 197
6	59	10/04/2008	GRANDE SYNTHÉ	A16	LOON PLAGÉ VERS DUNKERQUE	94 278
7	21	17/01/2005	BESSEY EN CHAUME	A6	PARIS VERS LYON	92 394
8	34	19/03/2006	LATTES	A9	BEZIERS VERS NIMES	82 939
9	94	03/01/2008	L HAY LES ROSES	A6a	Paris vers Chevilly Larue	82 938
10	91	19/09/2007	MASSY	A10	Paris vers chartres	82 342

Les 10 Equipements Vitesse relevant le moins d'infractions

	dept	date mise en service	commune	nom VOIE	sens circulation	Nb. de MIFs
1	65	15/10/2014	ARAGNOUET	Tunnel de Bielsa - RD173	ESPAGNE vers FRANCE	4
2	10	02/04/2008	BAYEL	RD396	Bar sur Aube vers ville sous la Ferté	5
3	51	05/03/2007	MARDEUIL	RD3	EPERNAY VERS CHATEAU THIERRY	6
4	31	30/01/2012	MARTRES DE RIVIERE	RD8	ST GAUDENS vers SEILHAN	9
5	21	05/09/2008	FENAY	RD996	Seurre vers Dijon	14
6	37	07/10/2010	LA GUERCHE	RD750	DESCARTES vers YZEURES SUR CREUSE	14
7	08	07/01/2008	ATTIGNY	RD987	Coulommes vers Attigny	15
8	44	14/08/2009	MACHECOUL ST MEME	RD13	Touvois vers Bourgneuf en Retz	21
9	07	05/10/2007	ST PERAY	RD533	ST PERAY vers ALBOUSSIERE	22
10	52	23/04/2007	FRAMPAS	RD384	ST DIZIER vers MONTIER EN DER	23

Plus de 50 radars opérationnels ont enregistré chacun moins de 60 infractions durant l'année 2015. Indépendamment du faible nombre de déclenchements de flash recensés, ces radars ont vocation à être maintenus sur ces emplacements car ils remplissent un objectif de sécurité routière. Ils sont d'ailleurs en place depuis plusieurs années.

LES AUTEURS PRÉSUMÉS D'ACCIDENTS MORTELS (APAM)

Les auteurs sont dénommés « présumés » d'accidents mortels car il n'y a pas encore eu de jugement définitif statuant sur leurs participations aux faits reprochés.

• Les causes

Parmi les informations relatives aux APAM figure la cause ou les causes de l'accident. Cette information est renseignée par les forces de l'ordre sur la base des premières constatations. Dans le cadre des 26 mesures annoncées en janvier 2015 par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, la connaissance des causes des accidents a été renforcée.

L'accident est rarement le résultat d'une cause unique. C'est pourquoi, les forces de l'ordre peuvent retenir jusqu'à trois causes possibles d'accident en les classant dans l'ordre. Il s'agit d'identifier la cause principale puis les causes secondaires de l'accident mortel (16 causes sont identifiées).

A noter qu'il n'y a souvent qu'un seul auteur par accident et que les causes renseignées ne concernent que lui. Aussi, les facteurs liés aux autres usagers impliqués n'apparaissent pas, ce qui explique que l'on ait 21 % de cause « alcool » contre 30 % dans les BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels).

Le premier tableau ci-contre présente sur 19 mois (2014 2015) la ventilation par cause principale et dans l'ordre d'importance. Pour certains accidents, la cause n'a pas été renseignée par les forces de l'ordre ce qui explique que le total ne soit pas égal à 100 %.

Le deuxième tableau détaille sur 19 mois (2014 2015) la présence d'une cause dans un accident (en cause principale ou secondaire). Ainsi par exemple, si la vitesse est la cause principale de 23 % des accidents (1^{er} tableau), elle est néanmoins présente dans 32 % (cause principale + secondaire).

L'ordre des causes est laissé à l'appréciation des forces de l'ordre.

Premières causes des accidents mortels

1ère cause d'accident mortel (APAM)	France métropolitaine
Vitesse	23.5%
Alcool	17.3%
Autres causes	12.4%
Non respect des priorités	12.0%
Cause indéterminée	9.1%
Inattention	6.1%
Dépassement dangereux	3.2%
Stupéfiant	3.1%
Malaise	2.7%
Somnolence-fatigue	1.9%
Contresens	1.8%
Changement de file	1.6%
Obstacle sur voie circulée	1.2%
Facteurs liés au véhicule	0.7%
Téléphone	0.6%
Non respect des distances	0.3%
Total	97.5%

Causes des accidents mortels (cause principale + causes secondaires)

Causes identifiées dans un accident	France métropolitaine
Vitesse	32.0%
Alcool	20.5%
Non respect des priorités	13.5%
Autres causes	12.4%
Cause indéterminée	9.1%
Stupéfiant	8.9%
Inattention	7.4%
Dépassement dangereux	4.0%
Malaise	3.1%
Contresens	2.2%
Somnolence-fatigue	2.2%
Changement de file	2.0%
Obstacle sur voie circulée	1.6%
Facteurs liés au véhicule	0.9%
Téléphone	0.7%
Non respect des distances	0.5%
Total	120.9%

● Profil de l'auteur présumé

En 2015, le profil d'un auteur présumé d'un accident mortel en métropole est le suivant :

- un homme jeune,
 - habitant le département,
 - circulant sur route départementale,
 - au volant d'un véhicule léger,
 - se déplaçant pour la promenade-loisir,
 - succombant dans plus de 60 % des cas.
- Il a encore, dans plus de la moitié des cas, les 12 points sur son permis de conduire.
- La grande majorité des auteurs d'accidents mortels (61 %) n'a pas d'antécédent judiciaire. En cas d'antécédents, il s'agit principalement de délits liés à l'alcoolémie (8 % d'alcool délictuel).

● Les auteurs selon le sexe

L'étude des auteurs présumés d'accident mortel (APAM) sur 19 mois (2014 2015) montre que 82,5 % des APAM sont des hommes.

Le tableau ci-contre présente la ventilation des causes d'accidents mortels par sexe (en multi-causes). Il apparaît que les hommes se caractérisent par des comportements à risques alors que les femmes sont, elles, moins attentives au volant. Ainsi :

La vitesse et alcool sont des comportements ancrés chez les hommes : La vitesse est présente dans 34 % des accidents (contre 22 % chez les femmes) et l'alcool dans 23 % des accidents (contre 10 % chez les femmes).

A contrario, les priorités et l'inattention sont davantage marquées chez les femmes. Ainsi la cause « priorités » est présente dans 19% des accidents mortels où l'auteur est une femme (contre 12 % pour les hommes) alors que la cause « inattention » est présente dans 11 % des accidents mortels contre 7 % pour les hommes.

A noter que 25 % des femmes APAM ont 65 ans et plus, contre 15 % chez les hommes.

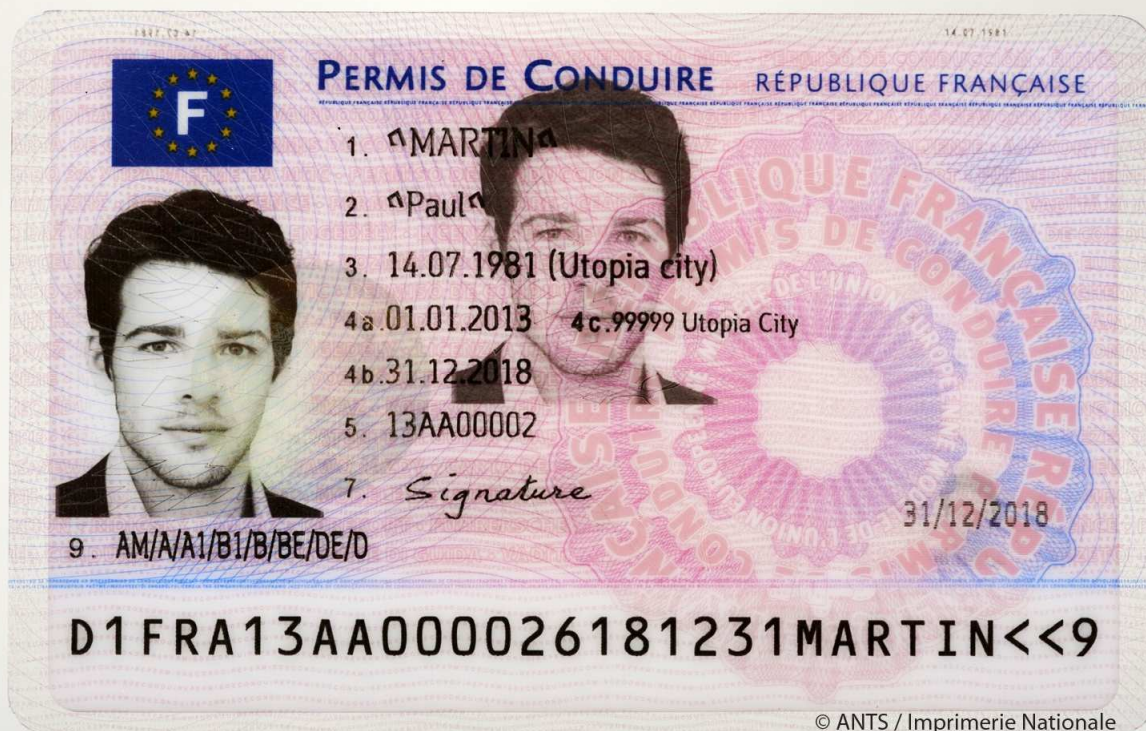
Auteur	Éléments principaux	
Sexe	Homme	82.09%
Age	18 à 30 ans	36.25%
Etat	Décédé	61.93%
	Indemne	25.24%
CSP	Retraité	19.96%
	Autre	17.09%
	Cadre moyen, employé	16.88%
Etat PC	Permis non probatoire valide	72.35%
	Permis probatoire valide	14.95%
	Défaut de permis	4.98%
C PAP	12 points	52.21%
	6 points	11.18%
Ant Jud 1ère type	Pas de condamnation	61.05%
	Alcool délictuel	8.02%
	>= à 40 km/h	3.60%
Départ résid	Du département	78.57%
Nationalité	Française	93.78%

Causes des accidents selon le sexe

(en multi-causes)

	Hommes	Femmes
Vitesse excessive ou Alcool	34%	22%
Priorité	12%	19%
Autres causes	12%	16%
Stupéfiant	10%	4%
Cause indéterminée	9%	11%
Inattention	7%	11%
Dépassement dangereux	4%	2%
Malaise	3%	2%
Somnolence-fatigue	2%	3%
Contresens	2%	3%
Changement de file	2%	2%
Obstacle sur voie circulée	2%	1%
Facteurs liés au véhicule	1%	0%
Téléphone	1%	1%
Distances de sécurité	1%	0%

PARTIE 2 : IMPACT SUR LE PERMIS A POINTS



Aide mémoire permis à points (en nombre de points retirés)

Evolution

2014 : **12 577 663** **2015 :** **12 470 868** **2015/2014 :** **-0.8%**

Vitesse	7 433 386	7 685 512	3.4%
Dont Vitesse moins de 20 km/h hors agglomération	4 042 571	4 340 499	7.4%
Vitesse moins de 20 km/h en agglomération	1 769 966	1 722 923	-2.7%
Vitesse 20 à 30 km/h	1 017 262	1 012 456	-0.5%
Vitesse 30 à 40 km/h	419 127	428 964	2.3%
Vitesse 40 à 50 km/h	122 828	121 180	-1.3%
Vitesse plus de 50 km/h	61 170	59 130	-3.3%
Récidive vitesse plus de 50 km/h	462	360	-22.1%

Alcool	966 084	869 379	-10.0%
Dont Alcoolémie délictuelle (> 0,8)	501 732	449 706	-10.4%
Alcoolémie contraventionnelle (entre 0,5 et 0,8)	433 428	385 068	-11.2%
Alcoolémie contraventionnelle (entre 0,2 et 0,5 pour permis probatoires)		6 150	-
Blessures involontaires avec alcool	6 000	5 790	-3.5%
Homicide avec alcoolémie	18	60	233.3%

Stupéfiants	105 012	108 450	3.3%
--------------------	----------------	----------------	-------------

Priorité	2 008 460	1 963 168	-2.3%
Dont feu rouge	1 591 396	1 559 444	-2.0%
Stop	340 148	329 232	-3.2%

Règles de conduite	1 617 541	1 447 227	-10.5%
Téléphone	1 098 205	956 269	-12.9%
Franchissement ligne continue	174 849	157 497	-9.9%
Sens interdit	122 056	112 928	-7.5%
Non respect des distances de sécurité	1 797	1 056	-41.2%
Changement de direction	50 607	49 752	-1.7%
Arrêt ou stationnement dangereux	57 357	60 024	4.6%
Dépassement	49 881	47 227	-5.3%

Ceintures et casques	391 857	339 903	-13.3%
Non port de la ceinture	386 295	334 422	-13.4%
Non port du casque	5 562	5 481	-1.5%

BILAN NATIONAL 2015 DU PERMIS A POINTS

Le nombre de points retirés s'établit à 12 470 868, en légère baisse de -0,8%. Ceci comparé avec une augmentation de +1,9% du nombre d'infractions traitées génératrices de retrait de points.

Le nombre de permis invalidés pour solde de points nul s'élève à 69 050, en baisse de -10,7%. Parmi ces permis invalidés, 13 416 concernent des permis probatoires, en baisse de -8,5%.

Le nombre de permis au capital initial de points rétabli (après 2 ou 3 ans) est en nette augmentation de +27,2% passant ainsi de 2 634 815 en 2014 à 3 350 653 en 2015.

SYNTHESE	Année 2014		Année 2015	
	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2013	Données	Ecart en valeur relative / à la même période de 2014
Infractions traitées	7 866 719	-4,5%	8 016 885	+1,9%
Points retirés	12 577 663	-7,0%	12 470 868	-0,8%
Permis au solde nul	77 288	-9,3%	69 050	-10,7%
<i>Dont permis probatoires au solde nul</i>	14 663	-12,5%	13 416	-8,5%
Permis au capital initial rétabli	2 634 815	-8,8%	3 350 653	+27,2%
Récupération d'un point au bout de 6 mois sans avoir commis une nouvelle infraction entraînant un retrait de un point	4 682 208	-7,5%	4 891 086	+4,5%

Les infractions à la vitesse constituent la principale cause des retraits de points (toutes catégories d'excès de vitesse) avec 7 685 512 points soit 61,6% des points retirés en 2015.

Retraits de points en hausse :

- Les excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h, augmentent de 297 928 points entre 2014 et 2015, soit **+ 7,4 %** avec 4 340 499 points retirés ;
- Les points retirés pour arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule sont en augmentation de 2 667 points, soit **+ 4,6 %** avec 60 024 points retirés
- Les points retirés pour l'infraction de conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants sont en augmentation de 3 036 points, soit **+ 3,3 %** à 9194 72 points retirés ;
- Enfin les excès de vitesse entre 30 à 40 km/h augmentent de 9 837 points, soit **+ 2,3 %** avec 428 964 points retirés ;

Nouvelles infractions (créées le 29 juin 2015) :

- L'infraction pour conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son a engendré 6 333 points retirés en 2015 ;
- De même, l'infraction de conduite avec un permis probatoire et une alcoolémie d'au moins 0,20 gr/L dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré infraction a engendré 6 150 points retirés en 2015 .

Retraits de points en baisse :

- Les points retirés pour l'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation sont en diminution de 140 862 points, soit **- 12,8 %** à 956 169 points retirés ;
- Les points retirés concernant le délit d'alcoolémie de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé (taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré) sont en baisse de 52 026 points, soit **- 10,4 %** avec 449 706 points retirés ;
- Les points retirés pour conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement sont en diminution de 51 873 points, soit **- 13,4 %** avec 334 422 points retirés ;
- Les points retirés concernant la contravention d'alcoolémie pour conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé (taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré) diminuent de **- 48 360 points**, soit **- 11,2 %** avec 385 068 points retirés ;
- Les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h, voient leur nombre de points retirés diminuer de 47 043, soit **- 2,7 %** avec 1 722 923 points retirés en 2015.

I - LES PRINCIPAUX RETRAITS DE POINTS

Voir Annexe 5

En 2015, le nombre de points retirés a connu une baisse de -0,8 % (-100 000 points) par rapport à la même période de 2014. Il s'agit de la troisième baisse consécutive (5 années ont connu une baisse du nombre de points retirés depuis 2002).

Dix infractions concentrent à elles seules 92,2% des retraits de points 2015

• Evolution des points retirés sur ces dix infractions :

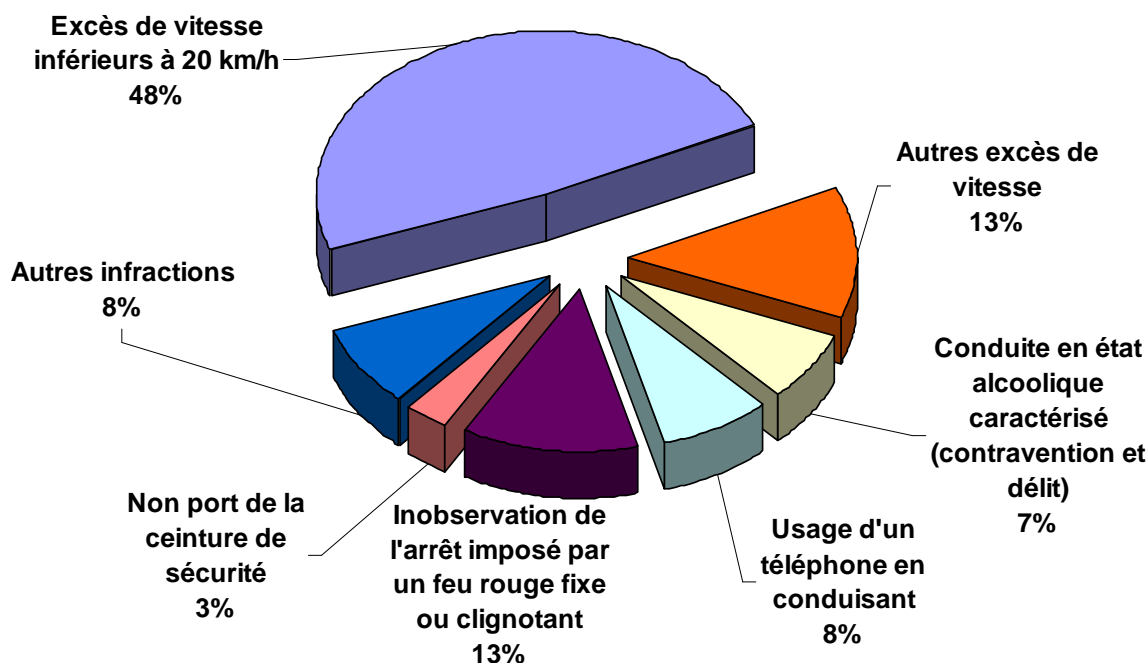
Infractions génératrices de retraits de points	Nombre de points retirés en 2014	Nombre de points retirés en 2015	Variation du nombre de points retirés en 2015 par rapport à 2014
<i>Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h</i>	4 042 571	4 340 499	+7.4%
<i>Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h</i>	1 769 966	1 722 923	-2.7%
<i>Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant</i>	1 591 396	1 559 444	-2.0%
<i>Excès de vitesse de 20 à 30 km/h par conducteur de véhicule à moteur</i>	1 017 262	1 012 456	-0.5%
<i>Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation</i>	1 097 031	956 169	-12.8%
<i>Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré</i>	501 732	449 706	-10.4%
<i>Excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur</i>	419 127	428 964	+2.3%
<i>Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré</i>	433 428	385 068	-11.2%
<i>Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement</i>	386 295	334 422	-13.4%
<i>Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes</i>	340 148	329 232	-3.2%

Les infractions relevées par radars automatiques (vitesse et feu rouge) représentent 61,0% de l'ensemble des points retirés en 2015 (7 612 550 points retirés en 2015 contre 7 377 852 points en 2014 soit une hausse de + 3,2%) :

- Les points retirés pour excès de vitesse relevés par radars automatiques représentent **83,5%** de l'ensemble des points retirés suite à des infractions relevées par le contrôle sanction automatisée (contre 82,7% en 2014, soit 6 355 122 points retirés en 2015 contre 6 104 664 en 2014). Les points retirés pour les excès de vitesse relevés par CA sont en hausse de + 4,1% en 2015 par rapport à 2014. Les points retirés pour excès de vitesse (CA et hors CA) ont augmenté quant à eux de +3,4% ;
- De même, les points retirés pour les infractions constatées pour inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant constatées par radars automatiques représentent 16,5% de ceux des infractions relevées par ces radars. Les points retirés pour cette incrimination par CA ont augmenté de + 3,2% entre 2014 et 2015. Le nombre des points retirés pour cette même infraction (CA et hors CA) a diminué de - 2,0% entre 2014 et 2015 (passant de 1 591 396 points à 1 559 444).

- **7 685 512 points** sont retirés pour **excès de vitesse**, soit 61,6 % du nombre total des points retirés. Les excès de vitesse de - 20 km/h représentent 6 063 422 points, soit 78,9 % des points retirés pour excès de vitesse et 48,6 % de l'ensemble des points retirés en 2015. Les excès de vitesse de 20 à 30 km/h représentent 1 012 456 points, soit 8,1 % de l'ensemble des points retirés en 2015.
- **1 559 444 points** sont retirés pour inobservation de l'arrêt imposé par un **feu rouge** fixe ou clignotant, ce qui représente 12,5 % de l'ensemble des points retirés en 2015 contre 12,7 % en 2014.
- **956 169 points** sont retirés pour usage du **téléphone** tenu en main par le conducteur du véhicule en circulation, ce qui représente 7,7 % de l'ensemble des points retirés en 2015 contre 8,7 % en 2014.
- **863 529 points** sont retirés pour les infractions liées à l'**alcoolémie**, soit 7,0 % de l'ensemble des points retirés. Ceci intègre 449 706 points retirés pour délit de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé.
- **334 422 points** sont retirés pour **non port de la ceinture de sécurité** d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement, ce qui représente 2,7 % de l'ensemble des points retirés en 2015.
- **107 898 points** sont retirés pour les infractions en matière de **stupéfiants**, soit 0,9 % des points retirés en 2015 contre 0,8 % en 2014.

Répartition des points retirés en fonction des principales familles d'infractions en 2015



II – EVOLUTION DES PERTES DE POINTS

1.1/ Selon le nombre de points retirés

Cf. annexe 6

48,7 % des points sont retirés pour des infractions à 1 point. Ces retraits augmentent de + 4,3 % par rapport à 2014 (6 070 237 infractions en 2015 contre 5 820 849 en 2014), mais la situation est contrastée : alors que le nombre de points perdus pour excès de vitesse inférieurs à 20 km/h diminue de - 2,7 % en agglomération, ce nombre augmente de + 7,4 % hors agglomération.

Seules trois infractions au code de la route font encourir un retrait de 1 point sur le permis de conduire :

- le dépassement de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée,

Cette infraction est, en 2015, en augmentation de +4,3% par rapport à 2014 pour atteindre le chiffre de 6 063 422 infractions contre 5 812 537 en 2014. Le contrôle automatisé contribue largement au constat de cette infraction et représente 97,5% des retraits à 1 point en 2015 contre 97,2% en 2014).

- le chevauchement d'une ligne continue,

Le chevauchement d'une ligne continue a fait l'objet en 2015 de 6 564 infractions (en diminution de -16,3%),

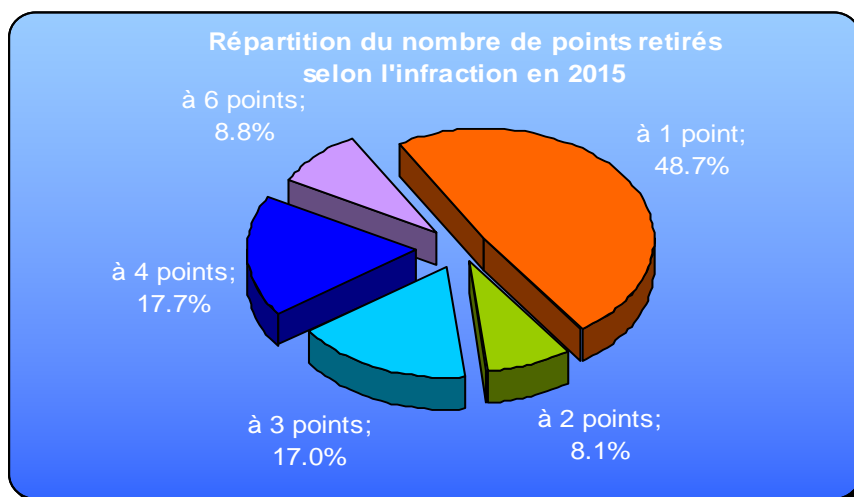
- le franchissement ou le chevauchement sans nécessité absolue d'une ligne longitudinale délimitant une bande d'arrêt d'urgence.

8,1 % des points concernent des infractions à 2 points (principalement les excès de vitesse entre 20 et 30 km/h). Ces retraits baissent de - 0,6 %.

Les infractions à 3 points représentent 17,0 % des infractions avec retraits de points. Elles comprennent notamment le non-port de la ceinture de sécurité, les excès de vitesse entre 30 et 40 km/h et le franchissement de ligne continue. Les retraits de 3 points baissent de - 8,6 %, en lien avec la diminution de - 12,8 % du nombre de points retirés pour l'usage du téléphone au volant et de - 13,4 % de celles liées au non port de la ceinture de sécurité.

17,7 % des points concernent des infractions à 4 points (non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, circulation en sens interdit, excès de vitesse de 40 à 50 km/h). Leur nombre est en baisse de - 2,5 %, notamment du fait de la réduction du nombre d'infractions relevées pour non-respect du stop ou du feu rouge.

8,8 % des points concernent des infractions entraînant un retrait de 6 points (excès de vitesse de plus de 50 km/h, délit d'alcoolémie, etc.). Leur nombre est en baisse de - 8,0 % en particulier du fait de la baisse de - 10,1 % du nombre de points retirés pour conduite avec alcoolémie et bien que les stupéfiants soient en hausse de + 3,3 %.



La catégorie à 1 point concentre 48,7 % des points retirés en 2015. Les catégories d'infractions par nombre de points retirés sont ensuite celles à 3 points et à 4 points :

Retraits de 3 points

- L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation (**45,1%** des points de cette catégorie),
- L'excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur (**20,2%** des points de cette catégorie),
- La conduite sans port de la ceinture de sécurité (**15,8%** des points de cette catégorie).

Retraits de 4 points

- L'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant (**70,8%** des points retirés de cette catégorie),
- L'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection (**15,0%** des points retirés dans cette catégorie).

Les infractions entraînant un retrait de 1 point sont en augmentation de + **4,3%** passant ainsi de 5 820 849 infractions en 2014 à 6 070 237 en 2015. Les autres catégories en baisse :

- les infractions à **3 points** ont le plus baissé entre 2014 et 2015 avec - **8,6%** (passant ainsi à 2 120 838 en 2015 contre 2 319 192 infractions en 2014),
- celles à **6 points** baissent de - **8,0 %** soit 1 093 572 en 2015 contre 1 189 302 en 2014,
- celles à **4 points** de - **2,5 %** soit 2 201 728 en 2015 contre 2 258 536 en 2014,
- celles à **2 points** de - **0,6 %** soit 1 014 016 en 2015 contre 1 019 910 en 2014.

Infractions ayant entraîné un retrait de points	à 1 point	à 2 points	à 3 points	à 4 points	à 6 points	Total
Infractions 2002	351 734	497 146	929 823	871 836	491 772	3 100 966
Part 2002	29%	21%	26%	18%	7%	100%
Infractions 2003	82 116	853 868	2 346 552	1 039 404	806 850	4 458 497
Part 2003	6%	25%	46%	15%	8%	100%
Infractions 2004	590 391	1 379 150	2 236 896	1 523 644	863 952	6 442 669
Part 2004	23%	27%	29%	15%	6%	100%
Infractions 2005	1 626 038	1 630 700	1 868 766	1 483 388	930 582	7 461 475
Part 2005	46%	23%	17%	10%	4%	100%
Infractions 2006	2 678 742	1 726 204	1 464 720	1 205 976	969 456	8 000 105
Part 2006	60%	19%	11%	7%	3%	100%
Infractions 2007	3 910 198	2 022 486	1 412 346	1 221 884	1 014 648	9 547 017
Part 2007	67%	17%	8%	5%	3%	100%
Infractions 2008	3 996 262	2 022 042	1 341 378	1 160 536	1 011 846	9 532 064
Part 2008	41.9%	21.2%	14.1%	12.2%	10.6%	100%
Infractions 2009	4 141 048	1 909 356	1 202 886	1 078 804	969 240	9 273 537
Part 2009	44.7%	20.6%	13.0%	11.6%	10.5%	100%
Infractions 2010	4 337 282	1 874 430	1 301 997	1 481 576	1 179 024	10 139 522
Part 2010	42.8%	18.5%	12.8%	14.6%	11.6%	100%
Infractions 2011	4 950 134	1 993 112	1 363 275	2 572 768	1 250 586	12 096 911
Part 2011	40.9%	16.5%	11.3%	21.3%	10.3%	100%
Infractions 2012	6 208 767	1 652 750	2 468 160	2 753 164	1 284 834	14 336 756
Part 2012	43.3%	11.5%	17.2%	19.2%	9.0%	100%
Infractions 2013	5 909 467	1 160 912	2 725 677	2 520 840	1 241 394	13 526 141
Part 2013	43.7%	8.6%	20.2%	18.6%	9.2%	100%
Infractions 2014	5 820 849	1 019 910	2 319 192	2 258 536	1 189 302	12 577 663
Part 2014	46.3%	8.1%	18.4%	18.0%	9.5%	100%
Infractions 2015	6 070 237	1 014 016	2 120 838	2 201 728	1 093 572	12 470 868
Part 2015	48.7%	8.1%	17.0%	17.7%	8.8%	100%
Evolution de la part de ce type d'infractions entre 2014 et 2015						
Evolution du nombre d'infractions entre 2014 et 2015 en %	+4.3%	-0.6%	-8.6%	-2.5%	-8.0%	-0.8%

1.2/ Selon les familles d'infractions

Cf. annexe 5

1 - les excès de vitesse

Depuis 2002, la vitesse a toujours été la première cause des retraits de points. En 2015, les points retirés pour cette infraction s'élèvent à 7 685 512, en hausse de + 3,4% par rapport à 2014.

Les excès de vitesse représentent à eux seuls **61,6%** des points retirés en 2015. En 2014, cette proportion était légèrement inférieure. Ainsi 7,7 millions de points pour excès de vitesse ont été retirés en 2015, soit 5 fois plus qu'en 2002.

A l'exception des excès de vitesse inférieurs à 20 km/h hors agglomération et les excès de vitesse entre 30 et 40 km/h, les autres tranches d'excès de vitesse sont en baisse en 2015 :

- - 22,1% pour les récidives d'excès de vitesse de plus de 50 km/h soit 360 points retirés;
- - 3,3 % pour excès de vitesse de plus de 50 km/h soit 59 130 points retirés;
- - 1,3 % pour les excès de vitesse de 40 à 50 km/h soit 121 180 points retirés;
- + 2,3 % pour les excès de vitesse de 30 à 40 km/h soit 428 964 points retirés ;
- - 0,5 % pour les excès de vitesse de 20 à 30 km/h soit 1 012 456 points retirés;
- - 2,7 % pour les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h en agglomération soit 1 722 923 points retirés.
- + 7,4 % pour les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h hors agglomération, soit 4 340 499 points retirés.

2 - la conduite sous l'empire d'un état alcoolique

Les points retirés pour alcoolémie, sont globalement en baisse en 2015 de - 10 %. Il s'agit de la troisième année de baisse de cette famille d'infractions. En revanche, comme en 2014, il est constaté davantage de délits que de contraventions en 2015.

Le nombre de points retirés pour les infractions pour conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique délictuel (taux d'alcool pur supérieur ou égale à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré) a légèrement baissé de - 10,7 %, passant de 501 732 points retirés en 2014 à 449 706 en 2015. En nombre

de points retirés en 2015, il s'agit de la 6^{ème} infraction la plus constatée.

Le nombre de points retirés pour les faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique contraventionnel (taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,25 et 0,4 mg/l d'air expiré) est en diminution de - 11,2 % passant de 433 428 en 2014 à 385 068 en 2015. En nombre de points retirés en 2015, il s'agit de la 8^{ème} infraction la plus constatée.

3 - Conduite sous l'empire de stupéfiants

Le nombre de points retirés relatif à la conduite d'un véhicule après avoir fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants est en augmentation de + 3,3 % passant de 91 716 points retirés en 2014 à 94 752 en 2015.

4 - le non respect des règles de circulation

Les points retirés pour les infractions liées au non respect des règles de circulation sont en nette diminution de - 10,5 % par rapport à 2014, et notamment :

- l'usage d'un téléphone mobile au volant est en diminution de - 12,8 % en 2015 pour atteindre 956 169 points retirés (contre 1 098 205 en 2014);
- le franchissement d'une ligne continue est en baisse de - 9,9 % passant de 174 849 points retirés en 2014 à 157 497 en 2015;
- la circulation en sens interdit est en baisse de - 7,5 % soit 112 928 points retirés en 2015 contre 122 056 en 2014;

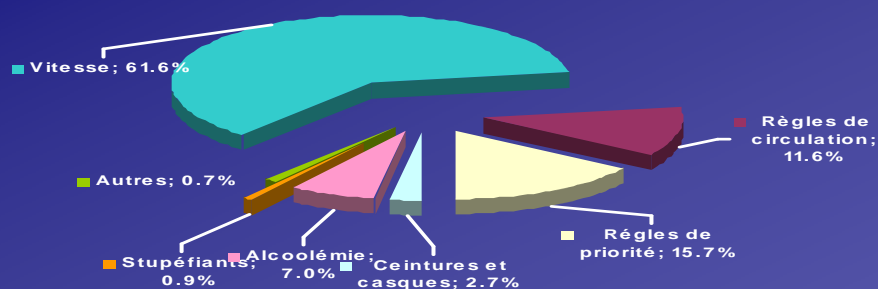
5 - l'inobservation de l'arrêt imposé par le panneau stop

Cette infraction est la 10^{ème} infraction relevée ayant entraîné le plus de points retirés en 2015 avec 329 232 points retirés. Elle diminue de - 3,2 % en 2015 par rapport à 2014.

6 - l'inobservation de l'arrêt à un feu rouge

1 559 444 points ont été retirés pour cette infraction en 2015 contre 1 591 396 en 2014, soit une diminution de - 2 %. La part de cette infraction relevée par le contrôle sanction automatisé « feu rouge » est stable et s'établit à 80,6 % en 2015 contre 80,0 % un an auparavant.

Classification des points retirés par famille en 2015



Points retirés par famille d'infractions	Vitesse	Règles de circulation	Règles de priorité	Ceintures et casques	Alcoolémie	Stupéfiants	Autres	Total points retirés*
Points 2002	1 470 663	291 851	475 144	309 570	502 919	0	95 832	3 100 966
Part 2002	47.4%	9.4%	15.3%	10.0%	16.2%	0.0%	3.1%	100%
Points 2003	1 917 468	493 652	638 620	1 272 444	681 828	66	124 798	5 128 792
Part 2003	37.4%	9.6%	12.5%	24.8%	13.3%	0.0%	2.4%	100%
Points 2004	2 493 495	896 282	1 122 996	1 217 688	737 078	1 848	124 650	6 442 669
Part 2004	38.7%	13.9%	17.4%	18.9%	11.4%	0.0%	1.9%	100%
Points 2005	3 397 787	1 143 691	1 201 468	935 832	753 084	8 640	98 978	7 461 475
Part 2005	45.5%	15.3%	16.1%	12.5%	10.1%	0.1%	1.3%	101%
Points 2006	4 297 365	1 132 371	988 828	701 022	829 388	13 290	82 838	8 000 105
Part 2006	53.7%	14.2%	12.4%	8.8%	10.4%	0.2%	1.0%	100%
Points 2007	5 703 929	1 287 667	987 900	610 110	894 948	15 588	81 420	9 547 017
Part 2007	59.7%	13.5%	10.3%	6.4%	9.4%	0.2%	0.9%	100%
Points 2008	5 637 696	1 377 211	949 984	574 581	893 856	18 144	80 652	9 501 484
Part 2008	59.3%	14.5%	10.0%	6.0%	9.4%	0.2%	0.8%	100%
Points 2009	5 634 474	1 327 460	883 544	501 600	853 974	25 854	74 427	9 273 537
Part 2009	60.8%	14.3%	9.5%	5.4%	9.2%	0.3%	0.8%	100%
Points 2010	5 870 129	1 407 147	1 247 106	500 632	992 379	63 420	93 483	10 139 522
Part 2010	57.9%	13.9%	12.3%	4.9%	9.8%	0.6%	0.9%	100%
Points 2011	6 632 076	1 456 712	2 317 366	502 004	1 056 351	74 418	90 933	12 096 911
Part 2011	54.8%	12.0%	19.2%	4.1%	8.7%	0.6%	0.8%	100%
Points 2012	8 152 098	1 908 787	2 466 744	580 400	1 083 426	82 446	93 768	14 336 756
Part 2012	56.9%	13.3%	17.2%	4.0%	7.6%	0.6%	0.7%	100%
Points 2013	7 701 247	1 918 147	2 239 660	488 205	1 022 388	96 138	92 505	13 526 141
Part 2013	56.9%	14.2%	16.6%	3.6%	7.6%	0.7%	0.7%	100%
Points 2014	7 433 386	1 617 541	2 008 460	391 857	966 084	104 490	85 971	12 577 663
Part 2014	59.1%	12.9%	16.0%	3.1%	7.7%	0.8%	0.7%	100%
Points 2015	7 685 512	1 447 227	1 963 168	339 903	869 379	107 898	88 991	12 470 868
Part 2015	61.6%	11.6%	15.7%	2.7%	7.0%	0.9%	0.7%	100%
Evolution de la part des points retirés par la famille d'infractions entre 2014 et 2015	↗	↘	↘	↘	↘	↗	↗	↘
Evolution du nombre de points retirés entre 2014 et 2015 en %	+3.4%	-10.5%	-2.3%	-13.3%	-10.0%	+3.3%	+3.5%	-0.8%

* La loi prévoit que si plusieurs infractions sont constatées simultanément, 8 points peuvent être retirés au maximum (dans la limite du nombre maximal de points dont est doté son permis). Article R223-2 du Code de la route. La présente ventilation des points retirés par famille d'infractions ne permet pas de prendre en compte cette règle. La somme de ces ventilations est donc supérieure au nombre total de points retirés réellement.

1.3/ Selon la classe pénale de l'infraction

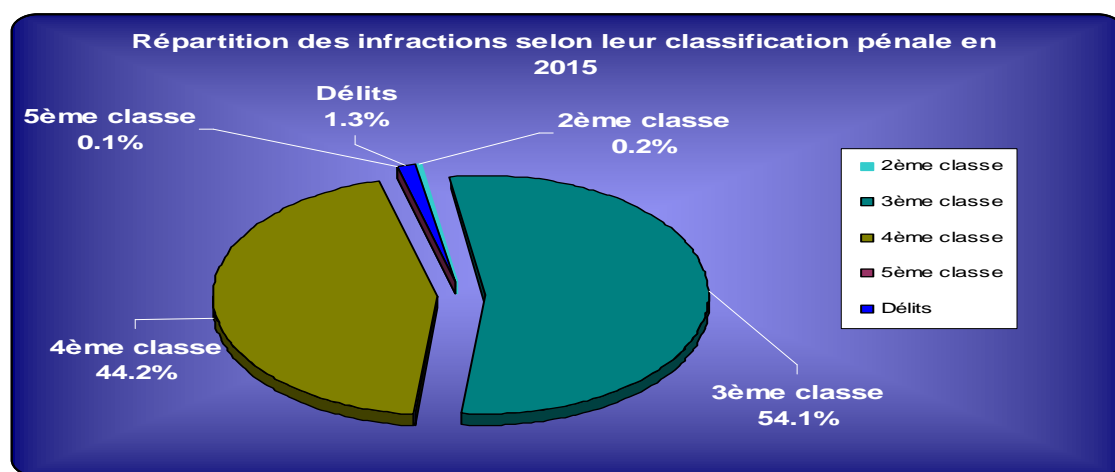
Les **contraventions de la 2^{ème} classe** (qui ne comprennent plus que les infractions pour circulation sur bande d'arrêt d'urgence et changement de direction sans avertissement préalable), chutent de -4,8% en 2015 après deux années de forte baisse en 2013 et 2014 (16 636 en 2015 contre 17 470 en 2014). Elles représentent désormais 0,2% du nombre total des infractions constatées ayant généré un retrait de points en 2015. Cette chute depuis trois ans résulte du décret du 3 janvier 2012 transformant l'infraction liée à l'usage du téléphone mobile au volant en contravention de 4^{ème} classe.







Le nombre de **contraventions de 3^{ème} classe** augmente de nouveau en 2015 de +7,4% (4 340 500 infractions contre 4 042 571 en 2014) et représente 54,1% du nombre total d'infractions constatées. Depuis 2014, il s'agit de la première classe pénale en nombre d'infractions relevées.

Les **contraventions de la 4^{ème} classe** (vitesse, ceinture, feux rouges, stop, alcool contraventionnel, usage du téléphone mobile au volant) représentent 44,2% de l'ensemble des infractions en 2015 contre 46,8% en 2014. La 4^{ème} classe est en diminution de -3,7% par rapport à 2014 (3 542 978 en 2015 contre 3 681 014 en 2014).

Les **contraventions de la 5^{ème} classe**, qui représentent 0,1% de l'ensemble des infractions en 2015, diminuent de -3,4% par rapport à 2014 (9 860 en 2015 contre 10 206 en 2014). Cette classe pénale est principalement constituée des infractions pour excès de vitesse supérieur ou égale à 50 km/h.

La part des **délits** (en majorité des conduites en état d'ivresse ou avec usage de produits stupéfiants), qui représente 1,3 % de l'ensemble des infractions en 2015, baisse de -7,4% par rapport à 2014, atteignant 106 911 infractions contre 115 458 infractions en 2014.

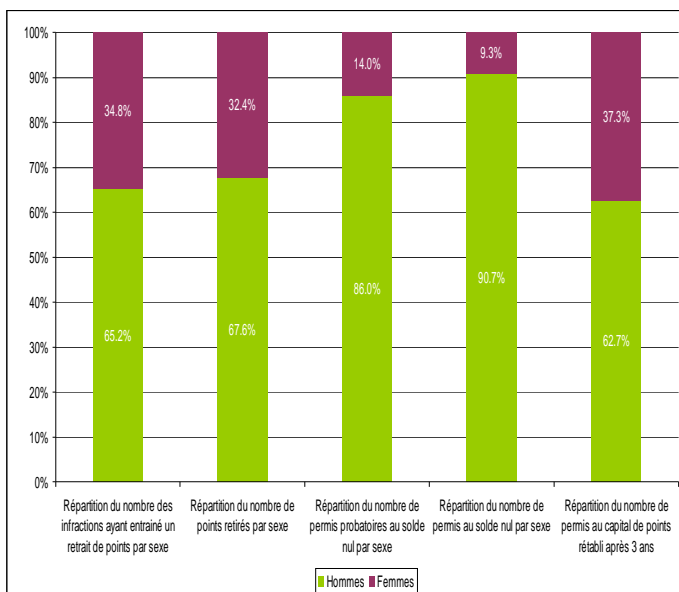


Infractions ayant entraîné un retrait de points	2ème classe	3ème classe	4ème classe	5ème classe	Délits	Total
Infractions 2002	315 725		785 438	27 044	81 962	894 444
<i>Part 2002</i>	26.0%		65.0%	2.0%	7.0%	74.0%
Infractions 2003	56 571*		1 505 724	23 586	99 679	1 628 989
<i>Part 2003</i>	3.0%		90.0%	1.0%	6.0%	97.0%
Infractions 2004	217 227		2 209 083	20 261	103 930	2 333 274
<i>Part 2004</i>	9.0%		86.0%	1.0%	4.0%	91.0%
Infractions 2005	330 920	909 624	2 237 583	11 871	100 256	3 259 334
<i>Part 2005</i>	9.0%	25.0%	62.0%	1.0%	3.0%	91.0%
Infractions 2006	357 336	1 707 804	2 315 114	8 821	104 079	4 135 818
<i>Part 2006</i>	8.0%	38.0%	51.0%	1.0%	2.0%	92.0%
Infractions 2007	429 566	2 530 496	2 794 527	6 858	105 355	5 437 236
<i>Part 2007</i>	7.0%	43.0%	48.0%	0.1%	1.9%	93.0%
Infractions 2008	474 951	2 523 692	2 804 385	7 055	103 101	5 438 233
<i>Part 2008</i>	8.7%	46.4%	51.6%	0.1%	1.9%	100.0%
Infractions 2009	464 475	2 574 680	2 783 926	6 392	98 456	5 463 454
<i>Part 2009</i>	8.5%	47.1%	51.0%	0.1%	1.8%	100.0%
Infractions 2010	474 774	2 778 071	2 896 554	9 473	116 515	6 275 387
<i>Part 2010</i>	7.6%	44.3%	46.2%	0.2%	1.9%	100.0%
Infractions 2011	492 151	3 218 449	3 413 319	9 552	119 267	7 252 738
<i>Part 2011</i>	6.8%	44.4%	47.1%	0.1%	1.6%	100.0%
Infractions 2012	227 590	4 089 606	4 318 854	9 743	114 499	8 760 292
<i>Part 2012</i>	2.6%	46.7%	49.3%	0.1%	1.3%	100.0%
Infractions 2013	25 655	3 902 485	4 180 648	10 299	116 504	8 235 591
<i>Part 2013</i>	0.3%	47.4%	50.8%	0.1%	1.4%	100.0%
Infractions 2014	17 470	4 042 571	3 681 014	10 206	115 458	7 866 719
<i>Part 2014</i>	0.2%	51.4%	46.8%	0.1%	1.5%	100.0%
Infractions 2015	16 636	4 340 500	3 542 978	9 860	106 911	8 016 885
<i>Part 2015</i>	0.2%	54.1%	44.2%	0.1%	1.3%	100.0%
Evolution entre 2014 et 2015 de la part de cette classe par rapport à l'ensemble des classes						
Evolution du nombre d'infractions entre 2014 et 2015 en %	-4.8%	+7.4%	-3.7%	-3.4%	-7.4%	+1.9%

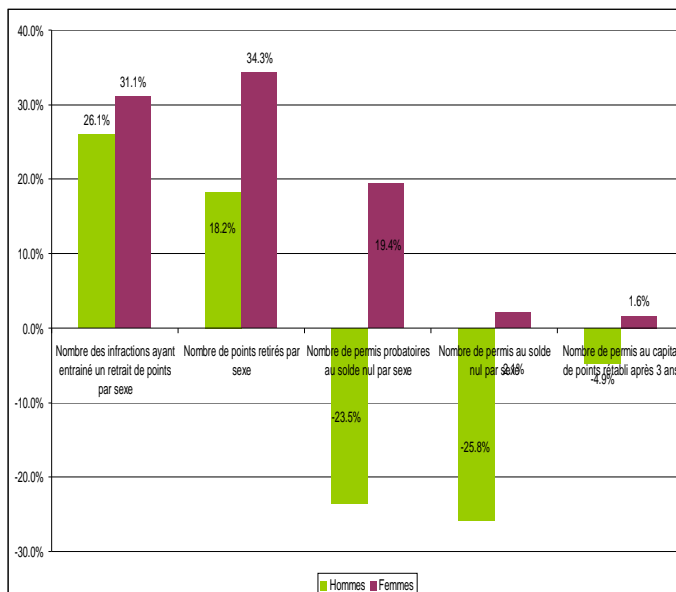
1.4/ Selon le sexe

La part des hommes prédomine dans le nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points, dans le nombre de points retirés ainsi qu'au niveau des permis au capital de points rétabli après 3 ans par rapport aux femmes (deux tiers environ). La part des hommes atteint 91% au niveau des permis invalidés au solde nul. La part des hommes aux permis probatoires invalidés pour solde de points est légèrement moindre avec 86%. Au niveau de l'évolution entre 2010 et 2015, le nombre de points retirés augmente davantage chez les femmes que chez les hommes (respectivement +34,3% contre +18,2%). De même, le nombre de permis invalidés pour solde de points nul progresse chez les femmes entre 2010 et 2015 alors qu'il diminue chez les hommes (+19,4% contre -23,5%).

Répartition par sexe en 2015

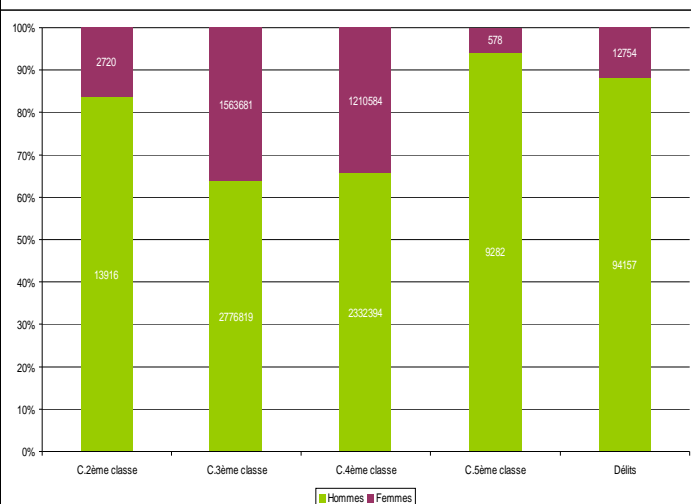


Evolution 2010-2015 par sexe

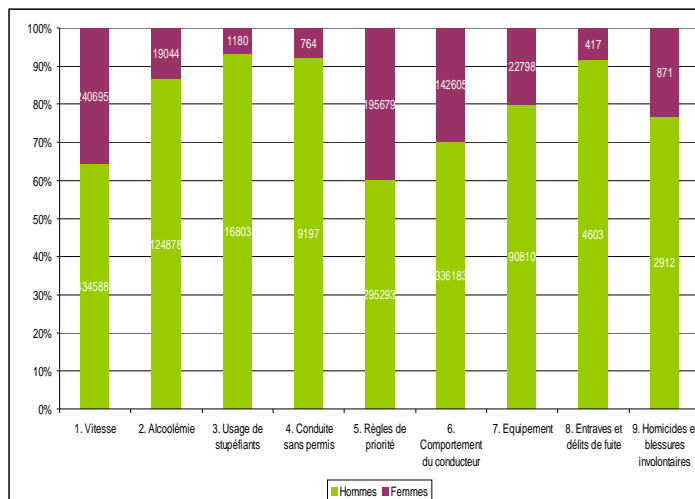


Les hommes représentent entre 65% des infractions de 3 et 4ème classe et jusqu'à 92% des délits. La part faible des femmes dans les infractions ayant entraîné un retrait de points se retrouve ainsi dans les catégories d'infractions de conduite dans permis, usage de stupéfiants et entraves et délits de fuite (avec environ 5% chacune). A l'inverse, la part la plus des femmes est la plus importante dans la catégorie des infractions sur les règles de circulation (40%).

Répartition des classes pénales d'infractions ayant entraîné un retrait de points par sexe en 2015



Répartition des catégories d'infractions ayant entraîné un retrait de points par sexe en 2015



III - PERMIS DE CONDUIRE INVALIDÉS POUR SOLDE DE POINTS NUL

En baisse continue depuis le pic de 2012, le nombre de permis invalidés pour défaut de points s'établit à 69 050 en 2015 contre 77 288 en 2014, soit -10,7%.

17 départements en 2015 voient leur nombre de permis invalidés pour solde nul augmenter par rapport à 2014 (métropole et DOM sauf Mayotte). A l'inverse 83 départements ont un nombre de permis invalidés pour solde nul en baisse. En 2014, 23 départements avaient vu leur nombre de permis de conduire invalidés augmenter et, inversement, 77 étaient en baisse.

La plus forte augmentation est enregistrée par le département des Vosges avec + 36,9%, passant de 274 à 375 permis invalidés entre 2014 et 2015. A l'inverse, la plus forte baisse est enregistrée par le département des Alpes-de-Haute-Provence avec -39,9 %.

Les permis probatoires invalidés pour solde de points nul représentent **19,4%** de l'ensemble des permis invalidés en 2014 soit légèrement moins qu'en 2014 (19,0 %).

Le nombre des permis probatoires invalidés pour solde de points nul diminue de -8,5% entre 2014 et 2015.

Entre 2014 et 2015, 26 départements (métropole et DOM sauf Mayotte) ont vu le nombre de permis probatoires invalidés croître. A l'inverse, 74 départements sont en baisse, la plus forte baisse revenant aux Hautes Alpes avec - 47,4 %.

Seules 88 personnes ont vu leur permis de conduire invalidé pour solde nul en n'ayant commis qu'un seul type d'infraction pour excès de vitesse inférieur à 20 km/h (en/hors agglomération – 1 point) contre 56 en 2014.

En 2015, 21 départements dépassent 1 000 permis invalidés pour solde nul, contre 25 en 2014.

Les départements les plus peuplés concentrent le plus grand nombre de permis au solde nul : la région parisienne, les départements de Haute-Garonne, Gironde, Isère, Loiret, Oise, Moselle, Nord, Rhône, Seine-Maritime et ceux de l'arc méditerranéen (de l'Hérault aux Alpes Maritimes).

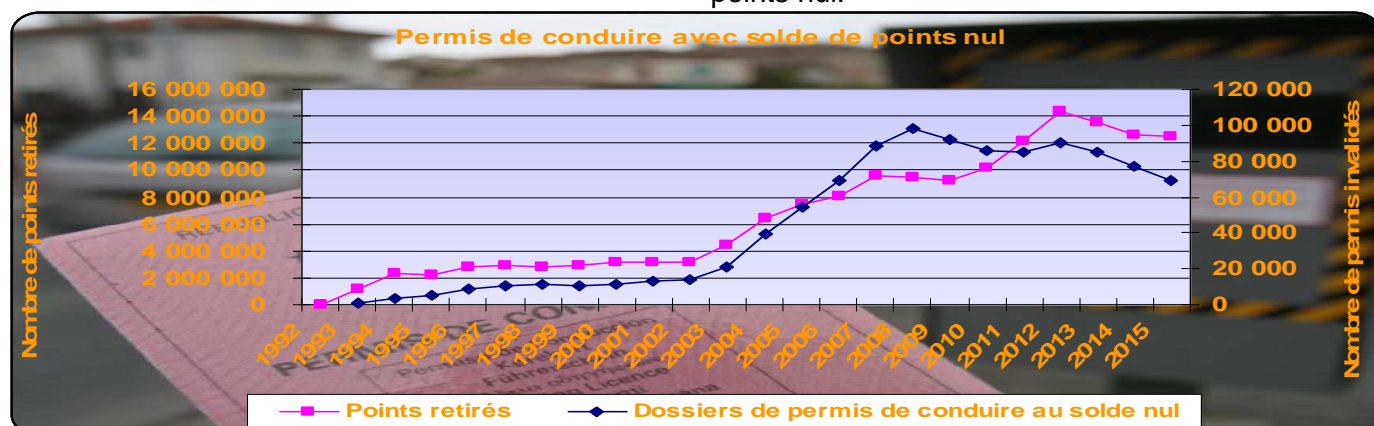
Invalidation du permis pour un seul motif d'infraction (6 238 personnes) :

- 3 527 personnes pour conduite en état d'ivresse ou d'alcoolémie (6 points),
- 554 personnes pour conduite malgré l'usage de stupéfiants (6 points),
- 1 165 personnes pour non respect du stop ou d'un feu rouge (4 points),
- 128 personnes pour excès de vitesse d'au moins 50 km/h (6 points)

8 départements voient leurs permis invalidés pour solde nul fortement évoluer entre +25 % et +68,3 %.

La ventilation des permis invalidés par sexe fait apparaître une grande disparité entre hommes (86 % des permis invalidés) et femmes (14 %). Après deux années de hausse chez les femmes, leur nombre de permis invalidés reflue en 2015 de -6,4 %. La tendance baissière constatée chez les hommes depuis 2009 continue en 2015 avec -8,8 % (contre -13 % en 2014).

Parmi les permis probatoires invalidés, ceux des hommes baissent de - 8,8 % (12 175 hommes en 2015). De même, ceux des femmes diminuent de - 5,0 % (1 241 femmes en 2015). Les hommes représentent néanmoins encore 90,7 % des titulaires de permis probatoires invalidés pour solde de points nul.



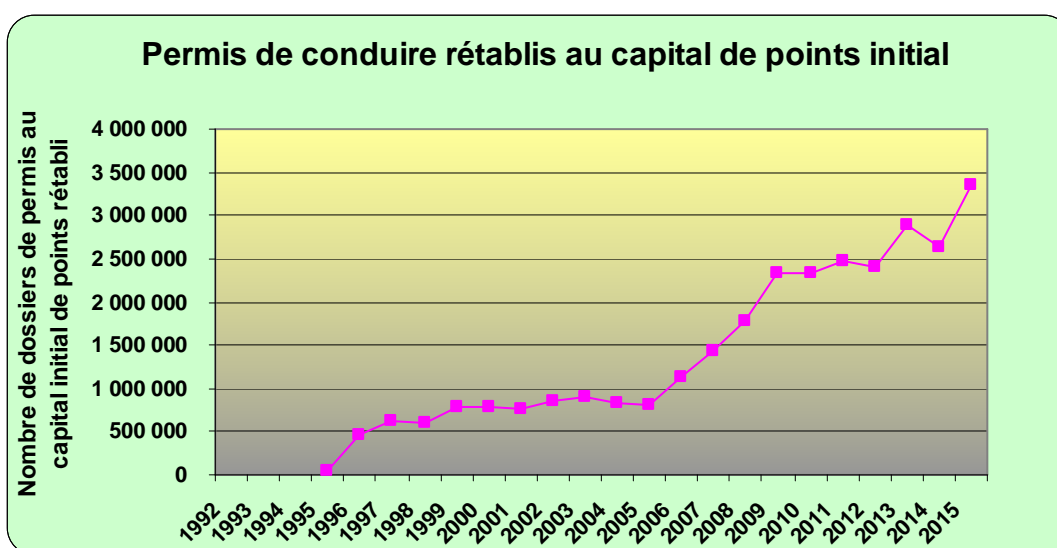
IV – RESTITUTION DE POINTS

1. Restitution du nombre initial de points

3 350 653 titulaires du permis de conduire ont vu en 2015 leur capital de points rétabli au nombre initial de 12 points après 2 ou 3 ans sans infraction. Le nombre de permis au capital initial de points rétabli (après 2 ou 3 ans) est **en augmentation de + 27,2 %**. La précédente hausse remontait à l'année 2013 (+ 20,3%) qui, elle, était due à la mise en application des modalités de récupération de points dans un temps plus court pour certaines infractions (contraventions de 3ème classe) à compter du 1er juillet 2011 dans le cadre des dispositions de la LOPPSI 2.

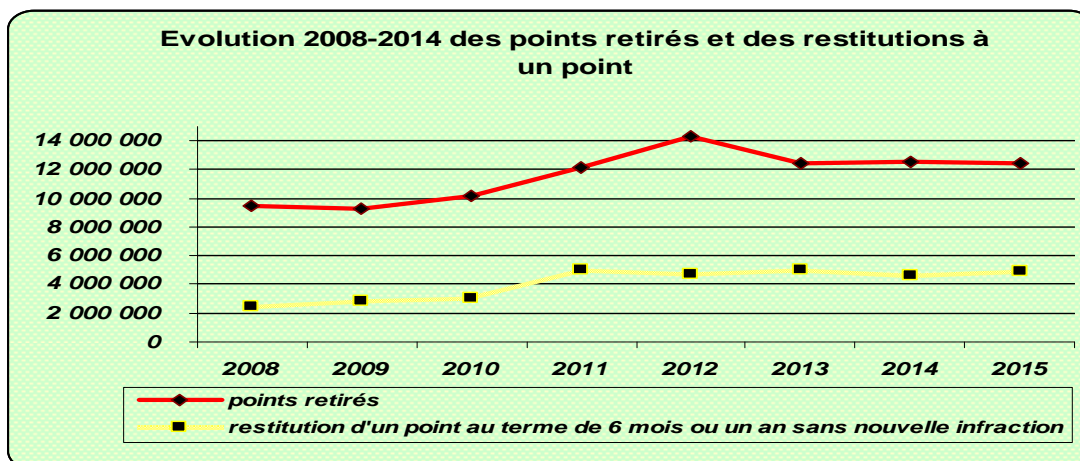
Le nombre de permis au capital initial de points rétablis (après 2 ou 3 ans) représente 48 fois le nombre de permis invalidés pour solde de points nul contre 34 fois en 2014.

Les hommes représentent 61,3% des titulaires de permis de conduire dont le capital de points a été rétabli au solde initial (2 055 238 hommes en 2015 contre 1 656 156 en 2014). Ils sont en hausse de 24,1% par rapport à 2014 (les hommes représentant 63% des titulaires de permis en 2014). De même, le nombre des femmes ayant recouvré le capital de points initial de leur permis est en augmentation avec + 32,3% en 2015 pour atteindre 1 295 415 contre 978 659 en 2014.



2. Récupération d'un point pour les infractions entraînant le retrait d'un point (au terme de 6 mois sans nouvelle infraction)

A compter du 1er juillet 2011 dans le cadre des dispositions de la LOPPSI 2, ont été mises en application les modalités de récupération d'1 point suite à la commission d'une infraction pour excès de vitesse inférieur à 20 km/h ou pour chevauchement d'une ligne continue au terme d'un délai réduit à 6 mois, au lieu d'un an, sans la commission d'une nouvelle infraction au cours de cette période. Cette mesure a concerné 4 891 086 titulaires de permis en 2015 contre 4 682 208 en 2014, soit + 4,5 %.



V – TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PERMIS A POINTS

Le tableau récapitulatif ci-après fait apparaître une baisse importante et significative du nombre de points retirés ainsi que du nombre d'infractions traitées génératrices de retrait de points.

Il s'agit de la troisième année consécutive de baisse globale de l'ensemble des indicateurs sur le permis à points depuis son instauration (nombre de points retirés, infractions traitées, nombre de permis invalidés pour solde de points nul).

	Tués à 30 jours	Dossiers traités	Infractions traitées	Points retirés	Points récupérés au terme de 6 mois ou 1 an sans infraction nouvelle	Nbre points récupérés/nbre points retirés	Dossiers de permis de conduire au solde nul	Dossiers de permis de conduire au capital initial de points rétabli (après 2 ou 3 ans)
Année 1992 (2ème semestre)		7 943	8 112	19 117		0		
Année 1993	9 677	394 971	402 917	1 176 621		0	603	
Année 1994	9 121	782 383	803 712	2 387 492		0	3 295	
Année 1995	8 992	803 857	823 055	2 266 143		0	5 213	49 408
Variation 95/94	- 7.1%	+ 3%	+ 2%	- 5%		+ 0%	+ 58%	
Année 1996	8 638	1 011 674	1 030 879	2 837 280		0	8 443	471 441
Variation 96/95	- 3.9%	+ 26%	+ 25%	+ 25%		+ 0%	+ 62%	+ 854%
Année 1997	8 540	1 046 764	1 067 685	2 876 246		0	10 387	635 532
Variation 97/96	- 1.1%	+ 3%	+ 4%	+ 1%		+ 0%	+ 23%	+ 35%
Année 1998	9 019	1 043 442	1 064 921	2 821 563		0	11 055	593 129
Variation 98/97	+ 5.6%	- 0.3%	- 0.3%	- 2%		+ 0%	+ 6%	- 7%
Année 1999	8 563	1 103 179	1 124 419	2 940 562		0	10 548	789 827
Variation 99/98	- 5.1%	+ 6%	+ 6%	+ 4%		+ 0%	- 5%	+ 33%
Année 2000	8 170	1 204 372	1 226 267	3 175 619		0	11 758	779 656
Var. 2000/1999	- 4.6%	+ 9%	+ 9%	+ 8%		+ 0%	+ 11%	- 1%
Année 2001	8 253	1 214 175	1 236 654	3 180 578		0	13 410	768 398
Var. 2001/2000	+ 1.0%	+ 1%	+ 1%	+ 0.2%		+ 0%	+ 14%	- 1%
Année 2002	7 742	1 187 101	1 210 169	3 100 966		0	13 601	847 126
Var. 2002/2001	- 6.2%	- 2%	- 2%	- 3%		+ 0%	+ 1%	+ 10%
Année 2003	6 126	1 660 016	1 685 560	4 458 497		0	20 967	896 167
Var. 2003/2002	- 20.9%	+ 40%	+ 39%	+ 44%		+ 0%	+ 54%	+ 6%
Année 2004	5 593	2 527 679	2 550 501	6 442 669		0	39 413	832 298
Var. 2004/2003	- 8.7%	+ 52%	+ 51%	+ 45%		+ 0%	+ 88%	- 7%
Année 2005	5 318	3 572 806	3 590 254	7 461 475		0	54 242	815 952
Var. 2005/2004	- 4.9%	+ 41%	+ 41%	+ 16%		+ 0%	+ 38%	- 2%
Année 2006	4 709	4 477 798	4 493 154	8 000 105		0	68 866	1 140 305
Var. 2006/2005	- 11.5%	+ 25%	+ 25%	+ 7%		+ 0%	+ 27%	+ 40%
Année 2007	4 620	5 852 653	5 866 802	9 547 017		0	88 698	1 431 057
Var. 2007/2006	- 1.9%	+ 31%	+ 31%	+ 19%		+ 0%	+ 29%	+ 25%
Année 2008	4 275	5 900 281	5 913 184	9 501 484		0	98 057	1 782 391
Var. 2008/2007	- 7.5%	+ 1%	+ 1%	- 0.5%		+ 0%	+ 11%	+ 25%
Année 2009	4 273	5 916 046	5 927 929	9 273 537		0	92 123	2 346 212
Var. 2009/2008	- 0.0%	+ 0.2%	+ 0.2%	- 2%		+ 0%	- 6%	+ 32%
Année 2010	3 992	6 261 102	6 275 387	10 139 522	2 949 532	0.29	85 700	2 341 768
Var. 2010/2009	- 6.6%	+ 6%	+ 6%	+ 9%		+ 0%	- 7%	- 0.2%
Année 2011	3 963	7 239 408	7 252 738	12 096 911	5 067 558	0.42	85 067	2 471 461
Var. 2011/2010	- 0.7%	+ 16%	+ 16%	+ 19%	+ 72%	+ 44%	- 1%	+ 6%
Année 2012	3 647	8 748 047	8 760 292	14 336 756	4 273 214	0.30	90 136	2 400 456
Var. 2012/2011	- 8.0%	+ 21%	+ 21%	+ 19%	- 16%	- 29%	+ 6%	- 3%
Année 2013	3 268	8 222 865	8 235 591	13 526 141	5 060 141	0.37	85 189	2 887 771
Var. 2013/2012	- 10.4%	- 6%	- 6%	- 6%	+ 18%	+ 26%	- 5.5%	+ 20%
Année 2014	3 384	7 854 945	7 866 719	12 577 663	4 682 208	0.37	77 288	2 634 815
Var. 2014/2013	+ 3.5%	- 4%	- 4%	- 7%	- 7%	- 0.5%	- 9%	- 8.8%
Année 2015	3 461	8 005 103	8 016 885	12 470 868	4 891 086	0.39	69 050	3 350 653
Var. 2015/2014	+ 2.3%	+ 1.9%	+ 1.9%	- 0.8%	+ 4.5%	+ 5.4%	- 10.7%	+ 27.2%
	↗	↗	↗	↘	↗	↗	↘	↗

Bilans départementaux 2015

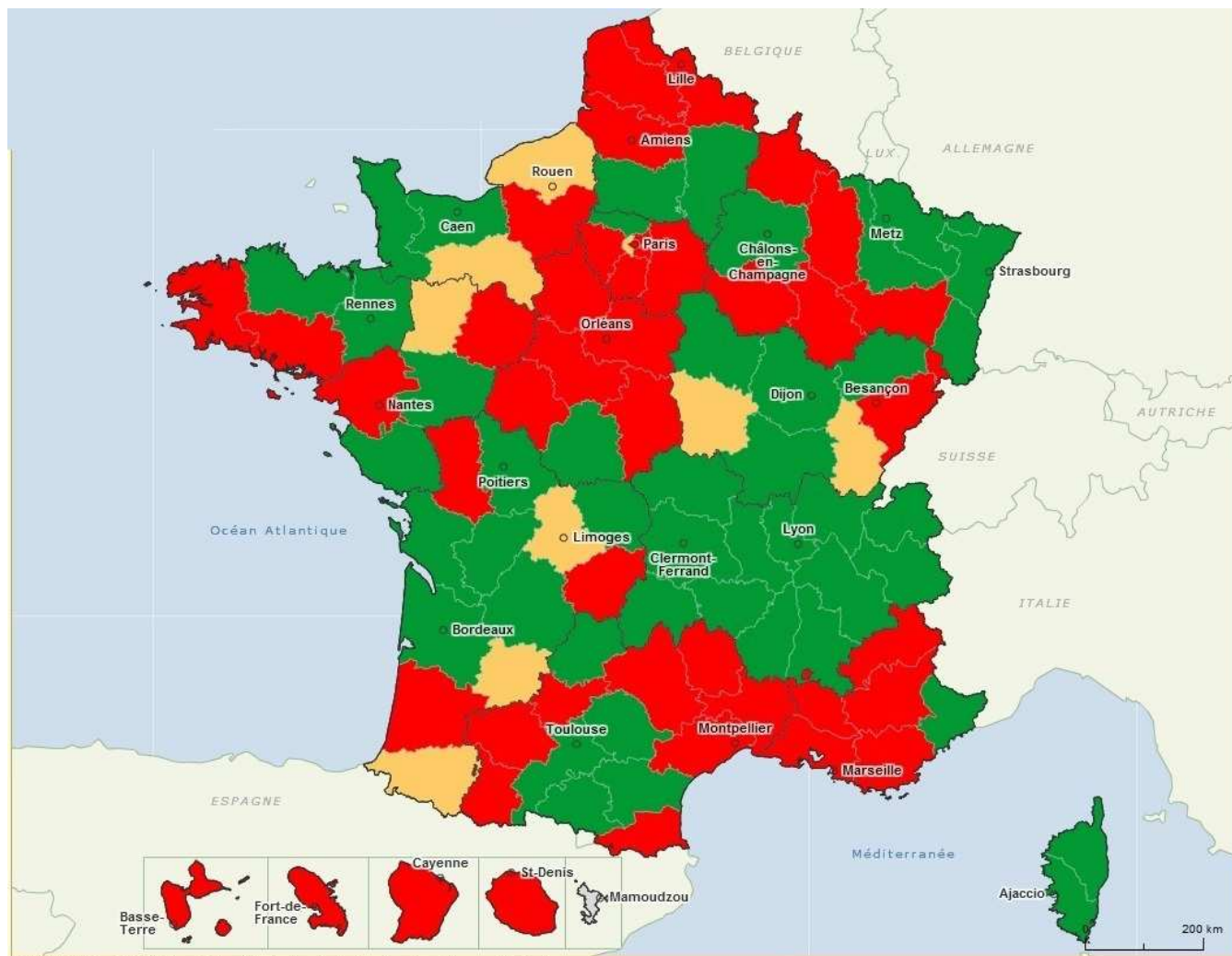
Evolution 2014/2015 des infractions ayant entraîné un retrait de points.....	52
Evolution 2014/2015 du nombre de conducteurs ayant leur permis invalidés pour solde nul.....	54
Evolution 2014/2015 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde nul	56
Proportion de permis probatoires invalidés pour solde nul.....	58
Evolution 2014/2015 du nombre de permis au capital de points initial établi.....	60
Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA Vitesse ayant généré un retrait de points....	62
Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA Feu rouge ayant généré un retrait de points	64
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h »	66
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool»	68
Principale infraction relevée en 2015 dans chaque département (en dehors des excès de vitesse de moins de 20 km/h).....	70

Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points

N°	Départements	Nombre d'infractions 2014	Nombre d'infractions 2015	Evolution 2015/2014
001	Ain	74 396	71 726	-3.6%
002	Aisne	59 123	57 563	-2.6%
003	Allier	44 676	42 961	-3.8%
004	Alpes-de-Haute-Provence	21 351	22 646	+6.1%
005	Hautes-Alpes	18 308	18 855	+3.0%
006	Alpes-Maritimes	170 006	161 799	-4.8%
007	Ardèche	35 987	34 687	-3.6%
008	Ardennes	26 220	30 221	+15.3%
009	Ariège	21 351	20 705	-3.0%
010	Aube	34 409	36 467	+6.0%
011	Aude	39 000	37 888	-2.9%
012	Aveyron	29 912	30 529	+2.1%
013	Bouches-du-Rhône	267 576	316 010	+18.1%
014	Calvados	73 412	71 452	-2.7%
015	Cantal	16 658	15 368	-7.7%
016	Charente	48 608	42 134	-13.3%
017	Charente-Maritime	81 408	75 420	-7.4%
018	Cher	34 701	35 598	+2.6%
019	Corrèze	26 818	28 483	+6.2%
02A	Corse-du-Sud	18 634	16 743	-10.1%
02B	Haute-corse	18 304	17 090	-6.6%
021	Côte d'Or	60 144	59 316	-1.4%
022	Côte d'Armor	62 541	61 320	-2.0%
023	Creuse	12 425	12 224	-1.6%
024	Dordogne	44 734	41 515	-7.2%
025	Doubs	56 502	61 419	+8.7%
026	Drôme	54 864	54 238	-1.1%
027	Eure	83 405	88 802	+6.5%
028	Eure-et-Loir	59 372	63 958	+7.7%
029	Finistère	85 732	92 133	+7.5%
030	Gard	90 604	97 505	+7.6%
031	Haute-Garonne	196 248	184 421	-6.0%
032	Gers	24 654	26 212	+6.3%
033	Gironde	186 943	180 818	-3.3%
034	Hérault	146 049	154 702	+5.9%
035	Ille-et-Vilaine	104 820	104 810	-0.0%
036	Indre	25 568	24 931	-2.5%
037	Indre-et-Loire	68 326	70 302	+2.9%
038	Isère	147 345	136 566	-7.3%
039	Jura	31 705	31 947	+0.8%
040	Landes	42 738	46 269	+8.3%
041	Loir-et-Cher	39 914	42 787	+7.2%
042	Loire	105 316	100 423	-4.6%
043	Haute-Loire	31 674	28 689	-9.4%
044	Loire Atlantique	152 912	156 982	+2.7%
045	Loiret	102 349	111 689	+9.1%
046	Lot	20 622	20 133	-2.4%
047	Lot-et-Garonne	38 087	38 448	+0.9%
048	Lozère	7 706	7 862	+2.0%
049	Maine-et-Loire	93 977	91 054	-3.1%

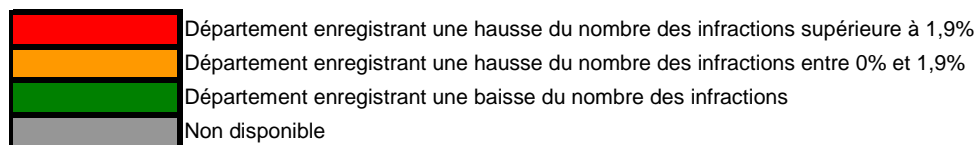
N°	Départements	Nombre d'infractions 2014	Nombre d'infractions 2015	Evolution 2015/2014
050	Manche	47 774	45 296	-5.2%
051	Marne	63 589	63 117	-0.7%
052	Haute-Marne	20 129	21 470	+6.7%
053	Mayenne	33 269	33 764	+1.5%
054	Meurthe-et-Moselle	109 096	108 550	-0.5%
055	Meuse	21 857	25 131	+15.0%
056	Morbihan	84 629	91 083	+7.6%
057	Moselle	128 368	126 194	-1.7%
058	Nièvre	22 755	23 079	+1.4%
059	Nord	228 164	253 326	+11.0%
060	Oise	105 777	105 714	-0.1%
061	Orne	31 302	31 775	+1.5%
062	Pas-de-Calais	141 976	157 727	+11.1%
063	Puy-de-Dôme	87 464	83 445	-4.6%
064	Pyrénées-Atlantiques	76 046	76 460	+0.5%
065	Hautes-Pyrénées	29 257	30 002	+2.5%
066	Pyrénées-Orientales	46 690	48 996	+4.9%
067	Bas-Rhin	115 385	107 859	-6.5%
068	Haut-Rhin	76 840	69 538	-9.5%
069	Rhône	231 461	216 964	-6.3%
070	Haute-Saône	25 745	25 197	-2.1%
071	Saône-et-Loire	64 055	63 331	-1.1%
072	Sarthe	58 303	61 367	+5.3%
073	Savoie	59 854	56 319	-5.9%
074	Haute-Savoie	105 686	97 118	-8.1%
075	Paris	230 859	236 989	+2.7%
076	Seine-Maritime	131 380	133 558	+1.7%
077	Seine et Marne	206 288	216 599	+5.0%
078	Yvelines	220 562	233 454	+5.8%
079	Deux-Sèvres	39 082	40 969	+4.8%
080	Somme	49 446	52 348	+5.9%
081	Tarn	47 861	44 138	-7.8%
082	Tarn-et-Garonne	32 187	36 018	+11.9%
083	Var	156 702	164 057	+4.7%
084	Vaucluse	81 122	84 529	+4.2%
085	Vendée	61 699	61 691	-0.0%
086	Vienne	50 116	45 931	-8.4%
087	Haute-Vienne	39 965	40 568	+1.5%
088	Vosges	47 896	55 022	+14.9%
089	Yonne	47 288	46 295	-2.1%
090	Territoire-de-Belfort	14 679	15 404	+4.9%
091	Essonne	199 609	222 887	+11.7%
092	Hauts de Seine	211 161	213 190	+1.0%
093	Seine Saint-Denis	168 520	180 406	+7.1%
094	Val de Marne	174 406	179 444	+2.9%
095	Val d'Oise	182 271	176 148	-3.4%
971	Guadeloupe	31 417	35 563	+13.2%
972	Martinique	37 806	40 440	+7.0%
973	Guyane	12 580	14 948	+18.8%
974	Réunion	36 073	45 180	+25.2%

Carte relative à l'évolution du nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points entre 2014 et 2015



© CGFT 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Evolution 2015/2014

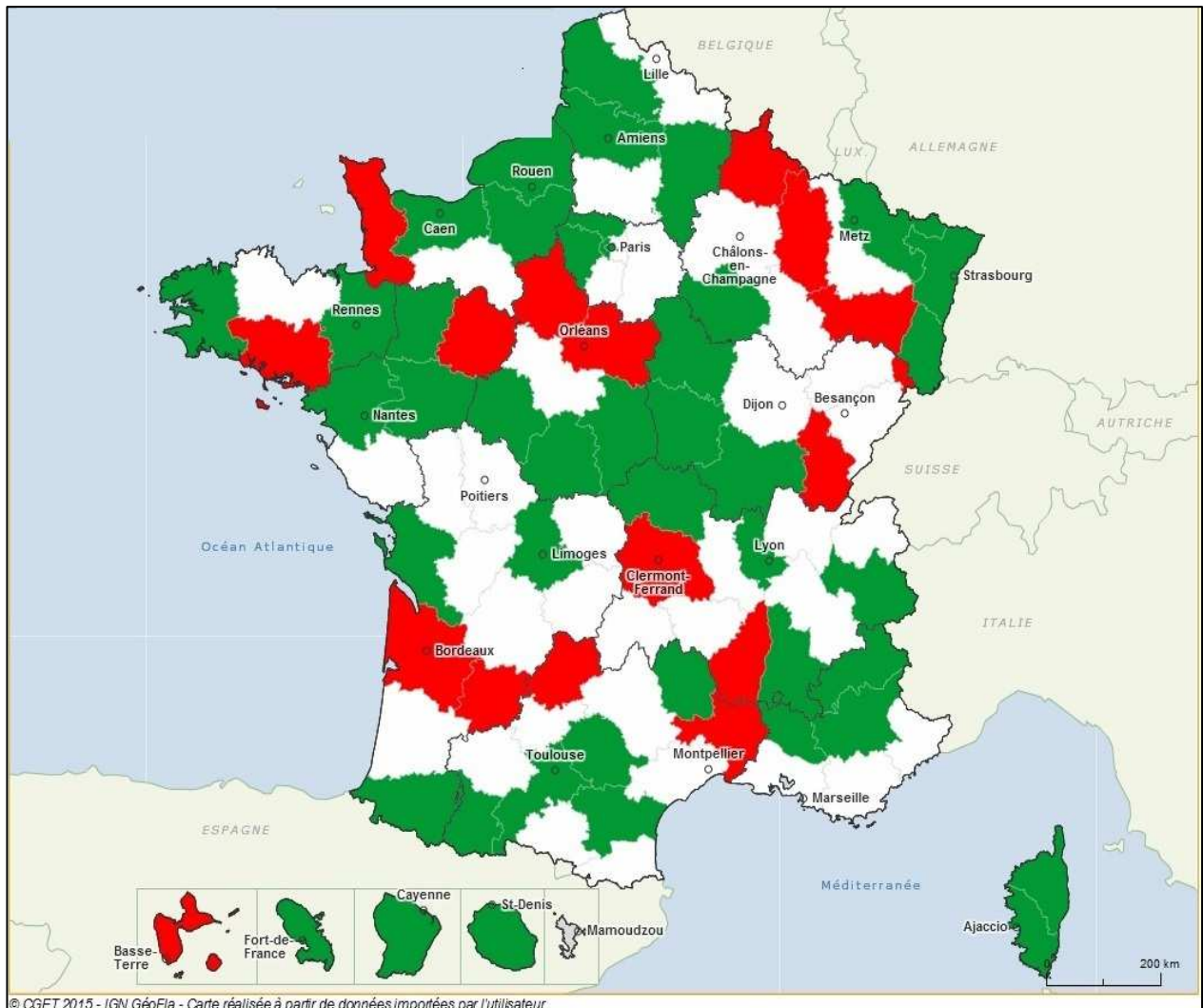


En 2015, au niveau national, le nombre d'infractions a augmenté de +1,9%.

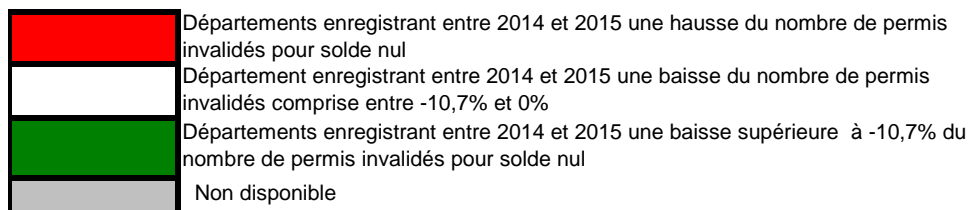
Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour solde nul

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2014	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2015	Evolution 2014 et 2015	N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2014	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2015	Evolution 2014 et 2015
001	Ain	577	517	-10.4%	050	Manche	313	314	+0.3%
002	Aisne	503	427	-15.1%	051	Marne	476	442	-7.1%
003	Allier	347	288	-17.0%	052	Haute-Marne	181	166	-8.3%
004	Alpes-de-Haute-Provence	286	172	-39.9%	053	Mayenne	283	237	-16.3%
005	Hautes-Alpes	122	108	-11.5%	054	Meurthe-et-Moselle	919	839	-8.7%
006	Alpes-Maritimes	1 533	1 481	-3.4%	055	Meuse	144	151	+4.9%
007	Ardèche	246	280	+13.8%	056	Morbihan	605	657	+8.6%
008	Ardennes	181	192	+6.1%	057	Moselle	1 315	1 012	-23.0%
009	Ariège	170	163	-4.1%	058	Nièvre	188	136	-27.7%
010	Aube	361	318	-11.9%	059	Nord	2 467	2 289	-7.2%
011	Aude	471	402	-14.6%	060	Oise	1 173	1 133	-3.4%
012	Aveyron	200	192	-4.0%	061	Orne	284	261	-8.1%
013	Bouches-du-Rhône	2 820	2 530	-10.3%	062	Pas-de-Calais	1 066	911	-14.5%
014	Calvados	885	696	-21.4%	063	Puy-de-Dôme	465	530	+14.0%
015	Cantal	80	80	+0.0%	064	Pyénées-Atlantiques	621	532	-14.3%
016	Charente	402	370	-8.0%	065	Hautes-Pyrénées	242	213	-12.0%
017	Charente-Maritime	689	563	-18.3%	066	Pyrénées-Orientales	506	505	-0.2%
018	Cher	334	290	-13.2%	067	Bas-Rhin	1 044	802	-23.2%
019	Corrèze	201	199	-1.0%	068	Haut-Rhin	843	748	-11.3%
02A	Corse-du-Sud	319	230	-27.9%	069	Rhône	2 283	1 803	-21.0%
02B	Haute-corse	314	242	-22.9%	070	Haute-Saône	192	177	-7.8%
021	Côte d'Or	442	424	-4.1%	071	Saône-et-Loire	437	361	-17.4%
022	Côtes d'Armor	439	426	-3.0%	072	Sarthe	395	517	+30.9%
023	Creuse	75	72	-4.0%	073	Savoie	440	348	-20.9%
024	Dordogne	336	324	-3.6%	074	Haute-Savoie	834	791	-5.2%
025	Doubs	484	444	-8.3%	075	Paris	2 368	2 072	-12.5%
026	Drôme	576	511	-11.3%	076	Seine-Maritime	1 799	1 297	-27.9%
027	Eure	917	793	-13.5%	077	Seine et Marne	1 805	1 614	-10.6%
028	Eure-et-Loir	645	710	+10.1%	078	Yvelines	2 171	1 881	-13.4%
029	Finistère	767	650	-15.3%	079	Deux-Sèvres	294	288	-2.0%
030	Gard	899	959	+6.7%	080	Somme	576	488	-15.3%
031	Haute-Garonne	1 856	1 531	-17.5%	081	Tarn	363	296	-18.5%
032	Gers	207	185	-10.6%	082	Tarn-et-Garonne	354	321	-9.3%
033	Gironde	2 020	2 141	+6.0%	083	Var	1 628	1 553	-4.6%
034	Hérault	1 911	1 728	-9.6%	084	Vaucluse	1 030	728	-29.3%
035	Ille-et-Vilaine	714	613	-14.1%	085	Vendée	550	503	-8.5%
036	Indre	204	170	-16.7%	086	Vienne	429	390	-9.1%
037	Indre-et-Loire	596	420	-29.5%	087	Haute-Vienne	366	253	-30.9%
038	Isère	1 181	1 067	-9.7%	088	Vosges	274	375	+36.9%
039	Jura	238	239	+0.4%	089	Yonne	355	294	-17.2%
040	Landes	378	362	-4.2%	090	Territoire-de-Belfort	126	127	+0.8%
041	Loir-et-Cher	336	325	-3.3%	091	Essonne	1 978	1 868	-5.6%
042	Loire	761	753	-1.1%	092	Hauts de Seine	2 111	1 875	-11.2%
043	Haute-Loire	133	128	-3.8%	093	Seine Saint-Denis	3 469	3 110	-10.3%
044	Loire Atlantique	1 429	981	-31.4%	094	Val de Marne	2 113	1 890	-10.6%
045	Loiret	1 035	1 087	+5.0%	095	Val d'Oise	2 570	2 153	-16.2%
046	Lot	146	156	+6.8%	971	Guadeloupe	383	457	+19.3%
047	Lot-et-Garonne	492	517	+5.1%	972	Martinique	473	392	-17.1%
048	Lozère	61	37	-39.3%	973	Guyane	204	180	-11.8%
049	Maine-et-Loire	735	655	-10.9%	974	Réunion	702	594	-15.4%

Carte relative à l'évolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour solde nul



Evolution 2015/2014



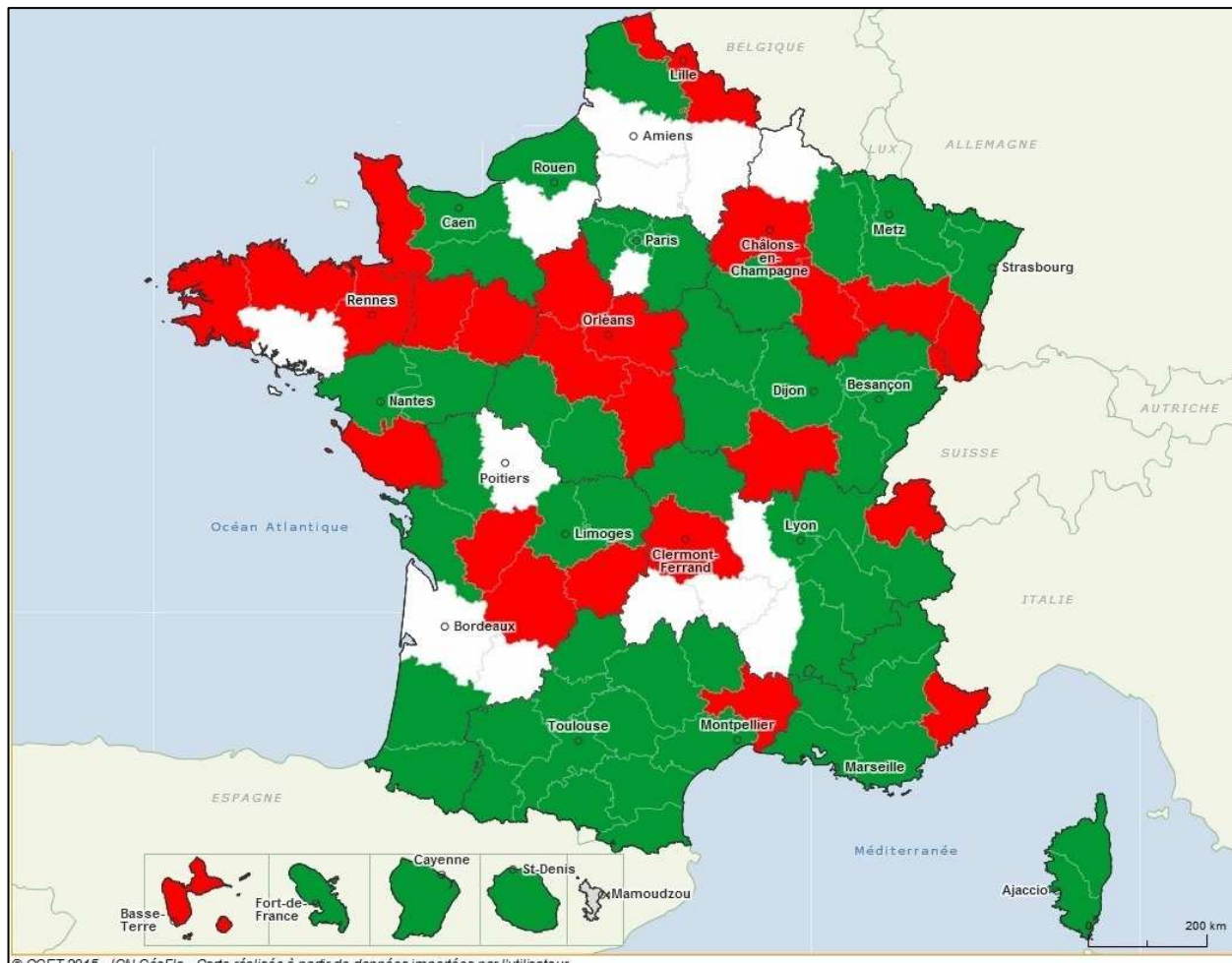
En 2015, au niveau national, le nombre de conducteurs aux permis invalidés a diminué de -10,7%.

Evolution 2014/2015 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde nul

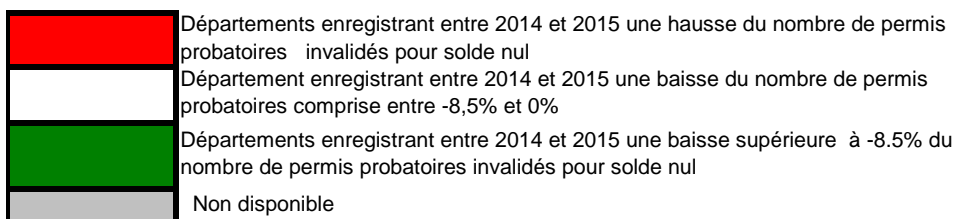
N°	Départements	Nombre de permis probatoires invalidés année 2014	Nombre de permis probatoires invalidés année 2015	Evolution 2014 et 2015
001	Ain	110	84	-23.6%
002	Aisne	100	94	-6.0%
003	Allier	69	56	-18.8%
004	Alpes-de-Haute-Provence	63	47	-25.4%
005	Hautes-Alpes	38	20	-47.4%
006	Alpes-Maritimes	249	256	+2.8%
007	Ardèche	48	45	-6.3%
008	Ardennes	32	30	-6.3%
009	Ariège	32	28	-12.5%
010	Aube	85	66	-22.4%
011	Aude	93	75	-19.4%
012	Aveyron	56	37	-33.9%
013	Bouches-du-Rhône	437	368	-15.8%
014	Calvados	176	161	-8.5%
015	Cantal	18	17	-5.6%
016	Charente	69	79	+14.5%
017	Charente-Maritime	127	100	-21.3%
018	Cher	54	70	+29.6%
019	Corrèze	47	51	+8.5%
02A	Corse-du-Sud	68	58	-14.7%
02B	Haute-corse	68	52	-23.5%
021	Côte d'Or	93	83	-10.8%
022	Côtes d'Armor	108	144	+33.3%
023	Creuse	26	23	-11.5%
024	Dordogne	64	65	+1.6%
025	Doubs	143	114	-20.3%
026	Drôme	141	110	-22.0%
027	Eure	158	158	+0.0%
028	Eure-et-Loir	138	150	+8.7%
029	Finistère	175	193	+10.3%
030	Gard	141	153	+8.5%
031	Haute-Garonne	288	208	-27.8%
032	Gers	51	39	-23.5%
033	Gironde	294	282	-4.1%
034	Hérault	321	239	-25.5%
035	Ille-et-Vilaine	147	151	+2.7%
036	Indre	62	42	-32.3%
037	Indre-et-Loire	123	107	-13.0%
038	Isère	215	190	-11.6%
039	Jura	65	54	-16.9%
040	Landes	97	75	-22.7%
041	Loir-et-Cher	71	76	+7.0%
042	Loire	147	145	-1.4%
043	Haute-Loire	31	31	+0.0%
044	Loire Atlantique	294	247	-16.0%
045	Loiret	204	245	+20.1%
046	Lot	37	31	-16.2%
047	Lot-et-Garonne	102	98	-3.9%
048	Lozère	13	10	-23.1%
049	Maine-et-Loire	187	169	-9.6%

N°	Départements	Nombre de permis probatoires invalidés année 2014	Nombre de permis probatoires invalidés année 2015	Evolution 2014 et 2015
050	Manche	74	77	+4.1%
051	Marne	127	140	+10.2%
052	Haute-Marne	37	51	+37.8%
053	Mayenne	47	66	+40.4%
054	Meurthe-et-Moselle	202	154	-23.8%
055	Meuse	35	29	-17.1%
056	Morbihan	152	145	-4.6%
057	Moselle	284	245	-13.7%
058	Nièvre	33	26	-21.2%
059	Nord	484	525	+8.5%
060	Oise	234	218	-6.8%
061	Orne	67	56	-16.4%
062	Pas-de-Calais	210	187	-11.0%
063	Puy-de-Dôme	96	115	+19.8%
064	Pyrénées-Atlantiques	123	108	-12.2%
065	Hautes-Pyrénées	52	39	-25.0%
066	Pyrénées-Orientales	76	62	-18.4%
067	Bas-Rhin	240	193	-19.6%
068	Haut-Rhin	191	207	+8.4%
069	Rhône	436	382	-12.4%
070	Haute-Saône	46	29	-37.0%
071	Saône-et-Loire	92	101	+9.8%
072	Sarthe	78	128	+64.1%
073	Savoie	93	74	-20.4%
074	Haute-Savoie	159	164	+3.1%
075	Paris	327	265	-19.0%
076	Seine-Maritime	327	269	-17.7%
077	Seine et Marne	304	266	-12.5%
078	Yvelines	389	332	-14.7%
079	Deux-Sèvres	70	60	-14.3%
080	Somme	97	92	-5.2%
081	Tarn	73	56	-23.3%
082	Tarn-et-Garonne	70	63	-10.0%
083	Var	270	239	-11.5%
084	Vaucluse	196	140	-28.6%
085	Vendée	113	148	+31.0%
086	Vienne	85	78	-8.2%
087	Haute-Vienne	85	65	-23.5%
088	Vosges	60	101	+68.3%
089	Yonne	68	57	-16.2%
090	Territoire-de-Belfort	27	42	+55.6%
091	Essonne	381	379	-0.5%
092	Hauts de Seine	353	296	-16.1%
093	Seine Saint-Denis	692	609	-12.0%
094	Val de Marne	328	298	-9.1%
095	Val d'Oise	479	416	-13.2%
971	Guadeloupe	36	43	+19.4%
972	Martinique	38	32	-15.8%
973	Guyane	28	16	-42.9%
974	Réunion	119	99	-16.8%

Carte relative à l'évolution 2014/2015 du nombre de permis probatoires invalidés pour solde nul



Evolution 2015/2014

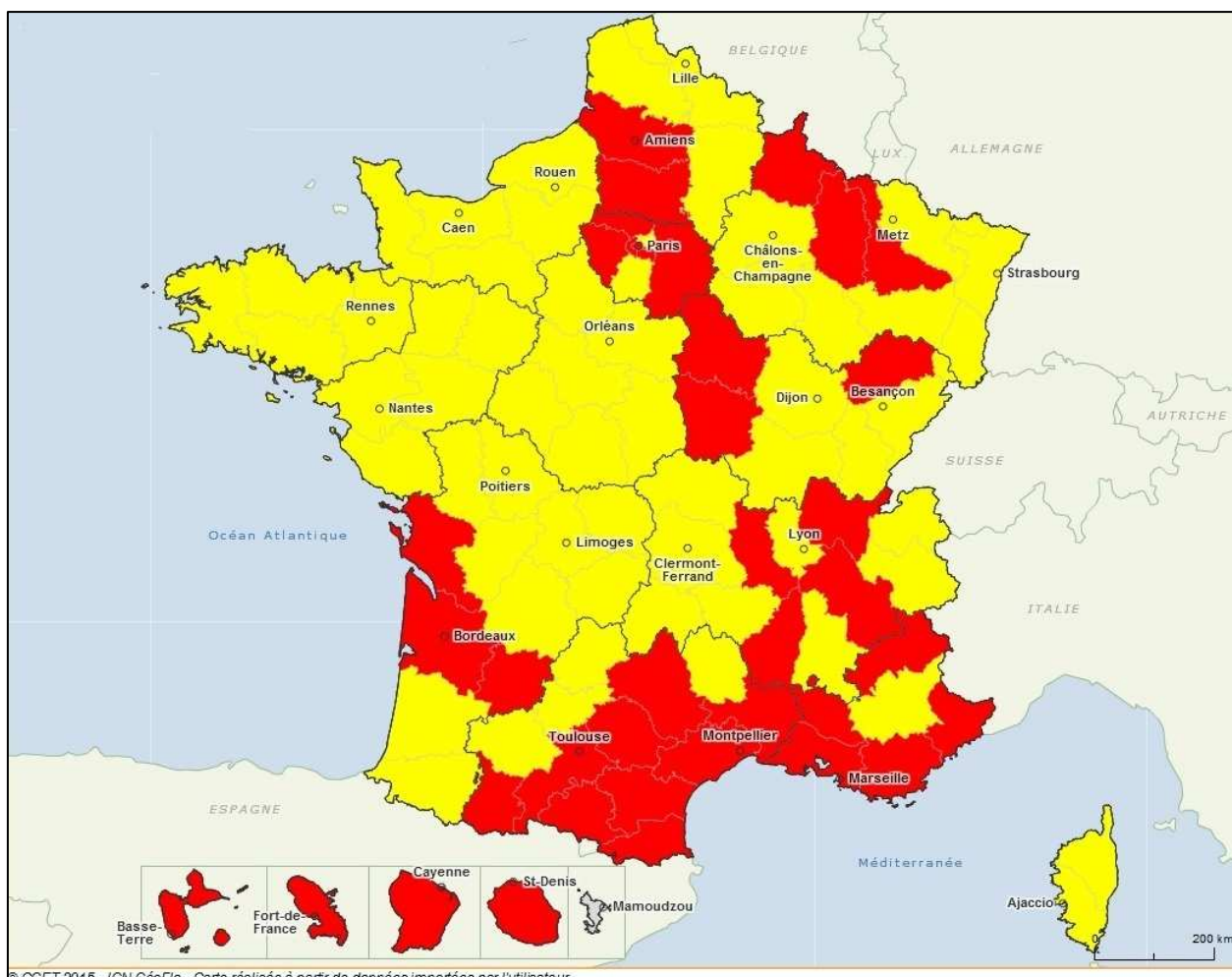


En 2015, le nombre de permis probatoires invalidés a diminué de **-8,5%** au niveau national.

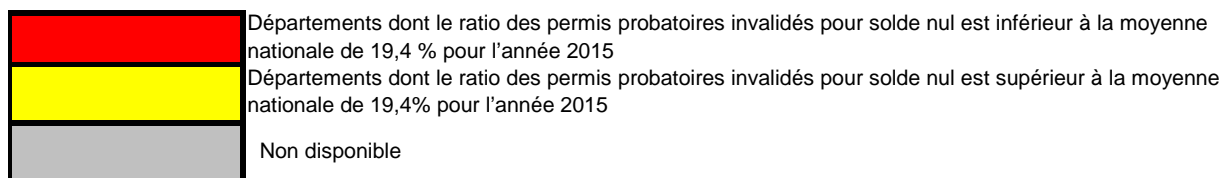
Proportion en 2015 des permis probatoires invalidés pour solde nul par rapport au total des permis invalidés

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2015	Nombre de permis probatoires invalidés année 2015	ratio	N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour solde de points nul en 2015	Nombre de permis probatoires invalidés année 2015	ratio
001	Ain	517	84	16.2%	050	Manche	314	77	24.5%
002	Aisne	427	94	22.0%	051	Marne	442	140	31.7%
003	Allier	288	56	19.4%	052	Haute-Marne	166	51	30.7%
004	Alpes-de-Haute-Provence	172	47	27.3%	053	Mayenne	237	66	27.8%
005	Hautes-Alpes	108	20	18.5%	054	Meurthe-et-Moselle	839	154	18.4%
006	Alpes-Maritimes	1 481	256	17.3%	055	Meuse	151	29	19.2%
007	Ardèche	280	45	16.1%	056	Morbihan	657	145	22.1%
008	Ardennes	192	30	15.6%	057	Moselle	1 012	245	24.2%
009	Ariège	163	28	17.2%	058	Nièvre	136	26	19.1%
010	Aube	318	66	20.8%	059	Nord	2 289	525	22.9%
011	Aude	402	75	18.7%	060	Oise	1 133	218	19.2%
012	Aveyron	192	37	19.3%	061	Orne	261	56	21.5%
013	Bouches-du-Rhône	2 530	368	14.5%	062	Pas-de-Calais	911	187	20.5%
014	Calvados	696	161	23.1%	063	Puy-de-Dôme	530	115	21.7%
015	Cantal	80	17	21.3%	064	Pyrénées-Atlantiques	532	108	20.3%
016	Charente	370	79	21.4%	065	Hautes-Pyrénées	213	39	18.3%
017	Charente-Maritime	563	100	17.8%	066	Pyrénées-Orientales	505	62	12.3%
018	Cher	290	70	24.1%	067	Bas-Rhin	802	193	24.1%
019	Corrèze	199	51	25.6%	068	Haut-Rhin	748	207	27.7%
02A	Corse-du-Sud	230	58	25.2%	069	Rhône	1 803	382	21.2%
02B	Haute-corse	242	52	21.5%	070	Haute-Saône	177	29	16.4%
021	Côte d'Or	424	83	19.6%	071	Saône-et-Loire	361	101	28.0%
022	Côtes d'Armor	426	144	33.8%	072	Sarthe	517	128	24.8%
023	Creuse	72	23	31.9%	073	Savoie	348	74	21.3%
024	Dordogne	324	65	20.1%	074	Haute-Savoie	791	164	20.7%
025	Doubs	444	114	25.7%	075	Paris	2 072	265	12.8%
026	Drôme	511	110	21.5%	076	Seine-Maritime	1 297	269	20.7%
027	Eure	793	158	19.9%	077	Seine et Marne	1 614	266	16.5%
028	Eure-et-Loir	710	150	21.1%	078	Yvelines	1 881	332	17.7%
029	Finistère	650	193	29.7%	079	Deux-Sèvres	288	60	20.8%
030	Gard	959	153	16.0%	080	Somme	488	92	18.9%
031	Haute-Garonne	1 531	208	13.6%	081	Tarn	296	56	18.9%
032	Gers	185	39	21.1%	082	Tarn-et-Garonne	321	63	19.6%
033	Gironde	2 141	282	13.2%	083	Var	1 553	239	15.4%
034	Hérault	1 728	239	13.8%	084	Vaucluse	728	140	19.2%
035	Ille-et-Vilaine	613	151	24.6%	085	Vendée	503	148	29.4%
036	Indre	170	42	24.7%	086	Vienne	390	78	20.0%
037	Indre-et-Loire	420	107	25.5%	087	Haute-Vienne	253	65	25.7%
038	Isère	1 067	190	17.8%	088	Vosges	375	101	26.9%
039	Jura	239	54	22.6%	089	Yonne	294	57	19.4%
040	Landes	362	75	20.7%	090	Territoire-de-Belfort	127	42	33.1%
041	Loir-et-Cher	325	76	23.4%	091	Essonne	1 868	379	20.3%
042	Loire	753	145	19.3%	092	Hauts de Seine	1 875	296	15.8%
043	Haute-Loire	128	31	24.2%	093	Seine Saint-Denis	3 110	609	19.6%
044	Loire Atlantique	981	247	25.2%	094	Val de Marne	1 890	298	15.8%
045	Loiret	1 087	245	22.5%	095	Val d'Oise	2 153	416	19.3%
046	Lot	156	31	19.9%	971	Guadeloupe	457	43	9.4%
047	Lot-et-Garonne	517	98	19.0%	972	Martinique	392	32	8.2%
048	Lozère	37	10	27.0%	973	Guyane	180	16	8.9%
049	Maine-et-Loire	655	169	25.8%	974	Réunion	594	99	16.7%

Carte relative à la proportion en 2015 des permis probatoires invalidés pour solde nul par rapport au total des permis invalidés pour solde nul



Evolution 2015/2014



En 2015, les permis probatoires invalidés pour solde nul représentent en moyenne **19,4%** de l'ensemble des permis invalidés pour solde nul.

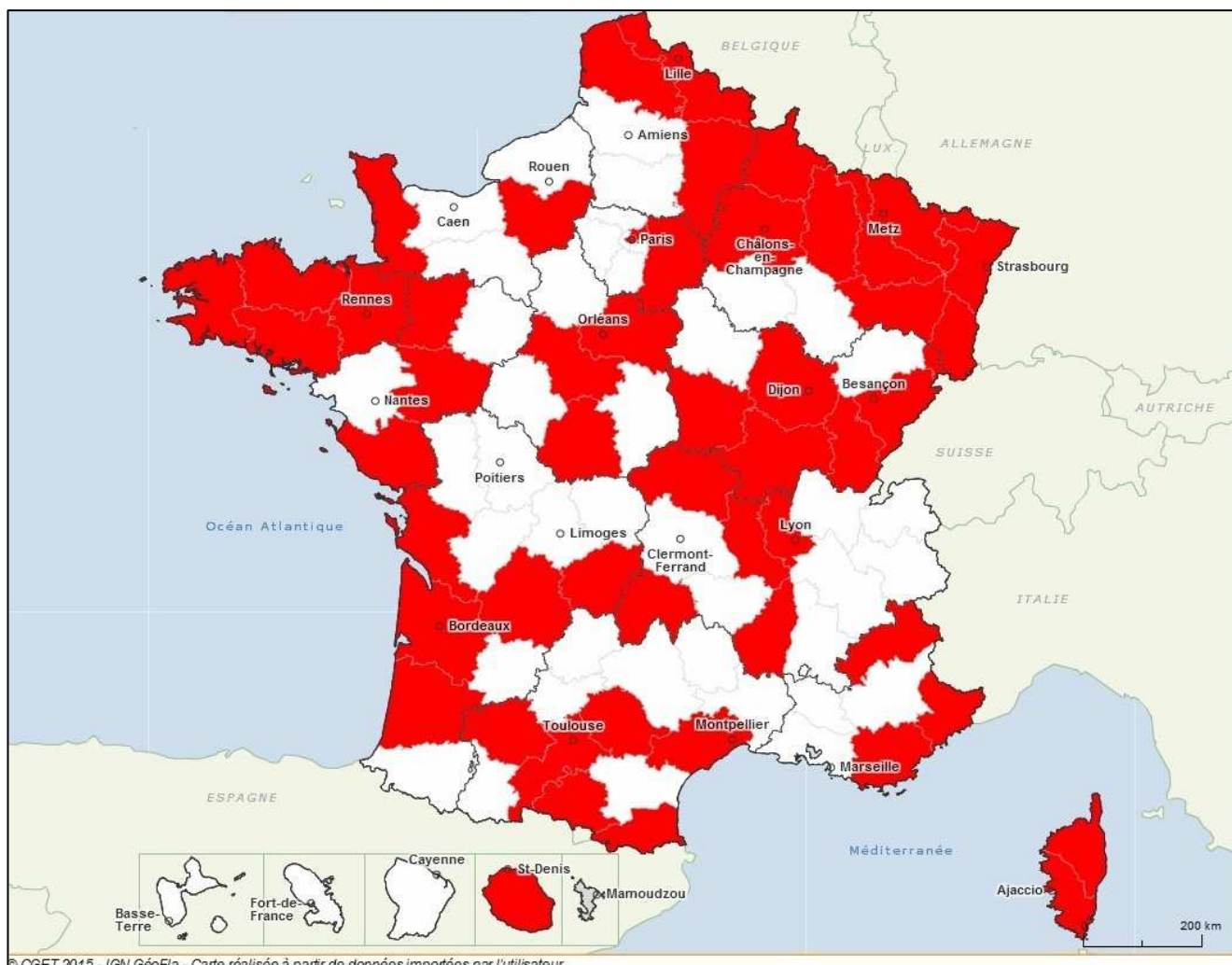
60 départements sont au-dessus de cette moyenne nationale.

Evolution 2014/2015 du nombre de permis au capital de points initial rétabli

N°	Départements	Nombre de permis au capital de points initial rétabli en 2014	Nombre de permis au capital de points initial rétabli en 2015	Evolution 2014 et 2015
001	Ain	13 543	20 233	+49.4%
002	Aisne	11 494	19 108	+66.2%
003	Allier	7 764	13 325	+71.6%
004	Alpes-de-Haute-Provence	3 763	5 492	+45.9%
005	Hautes-Alpes	2 937	5 080	+73.0%
006	Alpes-Maritimes	29 012	54 393	+87.5%
007	Ardèche	6 682	10 913	+63.3%
008	Ardennes	6 295	10 222	+62.4%
009	Ariège	3 293	5 609	+70.3%
010	Aube	8 068	11 967	+48.3%
011	Aude	8 206	12 081	+47.2%
012	Aveyron	5 747	8 017	+39.5%
013	Bouches-du-Rhône	58 824	71 341	+21.3%
014	Calvados	14 402	21 963	+52.5%
015	Cantal	3 108	5 284	+70.0%
016	Charente	9 369	12 857	+37.2%
017	Charente-Maritime	13 986	23 096	+65.1%
018	Cher	9 112	12 742	+39.8%
019	Corrèze	4 913	7 995	+62.7%
02A	Corse-du-Sud	3 822	8 525	+123.1%
02B	Haute-corse	3 681	6 213	+68.8%
021	Côte d'Or	13 053	22 744	+74.2%
022	Côtes d'Armor	12 395	19 780	+59.6%
023	Creuse	2 332	3 388	+45.3%
024	Dordogne	8 789	14 443	+64.3%
025	Doubs	11 542	18 974	+64.4%
026	Drôme	11 206	15 005	+33.9%
027	Eure	14 706	25 688	+74.7%
028	Eure-et-Loir	9 895	14 472	+46.3%
029	Finistère	16 772	27 017	+61.1%
030	Gard	19 615	27 143	+38.4%
031	Haute-Garonne	30 013	54 718	+82.3%
032	Gers	4 457	7 016	+57.4%
033	Gironde	39 932	67 670	+69.5%
034	Hérault	26 281	41 139	+56.5%
035	Ille-et-Vilaine	18 047	29 512	+63.5%
036	Indre	5 118	8 360	+63.3%
037	Indre-et-Loire	12 913	18 208	+41.0%
038	Isère	26 415	37 322	+41.3%
039	Jura	6 264	10 639	+69.8%
040	Landes	9 793	15 193	+55.1%
041	Loir-et-Cher	7 039	11 066	+57.2%
042	Loire	15 217	23 850	+56.7%
043	Haute-Loire	4 055	6 128	+51.1%
044	Loire Atlantique	27 886	39 443	+41.4%
045	Loiret	16 734	27 665	+65.3%
046	Lot	4 156	6 248	+50.3%
047	Lot-et-Garonne	9 221	12 801	+38.8%
048	Lozère	1 600	2 352	+47.0%
049	Maine-et-Loire	16 484	27 513	+66.9%

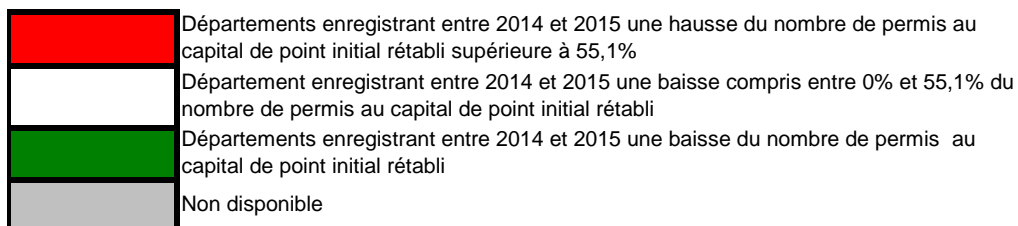
N°	Départements	Nombre de permis au capital de points initial rétabli en 2014	Nombre de permis au capital de points initial rétabli en 2015	Evolution 2014 et 2015
050	Manche	10 237	18 412	+79.9%
051	Marne	12 797	21 268	+66.2%
052	Haute-Marne	4 983	7 056	+41.6%
053	Mayenne	6 194	10 020	+61.8%
054	Meurthe-et-Moselle	16 242	27 983	+72.3%
055	Meuse	4 404	7 735	+75.6%
056	Morbihan	14 500	24 518	+69.1%
057	Moselle	25 244	41 284	+63.5%
058	Nièvre	5 024	9 072	+80.6%
059	Nord	54 511	89 459	+64.1%
060	Oise	21 821	32 147	+47.3%
061	Orne	6 487	10 044	+54.8%
062	Pas-de-Calais	32 356	50 213	+55.2%
063	Puy-de-Dôme	15 694	22 116	+40.9%
064	Pyrenées-Atlantiques	16 860	24 538	+45.5%
065	Hautes-Pyrénées	5 528	8 543	+54.5%
066	Pyrénées-Orientales	11 207	19 001	+69.5%
067	Bas-Rhin	22 929	37 358	+62.9%
068	Haut-Rhin	18 484	30 471	+64.9%
069	Rhône	37 462	58 964	+57.4%
070	Haute-Saône	6 171	8 820	+42.9%
071	Saône-et-Loire	12 120	18 913	+56.0%
072	Sarthe	12 935	18 234	+41.0%
073	Savoie	9 168	12 777	+39.4%
074	Haute-Savoie	18 134	24 457	+34.9%
075	Paris	31 179	48 385	+55.2%
076	Seine-Maritime	29 570	44 145	+49.3%
077	Seine et Marne	31 517	49 028	+55.6%
078	Yvelines	36 565	55 661	+52.2%
079	Deux-Sèvres	8 579	12 388	+44.4%
080	Somme	12 934	19 795	+53.0%
081	Tam	7 211	12 394	+71.9%
082	Tam-et-Garonne	6 699	10 385	+55.0%
083	Var	28 314	46 403	+63.9%
084	Vaucluse	17 081	22 481	+31.6%
085	Vendée	14 471	23 098	+59.6%
086	Vienne	9 201	13 862	+50.7%
087	Haute-Vienne	7 574	11 457	+51.3%
088	Vosges	8 271	13 040	+57.7%
089	Yonne	8 921	13 606	+52.5%
090	Territoire-de-Belfort	3 406	6 013	+76.5%
091	Essonne	29 707	43 991	+48.1%
092	Hauts de Seine	32 106	48 311	+50.5%
093	Seine Saint-Denis	23 930	39 265	+64.1%
094	Val de Marne	28 872	42 556	+47.4%
095	Val d'Oise	33 379	45 146	+35.3%
971	Guadeloupe	6 385	9 361	+46.6%
972	Martinique	7 434	9 920	+33.4%
973	Guyane	3 653	4 025	+10.2%
974	Réunion	12 299	20 998	+70.7%

Carte relative à l'évolution 2014/2015 du nombre de permis au capital de points initial rétabli



© CGET 2015 - IGN GéoEla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Evolution 2015/2014



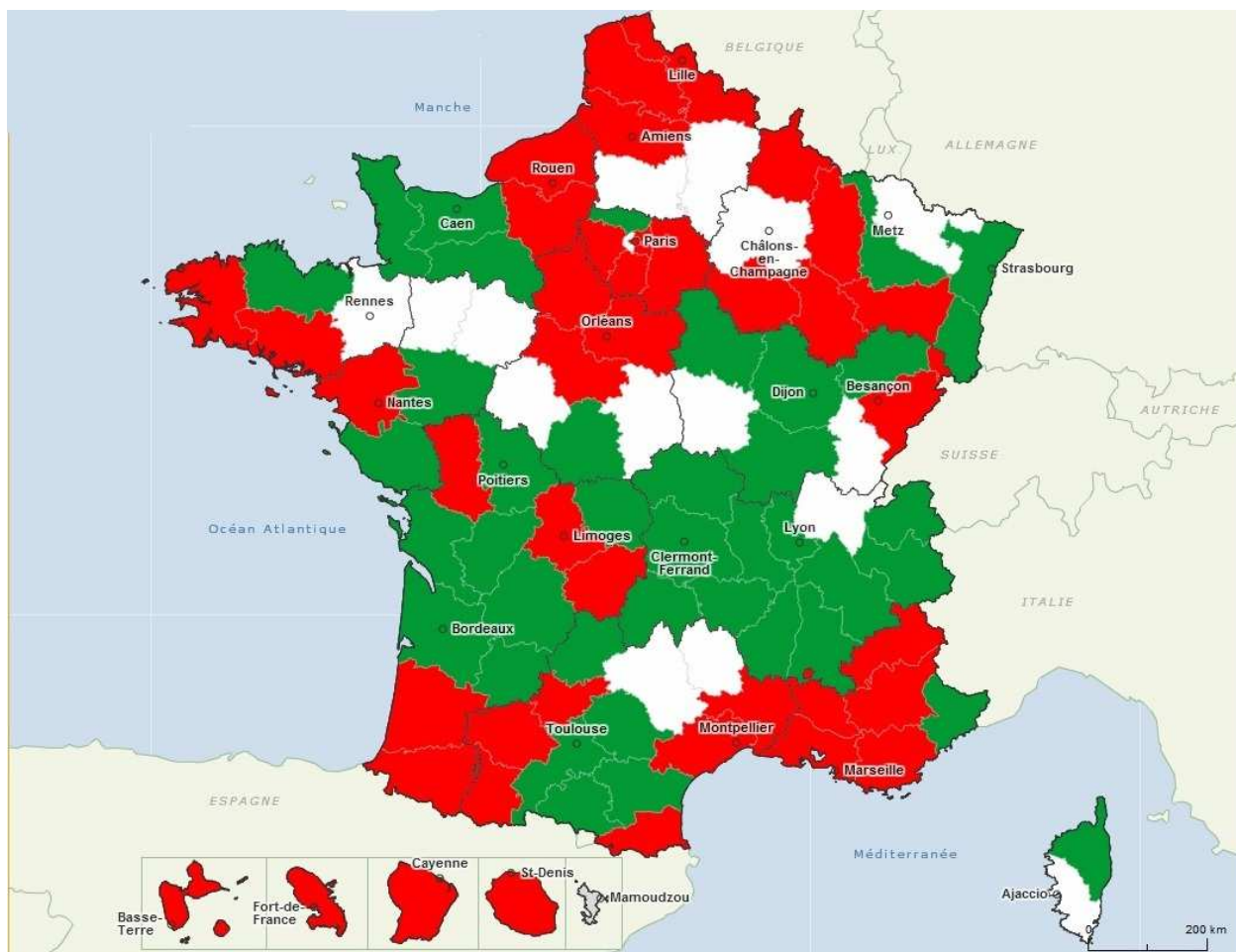
En 2015, le nombre de permis au capital de points intégralement rétabli a baissé de + 55,1% au niveau national.

Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA vitesse ayant généré un retrait de points

N°	Départements	Total infractions année 2014	Total infractions année 2015	Ecart en % entre 2014 et 2015
001	Ain	55 927	55 997	0.1%
002	Aisne	41 669	43 189	3.6%
003	Allier	33 654	32 628	-3.0%
004	Alpes-de-Haute-Provence	14 924	17 592	17.9%
005	Hautes-Alpes	13 879	14 959	7.8%
006	Alpes-Maritimes	137 526	127 864	-7.0%
007	Ardèche	26 036	25 500	-2.1%
008	Ardennes	19 118	23 219	21.5%
009	Ariège	17 075	16 168	-5.3%
010	Aube	24 720	27 944	13.0%
011	Aude	27 638	27 481	-0.6%
012	Aveyron	21 490	21 632	0.7%
013	Bouches-du-Rhône	203 148	257 167	26.6%
014	Calvados	48 807	48 689	-0.2%
015	Cantal	11 605	11 005	-5.2%
016	Charente	35 953	29 448	-18.1%
017	Charente-Maritime	59 990	54 524	-9.1%
018	Cher	24 956	25 828	3.5%
019	Corrèze	18 372	20 045	9.1%
02A	Corse-du-Sud	11 576	12 065	4.2%
02B	Haute-corse	9 814	9 763	-0.5%
021	Côte d'Or	43 699	43 497	-0.5%
022	Côtes d'Armor	46 728	45 802	-2.0%
023	Creuse	9 433	9 388	-0.5%
024	Dordogne	31 225	28 572	-8.5%
025	Doubs	43 803	45 933	4.9%
026	Drôme	38 822	38 006	-2.1%
027	Eure	57 524	64 860	12.8%
028	Eure-et-Loir	43 725	46 668	6.7%
029	Finistère	58 241	67 780	16.4%
030	Gard	68 017	71 188	4.7%
031	Haute-Garonne	145 299	141 683	-2.5%
032	Gers	17 974	19 892	10.7%
033	Gironde	124 028	121 770	-1.8%
034	Hérault	103 772	114 823	10.6%
035	Ille-et-Vilaine	78 477	79 689	1.5%
036	Indre	18 809	17 866	-5.0%
037	Indre-et-Loire	51 812	53 486	3.2%
038	Isère	110 602	103 764	-6.2%
039	Jura	23 832	23 975	0.6%
040	Landes	28 445	32 188	13.2%
041	Loir-et-Cher	29 171	31 021	6.3%
042	Loire	82 247	78 697	-4.3%
043	Haute-Loire	25 611	22 429	-12.4%
044	Loire Atlantique	107 956	116 331	7.8%
045	Loiret	78 851	82 893	5.1%
046	Lot	14 929	14 531	-2.7%
047	Lot-et-Garonne	24 032	23 307	-3.0%
048	Lozère	5 559	5 766	3.7%
049	Maine-et-Loire	70 995	69 664	-1.9%

N°	Départements	Total infractions année 2014	Total infractions année 2015	Ecart en % entre 2014 et 2015
050	Manche	33 906	31 427	-7.3%
051	Marne	50 105	50 167	0.1%
052	Haute-Marne	14 202	15 863	11.7%
053	Mayenne	23 306	24 012	3.0%
054	Meurthe-et-Moselle	86 287	85 462	-1.0%
055	Meuse	16 232	18 411	13.4%
056	Morbihan	64 392	68 708	6.7%
057	Moselle	93 169	94 071	1.0%
058	Nièvre	17 160	17 603	2.6%
059	Nord	163 937	192 461	17.4%
060	Oise	77 179	78 121	1.2%
061	Orne	22 208	22 064	-0.6%
062	Pas-de-Calais	101 853	119 718	17.5%
063	Puy-de-Dôme	69 002	62 698	-9.1%
064	Pyrenees-Atlantiques	50 851	53 676	5.6%
065	Hautes-Pyrénées	20 107	21 100	4.9%
066	Pyrénées-Orientales	31 815	34 254	7.7%
067	Bas-Rhin	83 541	78 478	-6.1%
068	Haut-Rhin	53 222	45 289	-14.9%
069	Rhône	179 590	173 691	-3.3%
070	Haute-Saône	18 436	18 179	-1.4%
071	Saône-et-Loire	51 208	50 923	-0.6%
072	Sarthe	44 656	45 856	2.7%
073	Savoie	47 852	46 254	-3.3%
074	Haute-Savoie	82 378	76 154	-7.6%
075	Paris	184 624	196 136	6.2%
076	Seine-Maritime	86 918	94 520	8.7%
077	Seine et Marne	169 878	183 170	7.8%
078	Yvelines	175 559	190 361	8.4%
079	Deux-Sèvres	27 460	30 132	9.7%
080	Somme	29 096	31 521	8.3%
081	Tarn	36 535	34 146	-6.5%
082	Tarn-et-Garonne	22 539	25 379	12.6%
083	Var	117 755	128 961	9.5%
084	Vaucluse	61 137	67 156	9.8%
085	Vendée	44 631	43 862	-1.7%
086	Vienne	37 407	32 809	-12.3%
087	Haute-Vienne	28 028	30 478	8.7%
088	Vosges	38 579	42 097	9.1%
089	Yonne	36 981	36 804	-0.5%
090	Territoire-de-Belfort	10 983	11 884	8.2%
091	Essonne	162 672	187 906	15.5%
092	Hauts de Seine	168 811	175 810	4.1%
093	Seine Saint-Denis	122 290	141 969	16.1%
094	Val de Marne	138 511	148 275	7.0%
095	Val d'Oise	140 604	139 226	-1.0%
971	Guadeloupe	22 954	24 791	8.0%
972	Martinique	27 732	32 086	15.7%
973	Guyane	8 589	11 191	30.3%
974	Réunion	16 471	26 640	61.7%

Carte relative à l'évolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA vitesse ayant généré un retrait de points



© CGET 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.

Evolution 2015/2014

	Départements enregistrant une hausse du nombre d'infractions à la vitesse CSA supérieure à 4,4%
	Département enregistrant une hausse du nombre d'infractions à la vitesse CSA entre 0% et 4,4%
	Département enregistrant une baisse du nombre d'infractions à la vitesse CSA
	Non disponible

En 2015, le nombre d'infractions CA vitesse a diminué de **+4,4 %** au niveau national.

60 départements dont 46 départements sont au dessus de +4,4% en vert foncé, les autres départements étant en blanc. Le département ayant une augmentation la plus importante entre 2014 et 2015 est la Réunion (974) avec +61,7%.

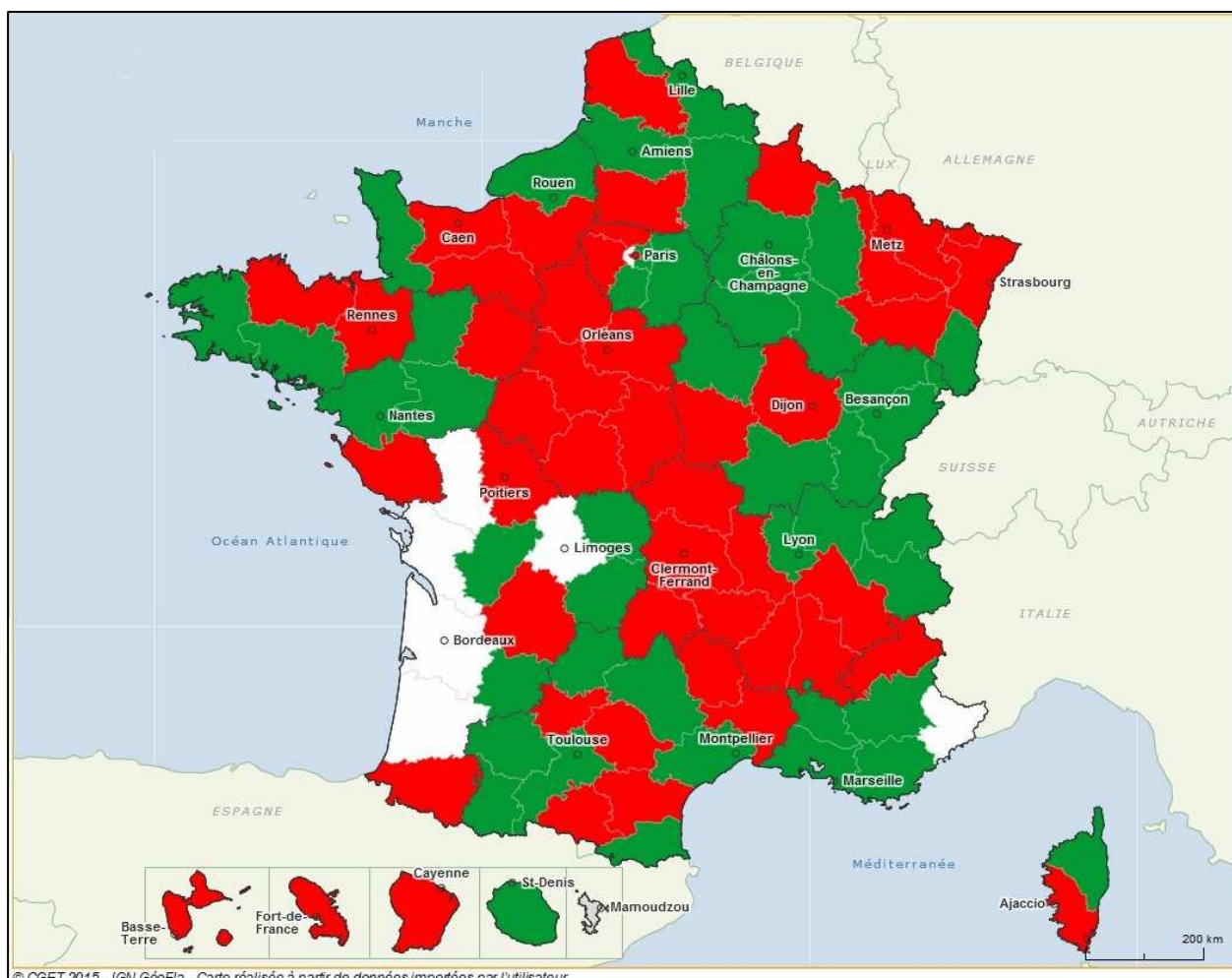
40 départements sont en baisse. Le département ayant la baisse la plus importante entre 2014 et 2015 est la Charente (16) avec -18,1%.

Evolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA feu rouge ayant généré un retrait de points

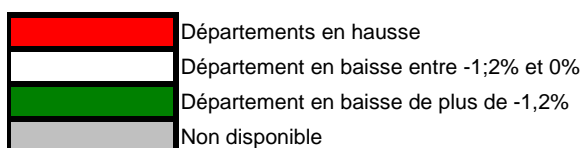
N°	Départements	Total infractions année 2014	Total infractions année 2015	Ecart en % entre 2014 et 2015
001	Ain	1 037	860	-17.1%
002	Aisne	952	911	-4.3%
003	Allier	491	509	3.7%
004	Alpes-de-Haute-Provence	510	423	-17.1%
005	Hautes-Alpes	280	297	6.1%
006	Alpes-Maritimes	8 407	8 333	-0.9%
007	Ardèche	795	818	2.9%
008	Ardennes	255	257	0.8%
009	Ariège	452	475	5.1%
010	Aube	1 118	1 052	-5.9%
011	Aude	2 132	2 265	6.2%
012	Aveyron	509	490	-3.7%
013	Bouches-du-Rhône	15 755	14 586	-7.4%
014	Calvados	914	953	4.3%
015	Cantal	264	290	9.8%
016	Charente	2 447	2 271	-7.2%
017	Charente-Maritime	2 333	2 310	-1.0%
018	Cher	1 981	2 104	6.2%
019	Corrèze	1 326	1 139	-14.1%
02A	Corse-du-Sud	183	193	5.5%
02B	Haute-corse	183	177	-3.3%
021	Côte d'Or	3 403	3 649	7.2%
022	Côtes d'Armor	847	932	10.0%
023	Creuse	201	182	-9.5%
024	Dordogne	1 613	1 673	3.7%
025	Doubs	838	780	-6.9%
026	Drôme	1 107	1 147	3.6%
027	Eure	2 806	3 105	10.7%
028	Eure-et-Loir	1 169	1 309	12.0%
029	Finistère	1 203	1 179	-2.0%
030	Gard	6 467	6 748	4.3%
031	Haute-Garonne	9 369	9 213	-1.7%
032	Gers	570	495	-13.2%
033	Gironde	11 027	10 971	-0.5%
034	Hérault	12 282	11 479	-6.5%
035	Ille-et-Vilaine	1 358	1 385	2.0%
036	Indre	355	382	7.6%
037	Indre-et-Loire	1 655	1 692	2.2%
038	Isère	4 549	5 048	11.0%
039	Jura	405	382	-5.7%
040	Landes	2 168	2 150	-0.8%
041	Loir-et-Cher	651	724	11.2%
042	Loire	2 127	2 220	4.4%
043	Haute-Loire	371	392	5.7%
044	Loire Atlantique	4 009	3 629	-9.5%
045	Loiret	2 907	2 993	3.0%
046	Lot	496	431	-13.1%
047	Lot-et-Garonne	3 046	2 965	-2.7%
048	Lozère	178	202	13.5%
049	Maine-et-Loire	1 754	1 607	-8.4%

N°	Départements	Total infractions année 2014	Total infractions année 2015	Ecart en % entre 2014 et 2015
050	Manche	1 125	967	-14.0%
051	Marne	870	841	-3.3%
052	Haute-Marne	926	775	-16.3%
053	Mayenne	417	339	-18.7%
054	Meurthe-et-Moselle	3 306	3 812	15.3%
055	Meuse	419	401	-4.3%
056	Morbihan	1 304	1 189	-8.8%
057	Moselle	2 884	3 250	12.7%
058	Nièvre	299	354	18.4%
059	Nord	12 346	12 063	-2.3%
060	Oise	6 689	7 197	7.6%
061	Orne	330	365	10.6%
062	Pas-de-Calais	5 001	5 617	12.3%
063	Puy-de-Dôme	2 417	3 448	42.7%
064	Pyrenees-Atlantiques	5 770	5 804	0.6%
065	Hautes-Pyrénées	1 080	799	-26.0%
066	Pyrénées-Orientales	4 133	3 859	-6.6%
067	Bas-Rhin	5 910	6 335	7.2%
068	Haut-Rhin	5 595	5 115	-8.6%
069	Rhône	10 445	8 302	-20.5%
070	Haute-Saône	816	723	-11.4%
071	Saône-et-Loire	871	823	-5.5%
072	Sarthe	1 744	1 747	0.2%
073	Savoie	1 331	1 308	-1.7%
074	Haute-Savoie	3 013	2 404	-20.2%
075	Paris	13 591	13 678	0.6%
076	Seine-Maritime	6 786	6 510	-4.1%
077	Seine et Marne	4 921	4 830	-1.8%
078	Yvelines	12 628	12 857	1.8%
079	Deux-Sèvres	1 189	1 186	-0.3%
080	Somme	3 479	3 396	-2.4%
081	Tarn	799	880	10.1%
082	Tarn-et-Garonne	1 447	1 543	6.6%
083	Var	8 602	7 007	-18.5%
084	Vaucluse	4 306	3 767	-12.5%
085	Vendée	1 151	1 187	3.1%
086	Vienne	1 400	2 111	50.8%
087	Haute-Vienne	741	735	-0.8%
088	Vosges	719	747	3.9%
089	Yonne	801	763	-4.7%
090	Territoire-de-Belfort	540	419	-22.4%
091	Essonne	8 291	8 083	-2.5%
092	Hauts de Seine	12 836	12 739	-0.8%
093	Seine Saint-Denis	11 666	11 346	-2.7%
094	Val de Marne	12 003	10 815	-9.9%
095	Val d'Oise	9 687	11 673	20.5%
971	Guadeloupe	108	117	8.3%
972	Martinique	93	109	17.2%
973	Guyane	31	43	38.7%
974	Réunion	108	104	-3.7%

Carte relative à l'évolution 2014/2015 du nombre d'infractions CA feu rouge ayant généré un retrait de points



Evolution 2015/2014



En 2015, le nombre d'infractions CA feu rouge a diminué de **- 1,2 %** au niveau national.

47 départements en hausse. Le département ayant une augmentation la plus importante entre 2014 et 2015 est la Vienne (86) avec + 50,8%.

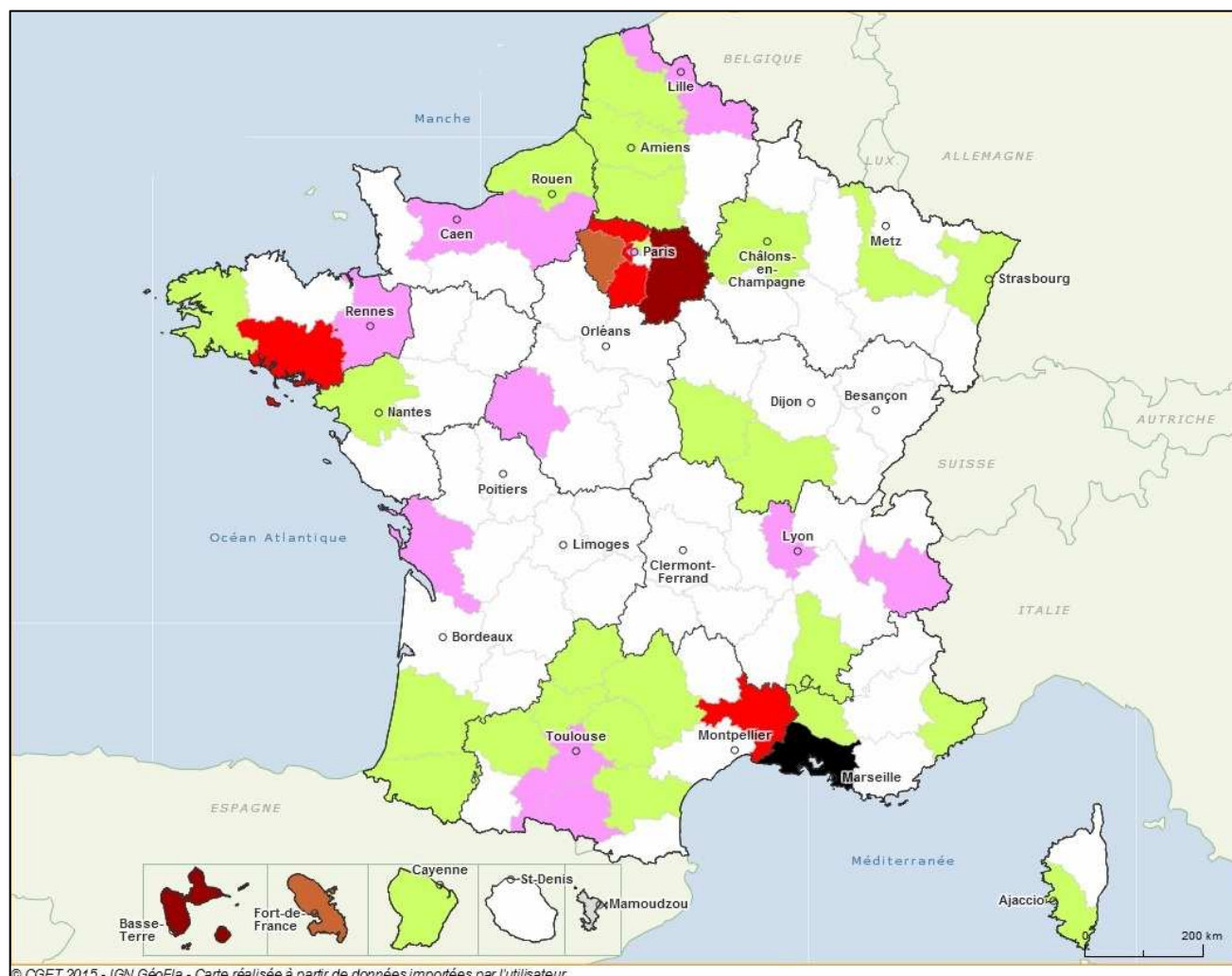
53 départements dont 46 départements sous - 1,2% en vert foncé, les 7 autres départements étant en blanc. Le département ayant la baisse la plus importante entre 2014 et 2015 est les Hautes Pyrénées (65) avec - 26,0%

Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h »

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions de petits excès de vitesse - année 2014	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions de petits excès de vitesse - année 2015
001	Ain	2	0
002	Aisne	0	0
003	Allier	1	0
004	Alpes-de-Haute-Provence	0	0
005	Hautes-Alpes	0	0
006	Alpes-Maritimes	3	1
007	Ardèche	1	0
008	Ardennes	0	0
009	Ariège	0	2
010	Aube	0	0
011	Aude	0	1
012	Aveyron	0	1
013	Bouches-du-Rhône	1	8
014	Calvados	0	2
015	Cantal	0	0
016	Charente	0	0
017	Charente-Maritime	0	2
018	Cher	1	0
019	Corrèze	0	0
02A	Corse-du-Sud	3	1
02B	Haute-corse	0	0
021	Côte d'Or	0	0
022	Côtes d'Armor	3	0
023	Creuse	0	0
024	Dordogne	0	0
025	Doubs	1	0
026	Drôme	0	1
027	Eure	0	2
028	Eure-et-Loir	0	0
029	Finistère	0	1
030	Gard	2	3
031	Haute-Garonne	0	2
032	Gers	0	1
033	Gironde	1	0
034	Hérault	2	0
035	Ille-et-Vilaine	2	2
036	Indre	0	0
037	Indre-et-Loire	1	2
038	Isère	2	0
039	Jura	0	0
040	Landes	0	1
041	Loir-et-Cher	1	0
042	Loire	0	0
043	Haute-Loire	0	0
044	Loire Atlantique	2	1
045	Loiret	0	0
046	Lot	0	1
047	Lot-et-Garonne	1	0
048	Lozère	0	0
049	Maine-et-Loire	0	0

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions de petits excès de vitesse - année 2014	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions de petits excès de vitesse - année 2015
050	Manche	0	0
051	Marne	0	1
052	Haute-Marne	0	0
053	Mayenne	0	0
054	Meurthe-et-Moselle	0	1
055	Meuse	0	0
056	Morbihan	0	3
057	Moselle	0	0
058	Nièvre	0	1
059	Nord	3	2
060	Oise	1	1
061	Orne	0	0
062	Pas-de-Calais	0	1
063	Puy-de-Dôme	3	0
064	Pyrenees-Atlantiques	0	1
065	Hautes-Pyrénées	0	0
066	Pyrénées-Orientales	0	0
067	Bas-Rhin	0	1
068	Haut-Rhin	0	0
069	Rhône	2	2
070	Haute-Saône	0	0
071	Saône-et-Loire	0	1
072	Sarthe	0	0
073	Savoie	0	2
074	Haute-Savoie	0	0
075	Paris	2	2
076	Seine-Maritime	0	1
077	Seine et Marne	1	5
078	Yvelines	1	4
079	Deux-Sèvres	0	0
080	Somme	0	1
081	Tarn	1	1
082	Tarn-et-Garonne	0	1
083	Var	1	0
084	Vaucluse	1	1
085	Vendée	0	0
086	Vienne	0	0
087	Haute-Vienne	0	0
088	Vosges	0	0
089	Yonne	0	0
090	Territoire-de-Belfort	0	0
091	Essonne	2	3
092	Hauts de Seine	1	3
093	Seine Saint-Denis	2	1
094	Val de Marne	0	0
095	Val d'Oise	1	3
971	Guadeloupe	2	5
972	Martinique	1	4
973	Guyane	1	1
974	Réunion	0	0
	National	56	88

Carte relative au nombre de permis invalidés pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h » en 2015



Nombre de permis invalidés en 2015 pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h »

Non disponible

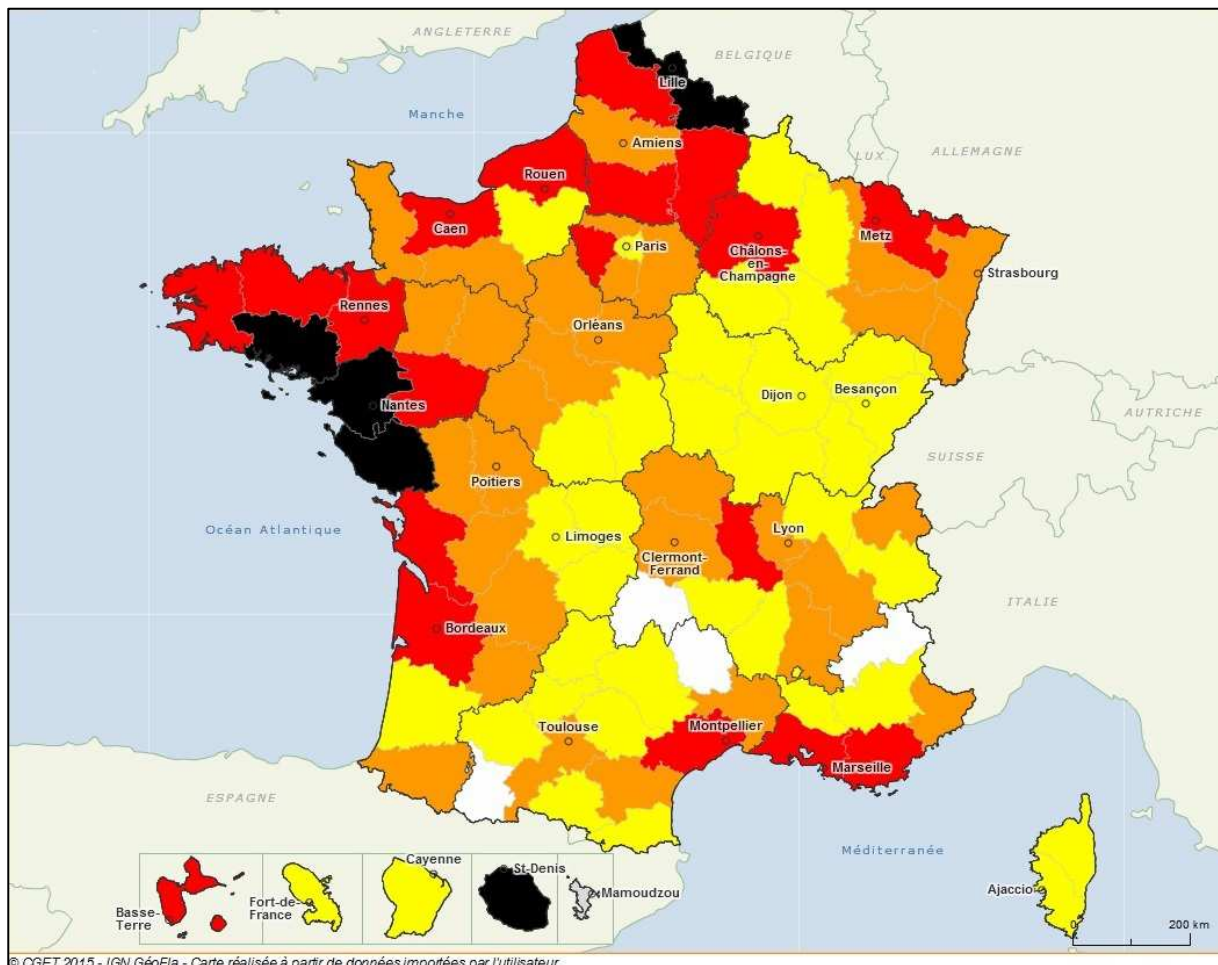
En 2015, au niveau national, le nombre de permis invalidés pour le seul motif « excès de vitesse inférieur à 20 km/h » s'est élevé à 56.

Evolution 2014/2015 du nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool »

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions d'alcoolémie - année 2014	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions d'alcoolémie - année 2015
001	Ain	37	27
002	Aisne	67	51
003	Allier	42	28
004	Alpes-de-Maute-Provence	14	11
005	Hautes-Alpes	23	7
006	Alpes-Maritimes	44	43
007	Ardèche	18	20
008	Ardennes	21	25
009	Ariège	9	10
010	Aube	22	16
011	Aude	28	31
012	Aveyron	21	23
013	Bouches-du-Rhône	58	57
014	Calvados	101	68
015	Cantal	3	6
016	Charente	24	32
017	Charente-Maritime	76	54
018	Cher	27	11
019	Corrèze	14	18
02A	Corse-du-Sud	25	14
02B	Haute-corse	20	14
021	Côte d'Or	16	15
022	Côtes d'Armor	71	71
023	Creuse	10	14
024	Dordogne	30	32
025	Doubs	44	25
026	Drôme	36	28
027	Eure	43	27
028	Eure-et-Loir	38	49
029	Finistère	123	100
030	Gard	38	41
031	Haute-Garonne	69	46
032	Gers	13	20
033	Gironde	76	96
034	Hérault	121	68
035	Ille-et-Vilaine	53	71
036	Indre	18	10
037	Indre-et-Loire	55	29
038	Isère	49	35
039	Jura	26	14
040	Landes	32	24
041	Loir-et-Cher	34	30
042	Loire	29	54
043	Haute-Loire	25	14
044	Loire Atlantique	163	104
045	Loiret	40	44
046	Lot	21	18
047	Lot-et-Garonne	31	32
048	Lozère	4	5
049	Maine-et-Loire	79	78

N°	Départements	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions d'alcoolémie - année 2014	Nombre de permis invalidés pour le seul motif d'infractions d'alcoolémie - année 2015
050	Manche	45	43
051	Marne	49	57
052	Haute-Marne	14	17
053	Mayenne	44	28
054	Meurthe-et-Moselle	46	39
055	Meuse	19	10
056	Morbihan	105	121
057	Moselle	92	60
058	Nièvre	20	12
059	Nord	182	143
060	Oise	53	57
061	Orne	30	30
062	Pas-de-Calais	108	67
063	Puy-de-Dôme	22	33
064	Pyrenees-Atlantiques	39	39
065	Hautes-Pyrénées	23	9
066	Pyrénées-Orientales	20	23
067	Bas-Rhin	63	39
068	Haut-Rhin	38	38
069	Rhône	59	32
070	Haute-Saône	19	14
071	Saône-et-Loire	23	12
072	Sarthe	38	48
073	Savoie	45	20
074	Haute-Savoie	63	49
075	Paris	28	13
076	Seine-Maritime	79	60
077	Seine et Marne	38	34
078	Yvelines	43	52
079	Deux-Sèvres	38	38
080	Somme	73	38
081	Tarn	24	17
082	Tarn-et-Garonne	24	22
083	Var	74	62
084	Vaucluse	39	26
085	Vendée	105	111
086	Vienne	48	46
087	Haute-Vienne	20	23
088	Vosges	13	35
089	Yonne	31	18
090	Territoire-de-Belfort	9	14
091	Essonne	44	43
092	Hauts de Seine	27	21
093	Seine Saint-Denis	20	13
094	Val de Marne	25	19
095	Val d'Oise	35	32
971	Guadeloupe	35	52
972	Martinique	28	21
973	Guyane	14	11
974	Réunion	134	105

Carte relative au nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool » en 2015



0-10 11-25 26-50 51-100 101 et + Nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool » en 2015.

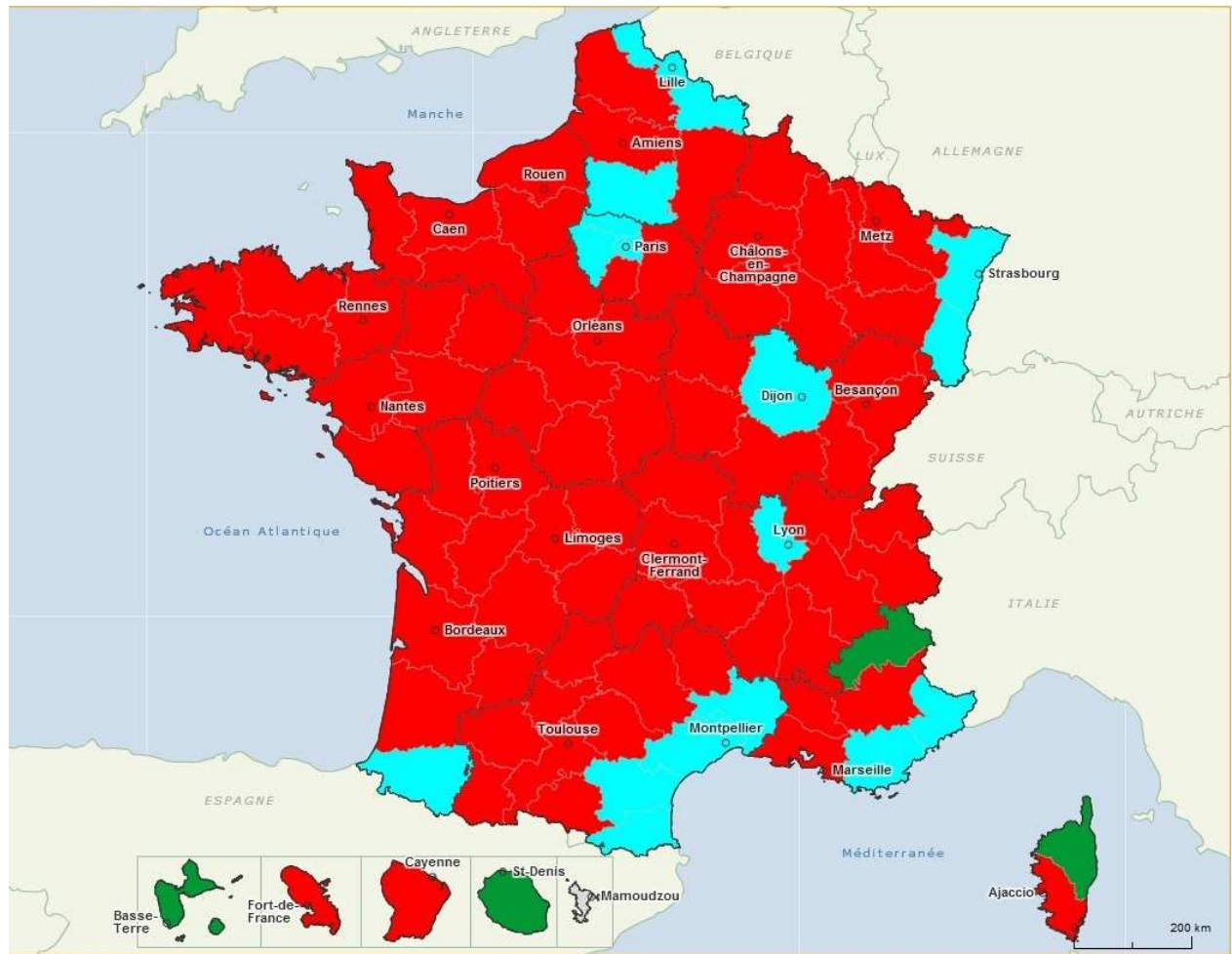
Non disponible

En 2015, le nombre de permis invalidés pour le seul motif « alcool » au niveau national s'est élevé à 3 663.

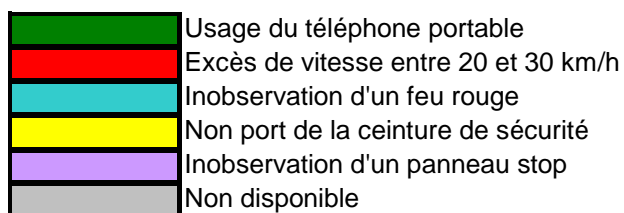
Principale infraction relevée en 2015 dans chaque département (hors excès de vitesse de moins de 20 km/h)

N°	Départements	Deuxième infraction relevée la plus importante entraînant retrait de points - année 2015	Nombre - année 2015	Total des infractions entraînant un retrait de points dans le département en 2015	Part de cette infraction parmi l'ensemble des infractions entraînant retrait de points dans le département en 2015
001	Ain		4 821	71 726	6.7%
002	Aisne		4 230	57 563	7.3%
003	Allier		3 403	42 961	7.9%
004	Alpes-de-Haute-Provence		1 529	22 646	6.8%
005	Hautes-Alpes		1 076	18 855	5.7%
006	Alpes-Maritimes		11 274	161 799	7.0%
007	Ardèche		2 252	34 687	6.5%
008	Ardennes		2 259	30 221	7.5%
009	Ariège		1 215	20 705	5.9%
010	Aube		2 214	36 467	6.1%
011	Aude		2 467	37 888	6.5%
012	Aveyron		2 635	30 529	8.6%
013	Bouches-du-Rhône		17 873	316 010	5.7%
014	Calvados		8 046	71 452	11.3%
015	Cantal		1 354	15 368	8.8%
016	Charente		3 386	42 134	8.0%
017	Charente-Maritime		6 142	75 420	8.1%
018	Cher		2 737	35 598	7.7%
019	Corrèze		2 266	28 483	8.0%
02A	Corse-du-Sud		1 108	16 743	6.6%
02B	Haute-corse		2 285	17 090	13.4%
021	Côte d'Or		4 137	59 316	7.0%
022	Côtes d'Armor		3 983	61 320	6.5%
023	Creuse		1 048	12 224	8.6%
024	Dordogne		3 702	41 515	8.9%
025	Doubs		4 308	61 419	7.0%
026	Drôme		4 746	54 238	8.8%
027	Eure		8 002	88 802	9.0%
028	Eure-et-Loir		5 350	63 958	8.4%
029	Finistère		6 477	92 133	7.0%
030	Gard		7 338	97 505	7.5%
031	Haute-Garonne		11 371	184 421	6.2%
032	Gers		2 257	26 212	8.6%
033	Gironde		15 039	180 818	8.3%
034	Hérault		12 680	154 702	8.2%
035	Ille-et-Vilaine		7 744	104 810	7.4%
036	Indre		2 400	24 931	9.6%
037	Indre-et-Loire		4 962	70 302	7.1%
038	Isère		8 543	136 566	6.3%
039	Jura		2 071	31 947	6.5%
040	Landes		4 194	46 269	9.1%
041	Loir-et-Cher		4 229	42 787	9.9%
042	Loire		6 431	100 423	6.4%
043	Haute-Loire		2 192	28 689	7.6%
044	Loire Atlantique		12 264	156 982	7.8%
045	Loiret		8 591	111 689	7.7%
046	Lot		1 437	20 133	7.1%
047	Lot-et-Garonne		4 000	38 448	10.4%
048	Lozère		567	7 862	7.2%
049	Maine-et-Loire		6 777	69 664	9.7%
050	Manche		4 275	45 296	9.4%
051	Marne		3 625	63 117	5.7%
052	Haute-Marne		1 536	21 470	7.2%
053	Mayenne		2 894	33 764	8.6%
054	Meurthe-et-Moselle		6 881	108 550	6.3%
055	Meuse		2 144	25 131	8.5%
056	Morbihan		5 567	91 083	6.1%
057	Moselle		7 588	126 194	6.0%
058	Nièvre		1 681	23 079	7.3%
059	Nord		15 368	253 326	6.1%
060	Oise		8 014	105 714	7.6%
061	Orne		3 680	31 775	11.6%
062	Pas-de-Calais		8 793	157 727	5.6%
063	Puy-de-Dôme		6 107	83 445	7.3%
064	Pyrénées-Atlantiques		6 174	76 460	8.1%
065	Hautes-Pyrénées		2 873	30 002	9.6%
066	Pyrénées-Orientales		4 167	48 996	8.5%
067	Bas-Rhin		7 887	107 859	7.3%
068	Haut-Rhin		5 918	69 538	8.5%
069	Rhône		12 073	216 964	5.6%
070	Haute-Saône		2 212	25 197	8.8%
071	Saône-et-Loire		4 109	63 331	6.5%
072	Sarthe		5 302	61 367	8.6%
073	Savoie		2 778	56 319	4.9%
074	Haute-Savoie		5 123	97 118	5.3%
075	Paris		17 433	236 989	7.4%
076	Seine-Maritime		10 375	133 558	7.8%
077	Seine et Marne		12 772	216 599	5.9%
078	Yvelines		15 691	233 454	6.7%
079	Deux-Sèvres		3 596	40 969	8.8%
080	Somme		5 094	52 348	9.7%
081	Tarn		3 054	44 138	6.9%
082	Tarn-et-Garonne		3 132	36 018	8.7%
083	Var		8 347	164 057	5.1%
084	Vaucluse		4 240	84 529	5.0%
085	Vendée		5 228	61 691	8.5%
086	Vienne		4 113	45 931	9.0%
087	Haute-Vienne		3 153	40 568	7.8%
088	Vosges		3 828	55 022	7.0%
089	Yonne		3 074	46 295	6.6%
090	Territoire-de-Belfort		894	15 404	5.8%
091	Essonne		10 873	222 887	4.9%
092	Hauts de Seine		16 084	213 190	7.5%
093	Seine Saint-Denis		15 761	180 406	8.7%
094	Val de Marne		13 516	179 444	7.5%
095	Val d'Oise		14 458	176 148	8.2%
971	Guadeloupe		2 651	35 563	7.5%
972	Martinique		2 795	40 440	6.9%
973	Guyane		795	14 948	5.3%
974	Réunion		6 106	45 180	13.5%
	National		506 228	7 995 495	6.3%

Carte relative à la constatation de la principale infraction relevée en 2015 dans chaque département ayant entraîné un retrait de points (hors excès de vitesse de moins de 20 km/h)



© CGET 2015 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.



***PARTIE 3 : CONDAMNATIONS ET SANCTIONS PRONONCEES EN
MATIERE DE SECURITE ROUTIERE - ANNEE 2014 (source
Ministère Justice)***



Les condamnations pour infraction à la sécurité routière en 2014

Jusqu'ici, il n'était possible d'appréhender le champ des infractions à la sécurité routière qu'au niveau des condamnations et des compositions pénales inscrites au casier judiciaire national. L'accès à de nouvelles données statistiques permet désormais de couvrir toute la phase d'orientation par le parquet en amont de la condamnation éventuelle de la personne (source : système d'information décisionnel pénal - SID).

Pour les condamnations la source est le casier judiciaire national. Les condamnations prononcées, selon diverses procédures (ordonnances pénales², jugement du tribunal et comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité), pour délit et contravention de 5^{ème} classe relatives à la sécurité routière et inscrites au casier judiciaire. S'y ajoutent les compositions pénales³ qui sont des procédures alternatives ne constituant pas le premier terme de la récidive mais dont les mesures sont inscrites au casier judiciaire. Dans la suite du document, ces différentes procédures seront souvent incluses sous l'appellation générique « condamnation ».

La classification des contentieux au parquet (nature d'affaires) est moins détaillée que celle utilisée dans les condamnations (nature d'infractions). Aussi le champ de chacun des sous-groupes du contentieux routier au parquet est-il légèrement différent de celui des condamnations, essentiellement suite à une meilleure répartition des infractions dans les 4 sous-groupes pour les condamnations, entraînant une diminution du poste « autres infractions ».

Avertissement : Pour palier la lenteur de constitution d'une année complète de condamnations (n+2) une estimation est réalisée au bout de 19 mois c'est-à-dire 7 mois après la fin de l'année n. Cette estimation couvre l'ensemble du champ infractionnel de façon uniforme. Son degré de précision est de l'ordre de 1 % à 3 % selon les années sur l'ensemble du casier et 9 % des condamnations du contentieux routier sont estimées en 2014. Les données provisoires de 2013 accusaient ainsi une surestimation de 1,8 % par rapport aux données définitives. Ce constat nous amène à modérer l'analyse en termes d'évolution sur le court terme (d'une année sur l'autre notamment) et à privilégier les analyses sur le plus long terme.

Le parquet engage une poursuite pénale pour 87 % des auteurs d'infractions à la sécurité routière

408 000 auteurs d'infractions à la sécurité routière ont été orientés par les parquets en 2014, soit 17,5 % des auteurs orientés en 2014. Mises à part quelques infractions peu fréquentes (2 % des auteurs), les infractions sanctionnées par la justice peuvent être regroupées en quatre grandes catégories : les infractions liées au non-respect des règles de conduite (conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiant par exemple) qui regroupent 40 % des auteurs orientés, les atteintes aux personnes 9 %, les infractions « papiers » (manquement ou irrégularité en matière de permis de conduire ou d'assurance) 38 % et les infractions visant à échapper au contrôle 11 %.

Les affaires de 13 % des 408 000 auteurs se sont avérées non poursuivables, donc classées sans suite, parce que l'infraction n'a pas été constituée ou insuffisamment (10 %) ou que l'auteur est resté inconnu (3 %). Le parquet a estimé inopportun de donner suite à 3 % des auteurs pour motif que l'auteur, bien que connu, n'a pas pu être retrouvé, que l'auteur s'est mis en conformité avec la loi de sa propre initiative ou que l'infraction est de faible gravité. Le parquet a donc engagé une poursuite pénale envers 343 200 auteurs : 16 % des auteurs orientés par le parquet en 2014 ont eu des alternatives aux poursuites, 9 % des compositions pénales, 59 % ont été poursuivis par une juridiction de jugement. – **Tableau 1** – . Pour 93 % des auteurs jugés, il s'agit du tribunal correctionnel ; par ailleurs, 6 % des auteurs sont poursuivis devant le tribunal de police et de manière très marginale (1 %), l'affaire est transmise au juge des enfants ou à l'instruction.

Il y a peu d'alternatives aux poursuites dans les infractions liées au non-respect des règles de conduite (2 %) qui donnent lieu principalement à des compositions pénales et à des poursuites. Plus précisément, le traitement judiciaire des auteurs de conduite sous l'emprise de l'alcool ou stupéfiants entraîne une part importante de composition pénales (20 %) et de poursuites (77 %).

² La procédure simplifiée de l'ordonnance pénale permet au ministère public de poursuivre des délits routiers en présentant ses réquisitions au président de la juridiction qui statue sans débat. La condamnation est alors limitée à l'amende et aux peines complémentaires encourues qui peuvent être prononcées à titre principal (article 495 CPP).

³ Le procureur de la République peut proposer une composition pénale à une personne majeure qui reconnaît avoir commis un ou plusieurs délits. Elle consiste en une ou plusieurs mesures : amende, remise du permis de conduire, travail non rémunéré, stage dans un service sanitaire ou social. Après acceptation par l'auteur des faits, la composition pénale doit être validée par le président de la juridiction (article 41-2 du Code de procédure pénale).

Les alternatives aux poursuites sont les sanctions les plus présentes dans les délits de fuite (44 %) et dans les accidents de la circulation avec blessures involontaires (44 %).

Les infractions « papiers » ont un taux de poursuites élevé, les trois quart des sanctions pour les défauts de permis, les violations et restrictions au droit de permis.

Tableau 1 : Les orientations des auteurs au parquet en 2014

	Total	%	CSS pour défaut d'élucidation	CSS pour infraction non poursuivable	CSS pour inopportunité des poursuites	CSS après procédure alternative	Compositions pénales	Poursuites
Ensemble	407 632	100	11 565	39 697	13 200	6 679	37 471	238 907
%	100,0		2,8	9,7	3,2	16,4	9,2	58,6
Non respect des règles de conduite	161 767	39,7	2 910	5 829	1 407	2 491	28 189	120 941
Conduite avec alcool ou stupéfiants	140 513	34,5	113	2 347	478	2 075	27 865	107 635
Infraction à la vitesse	21 254	5,2	2 797	3 482	929	416	324	13 306
Atteintes involontaires à la personne	36 802	9,0	768	9 726	2 665	14 034	1 045	8 564
Accident mortel circulation et alcool ou stupéfiants	418	0,1	0	235	10	14	3	156
Accident mortel circulation	2 102	0,5	9	1 233	60	88	3	709
Accident de la circulation avec BI et alcool ou stupéfiants	2 792	0,7	14	259	83	234	140	2 062
Accident de la circulation avec BI	31 490	7,7	745	7 999	2 512	13 698	899	5 637
Infractions papiers	153 701	37,7	1 300	12 271	5 297	31 658	6 934	96 241
Défaut de permis de conduire	70 576	17,3	204	5 350	1 278	5 848	3 438	54 458
Violation, restriction aux droits de conduire	19 188	4,7	72	2 998	424	1 089	606	13 999
Défaut de pièce administrative / Visite technique du véhicule	57 055	14,0	395	2 494	3 035	21 732	2 753	26 646
Réglementation sur l'équipement et l'aménagement des véhicules / plaques inscriptions	6 882	1,7	629	1 429	560	2 989	137	1 138
Infractions visant à échapper aux contrôles	46 062	11,3	6 256	10 128	3 378	16 607	887	8 806
Délit de fuite	35 374	8,7	4 663	8 908	2 965	15 434	480	2 924
Refus d'obtempérer, refus de vérification	10 688	2,6	1 593	1 220	413	1 173	407	5 882
Autres infractions	9 300	2,3	331	1 743	453	2 002	416	4 355

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE - Système d'information décisionnel pénal (SID)

42 % des condamnations prononcées en 2014 pour délit et contravention de 5^{ème} classe sanctionnent des infractions à la sécurité routière

En 2014, près de 273 000 condamnations et compositions pénales ont sanctionné 342 500 infractions à la sécurité routière⁴, ce qui représente près de 42 % de l'ensemble des condamnations et 36 % de l'ensemble des délits et contraventions de 5^{ème} classe sanctionnés par une condamnation ou une composition pénale. Le nombre de condamnations et le nombre d'infractions ont légèrement diminué depuis 2012 mais leur poids dans l'ensemble des condamnations et des infractions est resté quasi constant sur les cinq dernières années (respectivement autour de 43 % et 37 %). – **Tableau 2 -**.

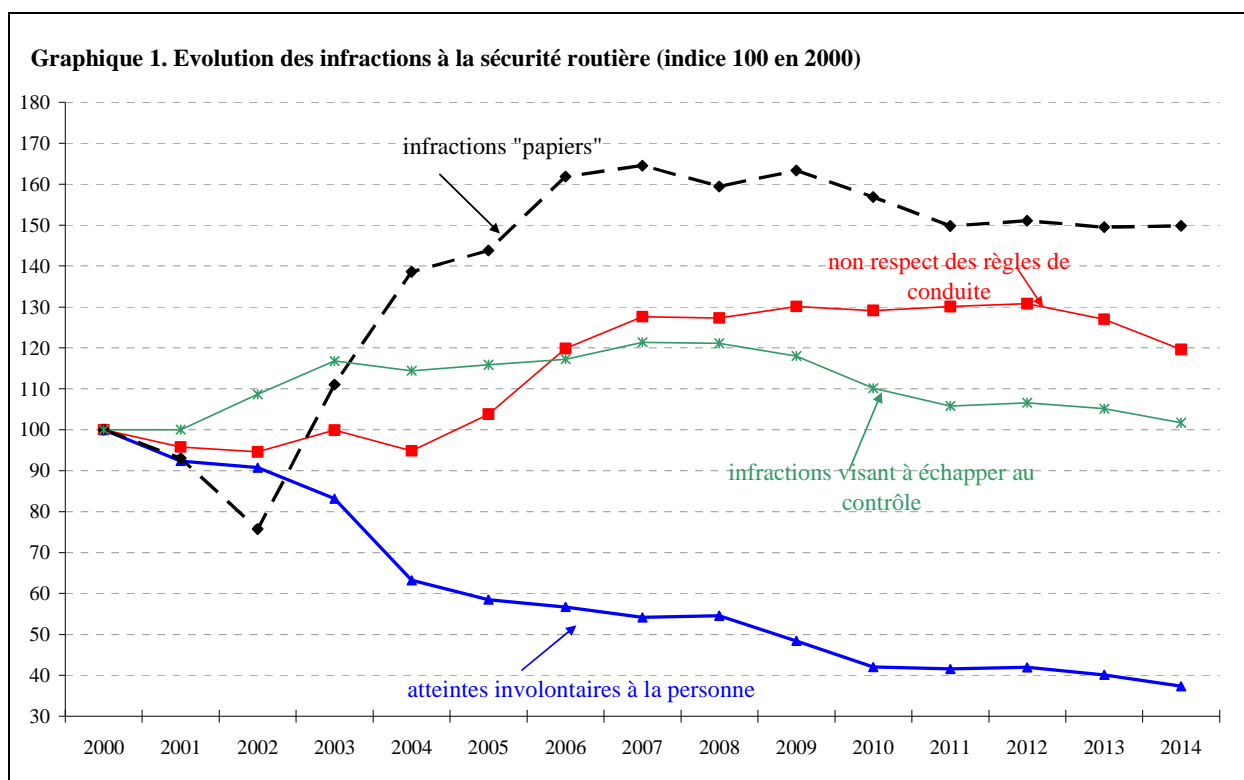
Toutes les infractions liées au non-respect des règles de conduite constituent le premier groupe avec 58 % des condamnations prononcées et 50 % des infractions sanctionnées. Y ont été rassemblés la conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants, mais également le grand excès de vitesse. Le deuxième groupe, par ordre d'importance, vise les infractions dites « papiers » qui représentent 33 % des condamnations et 39 % des infractions sanctionnées. Les infractions tendant à faire obstacle aux contrôles constituent le troisième groupe avec 5 % des condamnations et 8 % des infractions (délits de fuite, refus d'obtempérer ou de se soumettre aux vérifications). Enfin, les atteintes corporelles involontaires par conducteur avec ou sans état alcoolique constituent le quatrième groupe, le moins important en nombre avec 3 % des condamnations prononcées et 3 % des infractions sanctionnées. Malgré la baisse sensible des atteintes corporelles, la part respective de chacun des groupes d'infractions a peu varié depuis 2010 – **Graphique 1 -**.

⁴ Une condamnation pouvant sanctionner plusieurs infractions, le nombre d'infractions sanctionnées est supérieur au nombre de condamnations prononcées.

Tableau 2. Vue d'ensemble du contentieux de la circulation routière (condamnations et compositions pénales)

	Nombre de condamnations (infraction principale)					Nombre d'infractions sanctionnées				
	2014p	2013r	2012	2011	2010	2014p	2013r	2012	2011	2010
Toutes infractions de sécurité routière	272 905	283 590	292 026	289 030	292 774	342 420	354 305	362 030	359 311	365 339
<i>Non respect des règles de conduite</i>	159 217	170 201	175 979	175 193	173 746	173 003	183 684	189 206	188 164	186 784
Conduite en état alcoolique	124 987	135 103	142 448	145 418	146 072	134 472	144 432	151 769	154 874	155 608
<i>dont récidive de conduite en état alcoolique</i>	18 470	21 257	23 212	23 795	23 505	21 108	23 811	25 724	26 393	26 060
Conduite en ayant fait usage de stupéfiants	20 885	21 543	19 263	15 903	15 005	24 521	24 950	22 471	18 758	17 875
Grand excès de vitesse	13 345	13 555	14 268	13 872	12 669	14 010	14 302	14 966	14 532	13 301
<i>Atteintes involontaires à la personne</i>	7 786	8 396	8 728	8 689	8 822	8 898	9 558	10 004	9 904	10 015
Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois en état alcoolique	1 429	1 544	1 663	1 669	1 746	1 660	1 729	1 884	1 888	1 966
Blessures involontaires avec ITT > 3 mois en état alcoolique	120	159	202	179	188	147	199	244	223	241
Homicides involontaires en état alcoolique	149	155	176	185	194	156	167	187	198	210
Blessures involontaires	5 487	5 812	5 965	5 903	5 947	6 299	6 690	6 926	6 795	6 801
Homicides involontaires	601	726	722	753	747	636	773	763	800	797
<i>Infractions "papiers"</i>	89 705	88 497	90 787	89 120	93 435	131 932	131 632	133 019	131 924	138 091
Conduite d'un véhicule sans permis	38 083	36 823	37 291	36 276	37 447	51 837	50 785	51 283	50 571	52 917
Conduite malgré suspension du permis	20 792	21 445	21 581	21 340	22 700	28 332	29 427	29 502	29 426	30 948
Défaut d'assurance	29 850	29 248	30 965	30 586	32 424	49 479	49 114	50 047	49 822	52 229
Défaut de plaques ou fausses plaques	980	981	950	918	864	2 284	2 306	2 187	2 105	1 997
<i>Infractions visant à échapper au contrôle</i>	14 759	15 107	15 119	14 861	15 531	26 093	26 964	27 338	27 137	28 245
Délit de fuite	3 905	4 120	3 851	3 690	4 229	5 912	6 202	6 152	6 022	6 737
Refus d'obtempérer	8 991	9 121	9 344	9 265	9 325	15 022	15 520	15 872	15 924	16 167
Refus de vérification de l'état alcoolique	1 824	1 807	1 829	1 772	1 710	5 116	5 177	5 206	5 042	5 050
Utilisation d'appareils perturbateurs	39	59	95	134	267	43	65	108	149	291
<i>Autres infractions de circulation routière</i>	1 438	1 389	1 413	1 167	1 240	2 494	2 467	2 463	2 182	2 204
Tous types d'infractions (contraventions + délits)	647 017	664 917	676 516	660 920	679 749	947 747	969 947	981 255	959 088	993 174

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national
 Champ : France métropolitaine et DOM



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national
 Champ : France métropolitaine et DOM

Pour faire face à l'explosion du contentieux routier (cf. graphique1), du fait notamment de la correctionnalisation de certaines infractions en 2004 (infractions « papiers » essentiellement), plusieurs procédures ont été créées qui ont permis de ne pas engorger les tribunaux correctionnels et d'accélérer le traitement judiciaire des manquements aux règles de la

sécurité routière. Ainsi, en 2014, sur les 273 000 procédures, 115 000 sont des jugements du tribunal, dont 35 000 comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), 124 000 des ordonnances pénales et 34 000 des compositions pénales.

Les compositions pénales sont des mesures alternatives, surtout utilisées pour sanctionner des conduites en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants (75 %) et dans une moindre mesure des délits « papiers » (18 %). Les ordonnances pénales se partagent entre les infractions relatives à la conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants (54 %), le grand excès de vitesse (8 %) et les délits « papiers » (36 %). Enfin, les jugements prononcés en audience du tribunal correctionnel sont pour 47 % des condamnations pour conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants, pour 34 % des condamnations pour infractions « papiers », le reste se partageant entre les infractions visant à échapper au contrôle (9 %), les atteintes corporelles (6 %) et les grands excès de vitesse (3 %). Dans trois condamnations sur dix prononcées à l'audience, l'auteur a accepté la proposition de peine qui lui a été faite par le procureur de la République, c'est la CRPC utilisée pour sanctionner la conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants (64 %) et les délits « papiers » (28 %) - **Tableau 3 et graphique 2** -.

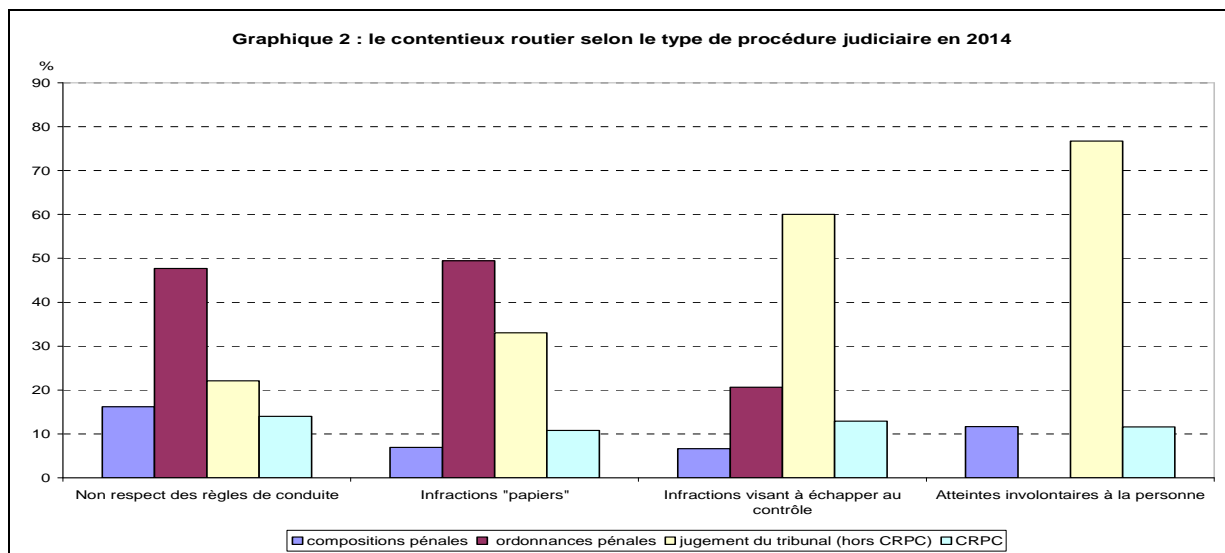
Tableau 3. Contentieux de la circulation routière selon le type de procédure 2014 (condamnations et compositions pénales)

	compositions pénales		ordonnances pénales		jugement du tribunal			toutes procédures		
		%		%		%	dont CRPC		%	
Toutes infractions de sécurité routière	33 918	100,0	123 953	100,0	115 034	100,0	34 834	100,0	272 905	100,0
<i>Non respect des règles de conduite</i>	25 809	76,1	76 006	61,3	57 402	49,9	22 292	64,0	159 217	58,3
Conduite en état alcoolique	23 076	68,0	55 818	45,0	46 093	40,1	18 921	54,3	124 987	45,8
Conduite en ayant fait usage de stupéfiants	2 404	7,1	10 776	8,7	7 705	6,7	3 353	9,6	20 885	7,7
Grand excès de vitesse	329	1,0	9 412	7,6	3 604	3,1	18	0,1	13 345	4,9
<i>Atteintes involontaires à la personne</i>	909	2,7	3	0,0	6 874	6,0	902	2,6	7 786	2,9
Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois en état alcoolique	27	0,1	0	0,0	1 402	1,2	263	0,8	1 429	0,5
Blessures involontaires avec ITT > 3 mois en état alcoolique	0	0,0	0	0,0	120	0,1	6	0,0	120	0,0
Homicides involontaires en état alcoolique	0	0,0	0	0,0	149	0,1	0	0,0	149	0,1
Blessures involontaires	882	2,6	3	0,0	4 602	4,0	633	1,8	5 487	2,0
Homicides involontaires	0	0,0	0	0,0	601	0,5	0	0,0	601	0,2
<i>Infractions "papiers"</i>	6 150	18,1	44 287	35,7	39 268	34,1	9 680	27,8	89 705	32,9
Conduite d'un véhicule sans permis	2 520	7,4	16 955	13,7	18 608	16,2	4 055	11,6	38 083	14,0
Conduite malgré suspension du permis	876	2,6	7 094	5,7	12 822	11,1	3 925	11,3	20 792	7,6
Défaut d'assurance	2 681	7,9	19 774	16,0	7 395	6,4	1 623	4,7	29 850	10,9
Défaut de plaques ou fausses plaques	73	0,2	464	0,4	443	0,4	77	0,2	980	0,4
<i>Infractions visant à échapper au contrôle</i>	969	2,9	3 037	2,5	10 753	9,3	1 902	5,5	14 759	5,4
Délit de fuite	490	1,4	991	0,8	2 424	2,1	521	1,5	3 905	1,4
Refus d'obtempérer	429	1,3	1 627	1,3	6 935	6,0	1 124	3,2	8 991	3,3
Refus de vérification de l'état alcoolique	49	0,1	390	0,3	1 385	1,2	257	0,7	1 824	0,7
Utilisation d'appareils perturbateurs d'instruments de police	1	0,0	29	0,0	9	0,0	0	0,0	39	0,0
<i>Autres infractions de circulation routière</i>	81	0,2	620	0,5	737	0,6	58	0,2	1 438	0,5

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Si l'on observe la part de chacune de ces procédures par nature d'infractions, on constate que pour le non-respect des règles de conduite, l'ordonnance pénale est majoritaire avec 48 % des condamnations, suivi des jugements en audience de tribunal (36 %) qui inclut les CRPC (graphique 2). Les compositions pénales émarginent à 16 % pour ce type de contentieux. Les délits « papiers » sont traités pour 49 % par ordonnance pénale, par jugement pour 44 % et pour 7 % par composition pénale. Les atteintes corporelles et les infractions visant à échapper au contrôle sont essentiellement sanctionnées par voie de jugement du tribunal.



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national
 Champ : France métropolitaine et DOM

Plus du cinquième des condamnations pour délits sanctionnent une conduite en état alcoolique

La conduite en état alcoolique représente près de huit infractions sur dix dans les infractions relatives aux règles de conduite et est le premier groupe de condamnations avec environ 125 000 condamnations, en baisse de 14 % par rapport à 2010. Sur longue période, le nombre de condamnations pour conduite en état alcoolique a augmenté de 15 % entre 2000 et 2014. C'est le résultat d'une croissance élevée de 2000 à 2007, au rythme des dépistages positifs d'alcoolémie, avec deux années de forte hausse en 2005 (+ 14 %) et en 2006 (+ 19 %). Le point culminant est situé en 2007 avec 156 000 condamnations. Depuis 2007, le nombre de condamnations fléchit régulièrement. Parmi ces condamnations 15 % font état de récidive, soit près de 18 500 condamnations, chiffre globalement stable sur les six dernières années.

Qu'elle soit visée à titre principal ou associée à d'autres contentieux, la conduite en état alcoolique est présente dans un cinquième des condamnations prononcées pour délit en 2014. Ce contentieux dépasse l'ensemble des vols et recels (16 %), des infractions sur les stupéfiants (11 %) et des atteintes volontaires à la personne (9,5 %) et les autres grands domaines d'infractions qui dépassent chacun rarement 5 % de l'ensemble des condamnations pour délits. L'importance de ce contentieux dans les condamnations reflète la réponse donnée par l'institution judiciaire à l'action de dépistage réalisée par la police et la gendarmerie⁵.

Sur les 125 000 condamnations pour conduite en état alcoolique, 109 500, soit 87 %, ne sanctionnent que cette infraction. Dans les 15 500 autres condamnations, d'autres infractions sont sanctionnées en même temps (21 200 infractions associées), dont près des 4/5 relèvent de la sécurité routière, 72 % d'entre elles étant des infractions « papiers ».

Des peines d'amendes plutôt que des emprisonnements avec sursis total

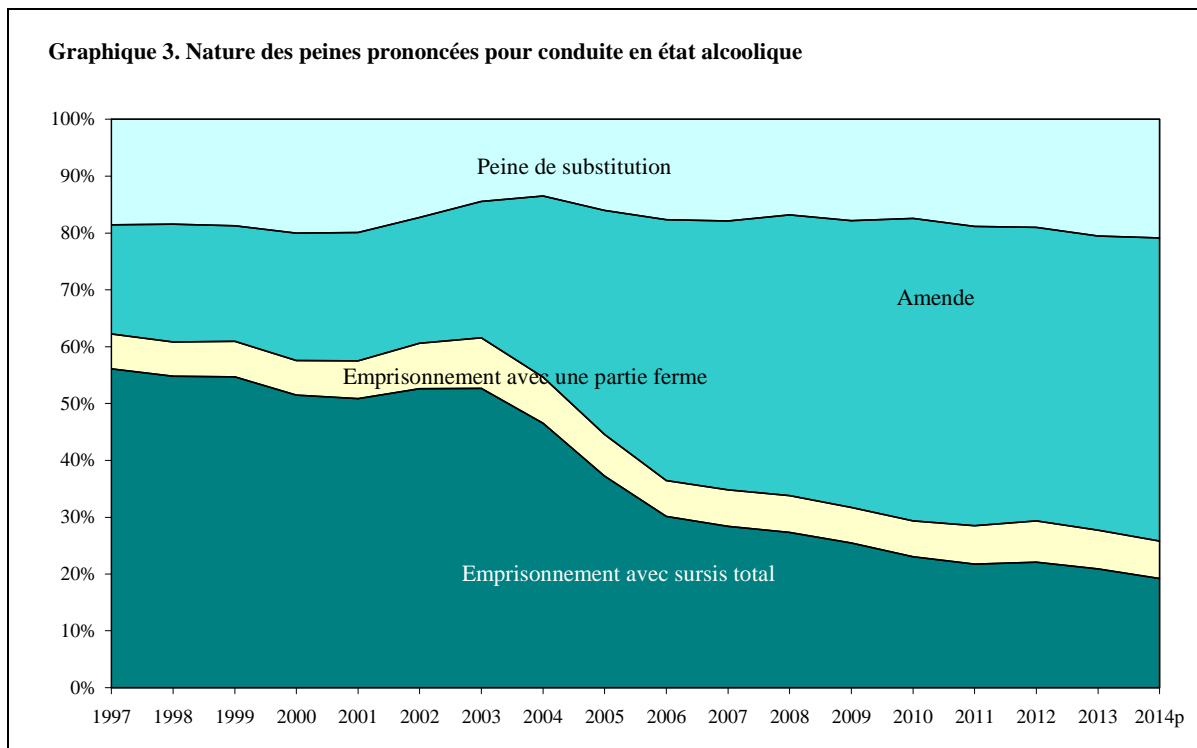
L'évolution des peines prononcées pour conduite en état alcoolique est directement liée à l'utilisation massive des procédures de compositions pénales et d'ordonnances pénales qui s'appliquent à plus de 6 infractions sur 10 et qui ne peuvent comporter que des peines d'amendes ou des mesures de substitution. Cette situation explique la progression spectaculaire des peines d'amendes depuis 2003 : leur part est passée de 24 % en 2003 à 53 % en 2014. Celle des mesures de substitution (essentiellement des mesures restrictives du permis de conduire et des jours-amende⁶) augmente également mais plus modérément, passant de 14 % à 21 % sur la même période. Cette évolution se fait au détriment des emprisonnements avec sursis total qui subissent un mouvement inverse, leur part passant de 53 % en 2003 à 19 % en 2014.

– **Graphique 3** –

⁵ Cf. statistiques du Ministère de l'Intérieur : le nombre de délits constatés par la police et la gendarmerie est très proche de celui des condamnations et compositions pénales et leur évolution va dans le même sens.

⁶ Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut prononcer une peine de jours-amende consistant pour le condamné à verser au Trésor une somme dont le montant global résulte de la fixation par le juge d'une contribution quotidienne (X euros) pendant un certain nombre de jours (N jours). Le montant de chaque jour-amende est déterminé en tenant compte des ressources et des charges du prévenu. Le nombre de jours-amende est déterminé en tenant compte des circonstances de l'infraction ; il ne peut excéder trois cent soixante. Un défaut partiel ou total de paiement est sanctionné par une incarcération dont la durée égale le nombre de jours-amende impayés à échéance.

L'emprisonnement, en tout ou partie ferme, est stable pour la septième année consécutive avec près de 7 % des sanctions prononcées et une durée moyenne d'emprisonnement ferme stable autour de 4 mois. Le montant moyen des amendes n'évolue pas non plus et s'établit à 307 euros en 2014.



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national
 Champ : France métropolitaine et DOM

Deux facteurs aggravent la sanction : la multiplicité d’infractions et la récidive

Deux facteurs viennent aggraver les peines prononcées en matière de conduite en état alcoolique : la pluralité d’infractions et la récidive – **Tableau 4** -.

Quand la condamnation sanctionne plusieurs infractions (13 % des condamnations), les peines infligées sont plus lourdes. Ainsi, en 2014, une peine d’emprisonnement est prononcée dans 66 % des condamnations pour infractions multiples (et seulement 20 % des cas d’infraction unique). En particulier, l’emprisonnement, en tout ou partie ferme, se rencontre dans 26 % des condamnations pour infractions multiples (4 % en cas d’infraction unique) avec un quantum moyen d’emprisonnement ferme de 4,6 mois au lieu de 3,3 mois en cas d’infraction unique.

Tableau 4 : Nature des peines principales pour conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants en 2014

	Condamnations pour conduite en état alcoolique								Condamnations pour conduite sous l'emprise de stupéfiant	
	Toutes condamnations		Condamnations pour infractions uniques		Condamnations pour infractions multiples		dont condamnations pour récidive			
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Toutes condamnations	124 987	100,0	109 360	100,0	15 627	100,0	18 470	100,0	20 885	100,0
Emprisonnement	32 221	25,8	21 880	20,0	10 341	66,2	14 787	80,1	4 807	23,0
Ferme	6 337	5,1	3 329	3,0	3 008	19,2	3 879	21,0	987	4,7
Sursis partiel	1 927	1,5	915	0,8	1 012	6,5	1 487	8,1	173	0,8
<i>simple</i>	20	0,0	5	0,0	15	0,1	8	0,0	2	0,0
<i>probatoire</i>	1 907	1,5	910	0,8	997	6,4	1 479	8,0	171	0,8
Sursis total	23 957	19,2	17 636	16,1	6 321	40,4	9 421	51,0	3 647	17,5
<i>simple</i>	13 695	11,0	10 189	9,3	3 506	22,4	3 764	20,4	2 029	9,7
<i>probatoire</i>	9 545	7,6	7 009	6,4	2 536	16,2	5 346	28,9	1 417	6,8
TIG	717	0,6	438	0,4	279	1,8	311	1,7	201	1,0
Amende	66 582	53,3	62 915	57,5	3 667	23,5	1 055	5,7	11 311	54,2
Peines de substitution*	26 076	20,9	24 490	22,4	1 586	10,1	2 623	14,2	4 677	22,4
dont :										
Suspension de permis de conduire	5 753	4,6	5 587	5,1	166	1,1	4	0,0	1 046	5,0
Jours-amendes	3 859	3,1	3 050	2,8	809	5,2	1 704	9,2	735	3,5
TIG	918	0,7	621	0,6	297	1,9	308	1,7	296	1,4
Interdiction permis de conduire	717	0,6	641	0,6	76	0,5	474	2,6	107	0,5
Mesure éducative	76	0,1	51	0,0	25	0,2	0	0,0	67	0,3
Sanction éducative	5	0,0	4	0,0	1	0,0	0	0,0	1	0,0
Dispense de peine	27	0,0	20	0,0	7	0,0	5	0,0	22	0,1

* y compris les contraintes pénales

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Les emprisonnements avec sursis total assortis d'une mise à l'épreuve ou d'un TIG représentent 18 % des peines prononcées contre 7 % si l'infraction est unique – **Tableau 4** –. Cette importance des peines d'emprisonnement vient réduire le nombre des amendes, dont la part s'établit à 23,5 % au lieu de 57,5 % en cas d'infraction unique. Les mesures de substitution ne semblent plus très adaptées (10 % contre 22 %) car la plus grande partie des infractions associées, dans ces condamnations multiples, sont des délits « papiers ».

La récidive aggrave les peines dans une proportion similaire. Pour les infractions en état de récidive, la part des peines d'emprisonnement s'établit à 80 % ; celle des emprisonnements en tout ou partie ferme à 29 %. En revanche avec 31 % des peines, les emprisonnements assortis d'un sursis total avec mise à l'épreuve ou TIG représentent une part beaucoup plus forte qu'en cas d'infractions multiples (18 %).

Les peines principales donnent une mesure incomplète des sanctions prononcées pour réprimer la conduite en état alcoolique. En effet, d'autres peines viennent systématiquement alourdir la sanction principale, qu'elle réprime une ou plusieurs infractions. Ainsi, une mesure restrictive du permis de conduire accompagne quasi-systématiquement (79 %) une peine principale (d'emprisonnement ou d'amende) et une amende s'ajoute à 22 % des peines d'emprisonnement avec sursis total.

Plusieurs procédures sont utilisées pour sanctionner la conduite en état alcoolique : la composition pénale (18 %), l'ordonnance pénale (45 %), et le jugement en audience du tribunal (37 %), dont près de 2 fois sur 5 en CRPC. Les auteurs de conduite en état alcoolique ont été jugés dans un délai moyen de 5 mois (à comparer à 12,1 mois pour l'ensemble des délits). Le contentieux de la conduite en état alcoolique est celui qui est traité dans les délais les plus brefs. Les tribunaux ont depuis longtemps su répondre à l'augmentation massive du nombre de poursuites pour conduite en état alcoolique en organisant des audiences consacrées exclusivement à ce contentieux. En 2014, la moitié des condamnations ont été prononcées en un peu plus de trois mois après l'infraction, et seulement 10 % après dix mois.

Au sein de ce premier groupe d'infractions, la conduite sous l'emprise de stupéfiants continue sa progression et a donné lieu à 20 900 condamnations en 2014, soit 1,4 fois plus qu'en 2009.

Les sanctions prononcées pour conduite sous l'emprise de stupéfiants sont très proches de celles prononcées pour conduite en état alcoolique. Les peines de substitution y sont plus fréquentes et notamment les suspensions de permis de conduire. Plusieurs procédures sont utilisées pour sanctionner cette infraction, la composition pénale dans 12 % des cas, l'ordonnance pénale dans 52 %, le jugement du tribunal (37 %) composé à un peu plus de quatre sur dix de CRPC. Le traitement judiciaire dure en moyenne 6,5 mois.

Le grand excès de vitesse est une contravention de 5^{ème} classe, quand il n'est pas en récidive (71 condamnations en 2014) qui a été sanctionné dans 13 300 condamnations en 2014. Il est, 2,5 fois moins important en nombre qu'au début des années 2000. Le grand excès de vitesse est traité par les tribunaux de police en 8 mois en moyenne et la peine prononcée est pour l'essentiel une amende d'un montant moyen de 375 euros.

L'absence de papiers en règle est sanctionnée dans près de la moitié des condamnations

Les infractions « papiers » regroupent à la fois la conduite sans permis, le défaut d'assurance, la conduite malgré suspension du permis et le défaut de plaques. Une grande partie de ces infractions a été correctionnalisée à compter de 2004. Ces infractions relatives à l'absence de permis de conduire et au défaut d'assurance se constatent fréquemment à l'occasion d'autres infractions et, de ce fait, elles sont souvent associées entre elles ou à d'autres infractions au sein d'une même condamnation. C'est le cas de la moitié des 132 000 infractions visées dans les condamnations de 2014 (17 % associées à une conduite en état alcoolique). Entre 2010 et 2014, le nombre de condamnations pour infractions « papiers » est globalement à la baisse, résultat d'une baisse des défauts d'assurance (- 8 %), seul les défauts de plaques ou fausses plaques augmentent sur la période (+ 13 %) - **Tableau 2** -.

Parmi les 89 700 condamnations, 72 % sont sanctionnées pour une seule infraction et 28 % pour plusieurs infractions. Les 42 200 infractions non principales se trouvent « associées » à des infractions d'une autre nature.

Les peines prononcées en 2014 dans ces 89 700 condamnations sont pour 25 % des emprisonnements dont la moitié présente une partie ferme – **Tableau 5** -. Le quantum moyen de l'emprisonnement ferme est alors de 3,7 mois. Les amendes sont nombreuses et constituent 62 % des peines. Leur montant va, en moyenne, de 301 euros pour le défaut d'assurance à 422 euros pour une conduite malgré suspension du permis. Les peines de substitution sont peu nombreuses (12 %) du fait même de la nature des infractions ; elles consistent pour l'essentiel en jours-amende. La durée moyenne pour l'ensemble des procédures tourne autour de 8,2 mois.

Des sanctions sévères pour les infractions destinées à faire obstacle au contrôle

Les infractions destinées à faire obstacle à un contrôle sont le délit de fuite, le refus d'obtempérer, le refus de vérification de l'état alcoolique ainsi que l'utilisation d'appareils perturbateurs d'instruments de police. Au total près de 26 100 infractions de ce type ont été sanctionnées dans les condamnations de 2014 soit un chiffre en recul de 8 % depuis 2010. Comme pour les infractions « papiers », ces infractions sont rarement sanctionnées seules dans une condamnation (c'est le cas de 26 % d'entre elles), elles sont souvent associées à d'autres délits routiers. Dans les 14 800 condamnations liées au contrôle, les infractions sont soit sanctionnées seule (46 %) soit à titre principal (54 %). Les peines prononcées dans ces condamnations se caractérisent par une plus grande sévérité que dans les autres natures d'infractions. Des emprisonnements sont prononcés dans 48 % des cas et des emprisonnements en tout ou partie fermes dans 22 % des condamnations. Le quantum moyen d'emprisonnement ferme s'établit à 5,2 mois. Des amendes sont prononcées dans 35 % des condamnations et les peines de substitution dans 15 % – **Tableau 5** -. Le montant moyen des amendes s'établit à 354 euros mais celles-ci peuvent atteindre jusqu'à 5 000 euros.

Tableau 5. Nature des peines pour infractions "papiers" et pour infractions destinées à faire obstacle au contrôle en 2014

	Condamnations pour infraction "papiers"		Condamnations pour obstacle au contrôle	
	nombre	%	nombre	%
Toutes peines principales	89 705	100,0	14 759	100,0
E m p r i s o n n e m e n t	22 283	24,8	7 028	47,6
Ferme	10 502	11,7	2 728	18,5
Sursis partiel	798	0,9	482	3,3
<i>simple</i>	41	0,0	39	0,3
<i>probatoire</i>	757	0,8	443	3,0
Sursis total	10 983	12,2	3 818	25,9
<i>simple</i>	7 887	8,8	2 727	18,5
<i>probatoire</i>	2 044	2,3	796	5,4
TIG	1 052	1,2	295	2,0
A m e n d e	55 746	62,1	5 089	34,5
Peines de substitution	10 627	11,8	2 217	15,0
dont :				
<i>Suspension de permis de conduire</i>	1 084	1,2	404	2,7
<i>Jours-amendes</i>	5 518	6,2	880	6,0
TIG	1 843	2,1	470	3,2
<i>Interdiction permis de conduire</i>	1 08	0,1	50	0,3
M es u r e s é d u c a t i v e s	736	0,8	365	2,5
S a n c t i o n s é d u c a t i v e s	29	0,0	11	0,1
D i s p e n s e d e p e i n e	284	0,3	49	0,3

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Atteintes corporelles involontaires : en baisse continue

Le quatrième groupe d'infractions – les atteintes corporelles involontaires - est le plus faible en nombre (8 900), mais il regroupe les infractions routières les plus graves puisqu'il s'agit de celles qui sont liées aux accidents corporels – **Tableau 2** -. Les blessures involontaires sont au nombre de 8 100 dont 1 800 par conducteur en état alcoolique (22 %), les condamnations pour homicide involontaire sont au nombre de 750 dont 20 % par conducteur en état alcoolique. Le nombre d'infractions sanctionnées pour atteinte involontaire à la personne est en baisse continue depuis 10 ans, le nombre de condamnations a été divisé par plus de 2,5 entre 2000 et 2014. Ces infractions sont sanctionnées à titre principal dans 7 800 condamnations, 90 % pour des blessures et 10 % pour des homicides.

Des sanctions qui s'alourdissent avec la gravité de l'atteinte

Les sanctions prononcées pour blessures involontaires par conducteur varient beaucoup selon que l'auteur était ou non sous l'emprise d'un état alcoolique. Ainsi les 5 500 condamnés pour blessures involontaires ne présentant pas d'état alcoolique sont condamnés pour 40 % d'entre eux à une peine d'emprisonnement. Si le conducteur était en état alcoolique au moment de l'accident (1 550 condamnations), l'emprisonnement est prononcé dans 82 % des peines, soit deux fois plus souvent que lorsque le conducteur n'est pas en état alcoolique. Dans les deux cas, le sursis total simple accompagne 7 emprisonnements sur 10. L'emprisonnement ferme passe de 9 % à 11 % en cas d'alcoolémie avérée et le quantum moyen ferme est le même autour de 7 mois.

En conséquence, la part des amendes et des peines de substitution – essentiellement des suspensions de permis de conduire – est moins élevée quand l'auteur de l'accident présente une alcoolémie : 11 % des peines principales sont des amendes (contre 41 % quand l'auteur n'est pas sous l'emprise de l'alcool) et 7 % sont des peines de substitution (contre 17 %) - **Tableau 6**-.

Tableau 6. Nature des peines principales prononcées en 2014 pour homicides et blessures involontaires par conducteur avec ou sans l'état alcoolique

	Blessures involontaires				Homicides involontaires			
	par conducteur en état alcoolique		par conducteur		par conducteur en état alcoolique		par conducteur	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Toutes peines principales	1 549	100,0	5 487	100,0	149	100,0	601	100,0
Emprisonnement	1 277	82,4	2 212	40,3	148	99,3	564	93,8
Ferme	98	6,3	329	6,0	10	6,7	43	7,2
Sursis partiel	75	4,8	177	3,2	75	50,3	121	20,1
<i>simple</i>	10	0,6	28	0,5	44	29,5	42	7,0
<i>probatoire</i>	65	4,2	149	2,7	31	20,8	79	13,1
Sursis total	1 104	71,3	1 706	31,1	63	42,3	400	66,6
<i>simple</i>	866	55,9	1 451	26,4	42	28,2	384	63,9
<i>probatoire</i>	229	14,8	222	4,0	21	14,1	16	2,7
TIG	9	0,6	33	0,6	0	0,0	0	0,0
Amende	167	10,8	2 246	40,9	1	0,7	11	1,8
Peines de substitution	100	6,5	912	16,6	0	0,0	18	3,0
dont :								
Suspension de permis de conduire	32	2,1	335	6,1	0	0,0	7	1,2
Jours-amendes	29	1,9	113	2,1	0	0,0	0	0,0
TIG	10	0,6	44	0,8	0	0,0	1	0,2
Interdiction permis de conduire	12	0,8	40	0,7	0	0,0	10	1,7
Mesure éducative	4	0,3	37	0,7	0	0,0	1	0,2
Sanction éducative	0	0,0	1	0,0	0	0,0	0	0,0
Dispense de peine	1	0,1	79	1,4	0	0,0	7	1,2

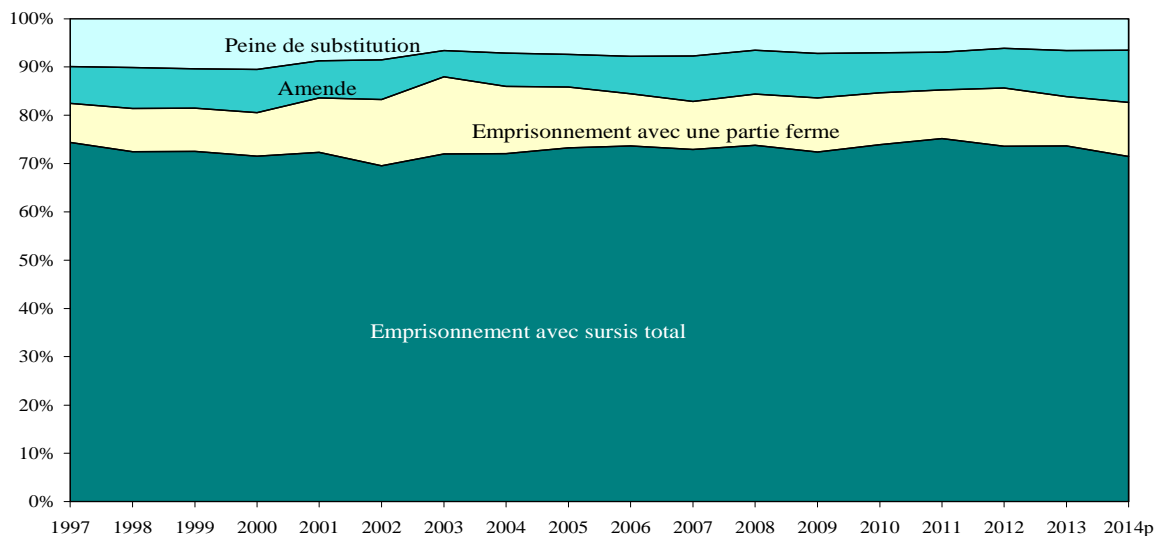
Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Le début des années 2000 se caractérise par un alourdissement des sanctions mesuré par la part des emprisonnements fermes qui atteint 16 % en 2003. Depuis cette date, le taux d'emprisonnement ferme diminue régulièrement au profit du sursis total, il est stable, compris entre 10 % et 12 %, depuis 2006 – **Graphique 4** -.

D'autres mesures sont fréquemment associées à ces peines principales, la quasi-totalité sont accompagnées d'une mesure restrictive du permis de conduire : suspension ou annulation du permis selon la gravité des blessures.

Graphique 4. Nature des peines prononcées pour blessures involontaires par conducteur en état alcoolique



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Si l'accident corporel a provoqué le décès d'une personne (750 condamnations en 2014), l'emprisonnement est la règle puisqu'il est prononcé en moyenne dans 95 % des condamnations (88 % en 2000). Comme pour les blessures involontaires, la part des emprisonnements, en tout ou partie fermes, est deux fois plus importante si l'auteur a provoqué l'accident sous l'emprise de l'alcool (57 %) que dans le cas contraire (27 %) – **Tableau 6** -. Par ailleurs quand une partie de la peine est prononcée avec sursis, ce dernier est plus souvent accompagné d'une mise à l'épreuve quand l'alcoolémie est avérée. Le quantum moyen de l'emprisonnement ferme est environ trois fois plus élevé qu'en cas de blessures : de 13 à 23 mois selon les circonstances de l'accident (9 mois en 2000).

Les amendes et les peines de substitution prononcées à titre principal sont rares, en revanche une mesure de suspension ou d'annulation du permis de conduire s'ajoute presque systématiquement aux peines prononcées à titre principal.

Les atteintes involontaires aux personnes par conducteur sont traitées par les tribunaux correctionnels en 15 mois environ.

Des condamnés plus âgés sauf pour les conduites sans permis et des femmes moins nombreuses que dans les autres contentieux

Si l'on exclut les mineurs qui sont peu concernés par la délinquance routière, les condamnés pour infractions à la sécurité routière sont plus âgés que l'ensemble des condamnés : la part des 18-19 ans est environ deux fois moins élevée que dans l'ensemble des condamnés, mais près d'un condamné sur trois a au moins 40 ans contre un peu plus d'un sur quatre pour l'ensemble des condamnés majeurs.

Cette répartition par âge diffère toutefois selon la nature d'infraction sanctionnée. Ainsi les auteurs de conduite sans permis sont très jeunes (38 % ont entre 18 et 24 ans) et on y rencontre des mineurs (3,2 %). Les jeunes sont aussi très présents chez les condamnés pour défaut d'assurance (30 %). En revanche, les condamnés pour conduite malgré suspension de permis sont plus âgés, les moins de 25 ans représentent 19 % des condamnés, et leur âge moyen est de 35,7 ans (contre 30 ans pour conduite sans permis et 32,5 ans sans assurance), ce qui paraît logique car cette infraction implique d'avoir déjà été condamné à une mesure de suspension de permis auparavant – **Tableau 7** -.

Tableau 7. Caractéristiques des condamnés pour infractions "papiers" en 2014

	Conduite sans permis		Conduite malgré suspension de permis		Défaut d'assurance	
	ensemble	%	ensemble	%	ensemble	%
Tous condamnés	38 083	100,0	20 792	100,0	29 850	100,0
hommes	34 857	91,5	19 528	93,9	26 282	88,0
femmes	3 226	8,5	1 264	6,1	3 568	12,0
mineurs	1 235	3,2	0		247	0,8
18-19 ans	4 832	12,7	223	1,1	2 002	6,7
20-24 ans	9 436	24,8	3 664	17,6	6 649	22,3
25-29 ans	6 773	17,8	4 128	19,9	5 870	19,7
30-39 ans	8 664	22,8	5 803	27,9	7 430	24,9
40-59 ans	6 342	16,7	6 087	29,3	6 932	23,2
60 ans et plus	801	2,1	887	4,3	720	2,4
<i>âge moyen</i>	<i>30,0</i>		<i>35,7</i>		<i>32,5</i>	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Les condamnés pour conduite en état alcoolique sont nettement plus âgés que ceux pour infraction « papiers » : 38,4 ans en moyenne. Les moins de 25 ans ne sont que 17 % alors que les personnes âgées de 40 ans et plus représentent 45 % des condamnés. A l'inverse, les conducteurs sanctionnés pour conduite sous l'emprise de stupéfiants sont très jeunes, 46 % ont moins de 25 ans.

Chez les condamnés pour atteintes involontaires aux personnes, deux populations se distinguent nettement :

- d'une part, les conducteurs en état alcoolique responsables d'homicide involontaire qui sont jeunes : 57 % ont moins de 30 ans (contre 41 % sans alcoolémie) ;
- d'autre part, les conducteurs ayant provoqué un accident corporel sans présenter une alcoolémie sont beaucoup plus âgés : 40 % des condamnés ont 40 ans et plus et 14 % ont au moins 60 ans pour les blessures involontaires – **Tableau 8** -.

Tableau 8. Caractéristiques des condamnés pour infractions à la sécurité routière en 2014

	Tous condamnés pour conduite en état alcoolique		Condamnés pour blessures involontaires				Condamnés pour homicides involontaires			
			par conducteur en état alcoolique		par conducteur		par conducteur en état alcoolique		par conducteur	
	ensemble	%	ensemble	%	ensemble	%	ensemble	%	ensemble	%
Tous condamnés	124 987	100,0	1 549	100,0	5 487	100,0	149	100,0	601	100,0
hommes	111 429	89,2	1 363	88,0	4 213	76,8	133	89,3	494	82,2
femmes	13 558	10,8	186	12,0	1 274	23,2	16	10,7	107	17,8
mineurs	166	0,1	8	0,5	64	1,2	0	0,0	7	1,2
18-19 ans	3 249	2,6	82	5,3	371	6,8	9	6,0	39	6,5
20-24 ans	17 754	14,2	298	19,2	1 111	20,2	51	34,2	123	20,5
25-29 ans	18 003	14,4	218	14,1	767	14,0	25	16,8	77	12,8
30-39 ans	30 103	24,1	361	23,3	969	17,7	31	20,8	98	16,3
40-59 ans	47 450	38,0	494	31,9	1 432	26,1	28	18,8	179	29,8
60 ans et plus	8 262	6,6	88	5,7	773	14,1	5	3,4	78	13,0
<i>âge moyen</i>	<i>38,4</i>		<i>36,3</i>		<i>38,4</i>		<i>30,8</i>		<i>38,2</i>	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE – Exploitation statistique du casier judiciaire national

Champ : France métropolitaine et DOM

Le contentieux routier se distingue aussi par son faible taux de féminisation. Si globalement les femmes sont moins représentées (9,5 %) que sur l'ensemble des condamnations délictuelles (10,2 %), la part des femmes varie d'une nature d'infraction à l'autre. Elle est particulièrement faible quand on considère la conduite malgré suspension (6 %) ou encore la conduite sous l'emprise de stupéfiants (4,9 %). La part des femmes est en revanche nettement plus élevée dans les atteintes corporelles involontaires non aggravées par l'alcool (23 % en cas de blessure, 18 % en cas d'homicide). Il est toutefois à noter que la proportion de femmes s'est accrue ces dernières années en matière de conduite en état alcoolique puisqu'elle est passée de 6 % en 2000 à 11 % en 2014.

Encadré de sources et méthode

Le Système d'information décisionnel pénal (SID)

Il a vocation à rassembler les données issues des différents logiciels de gestion de la justice pénale. Sa première version intègre le logiciel unique de gestion des procédures pénales (Cassiopée) déployé dans l'ensemble des tribunaux de grande instance en 2013. Elle permet de suivre la filière pénale en affaires et en auteurs. La nature d'affaire est décrite à travers une nomenclature qui se décline en 260 postes.

Le Casier judiciaire national

L'analyse des sanctions prononcées pour infractions aux règles de la sécurité routière est effectuée à partir d'une exploitation spécifique des condamnations et des compositions pénales inscrites au Casier Judiciaire.

Compte tenu des délais qui s'écoulent entre la commission d'une infraction, le prononcé de la peine et son inscription au casier judiciaire, les données définitives disponibles les plus récentes portent sur les condamnations de 2013. Les données 2014 provisoires sont composées des condamnations prononcées en 2014 et inscrites au casier judiciaire jusqu'en juin 2014 et d'une estimation de celles à venir dans les 12 mois suivants. **Cette estimation représente pour la sécurité routière environ 9 % de l'ensemble des condamnations de l'année.**

Une condamnation donnée peut réprimer une seule ou plusieurs infractions inscrites les unes à la suite des autres au casier judiciaire.

Il est donc possible d'envisager l'analyse statistique d'un contentieux sous deux angles distincts :

- comptabiliser toutes les infractions sanctionnées dans l'ensemble des condamnations,
- comptabiliser les condamnations en leur rattachant la nature de *l'infraction principale*, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier en cas de pluralité d'infractions.

A titre d'exemple, sur les trois condamnations suivantes :

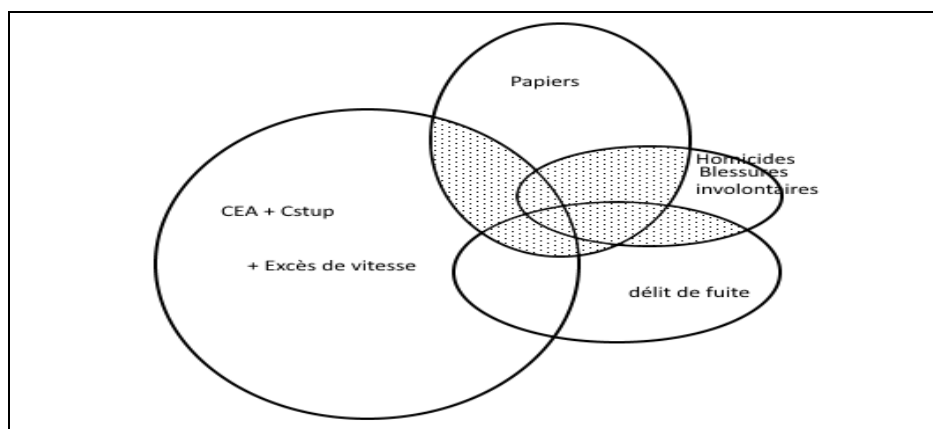
- conduite en état alcoolique + délit de fuite,
- homicide involontaire par conducteur en état alcoolique + délit de fuite,
- blessures involontaires par conducteur en état alcoolique + délit de fuite,

L'approche « infraction » conduit à compter trois délits de fuite, une conduite en état alcoolique, un homicide involontaire par conducteur en état alcoolique, une blessure involontaire par conducteur en état alcoolique.

L'approche « condamnations » traitera de trois condamnations repérées par l'infraction citée en premier à savoir : la conduite en état alcoolique, l'homicide involontaire par conducteur en état alcoolique, une blessure involontaire par conducteur en état alcoolique. Les délits de fuite n'apparaîtront pas avec ce type d'analyse.

Il en est de même des sanctions prononcées qui peuvent comporter plusieurs peines. Pour les besoins de l'analyse statistique, on considérera comme peine principale, la peine la plus grave qui est rapprochée de l'infraction principale, les autres peines sont considérées comme des peines « associées ».

Schéma : Les condamnations par grandes familles d'infractions



Ce schéma permet de visualiser, les condamnations pour infractions uniques et les condamnations pour infractions multiples. Une condamnation peut sanctionner plusieurs infractions, par exemple une conduite en état alcoolique et un défaut d'assurance.

Pour en savoir plus sur la source : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/stat_casier_Fiche_%20source_et_methodes.pdf

ANNEXES



Annexe 1 - Liste des infractions constatées par les forces de l'ordre	88
Annexe 2 – Evolution des infractions constatées par famille.....	94
Annexe 3 – Permis à points – données globales.....	102
Annexe 4 – Evolution 2014/2015 des infractions ayant entraîné un retrait de points.....	103
Annexe 5 – Classement des points retirés par famille d'infractions	108
Annexe 6 – Classement des infractions par nombre de points retirés.....	116
Annexe 7 – Classement par classe pénale des infractions ayant entraîné un retrait de points.	123

ANNEXE 1 – Liste des infractions constatées par les forces de l'ordre

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h (CSA)	8 522 562	9 310 038	9.2%
Stationnement irrégulier en zone de stationnement payant	3 765 489	3 422 877	-9.1%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h (CSA)	2 898 752	2 875 616	-0.8%
Autres "arrêt ou stationnement gênant"	1 961 808	1 527 317	-22.1%
Arrêt ou stationnement gênant sur un passage ou emplacement réservé	799 429	643 641	-19.5%
CSA Feu Rouge	628 436	609 663	-3.0%
Infractions à l'assurance (non délictuelles)	541 983	459 150	-15.3%
Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h (CSA)	399 476	418 443	4.7%
Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h (hors CSA)	394 313	392 677	-0.4%
Non présentation imméd. ou non justif. dans les 5 jours de possession documents nécessaires à conduite véhic.	414 159	392 329	-5.3%
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	374 525	343 829	-8.2%
Maintien en circulation de voiture particulière sans visite technique périodique	353 402	285 560	-19.2%
Délit de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre	169 525	193 898	14.4%
Infractions relatives au certificat d'immatriculation ou à l'immatriculation des véhicules	183 263	180 168	-1.7%
Non port de la ceinture de sécurité par conducteur ou passager de véhicule à moteur récept. avec cet équipement	189 426	171 507	-9.5%
Conduite sous l'empire d'un état alcoolique taux délictueux (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	155 788	150 697	-3.3%
Arrêt ou stationnement de véhicule interdit par un règlement de police	197 048	140 805	-28.5%
Autres infractions à la vitesse non différenciées par tranches de vitesse (hors CSA)	132 399	138 234	4.4%
Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h (hors CSA)	136 862	135 480	-1.0%
Autres infractions à l'arrêt ou au stationnement	129 419	120 725	-6.7%
Arrêt ou stationnement gênant sur emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées	132 130	114 700	-13.2%
Circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance	104 626	106 753	2.0%
Inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	112 777	103 921	-7.9%
Inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	102 817	103 514	0.7%
Conduite d'un véhicule dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément	107 551	94 516	-12.1%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h (hors CSA)	94 753	87 492	-7.7%
Conduite d'un véhicule sans permis	82 858	85 118	2.7%
Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h (CSA)	83 276	84 356	1.3%
Inobservation d'une signalisation routière	143 048	82 385	-42.4%
Conduite sous l'empire d'un état alcoolique - taux contraventionnel (< 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	92 196	80 444	-12.7%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h (hors CSA)	83 437	79 916	-4.2%
Infractions à la réglementation sur les pneumatiques	80 871	75 494	-6.6%
Circulation sans plaque d'immatriculation ou avec une plaque illisible, amovible ou non conforme	77 630	67 423	-13.1%
Arrêt ou stationnement dangereux risquant de provoquer un accident	58 910	67 404	14.4%
Franchissement d'une ligne continue	70 266	64 823	-7.7%

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Maintien en circulation de véhicule (hors voitures particulières) sans visite technique périodique	65 432	57 299	-12.4%
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants	45 230	56 435	24.8%
Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules de transport public de voyageurs	47 199	55 521	17.6%
Non port casque homologué par conducteur ou passager de deux-roues à moteur, tricycle ou quadricycle à moteur	45 499	47 833	5.1%
Conduite malgré suspension, annulation, invalidation, interdiction d'obtention ou rétention du permis de conduire	41 322	42 569	3.0%
Vente ou circulation de véhicule non muni des équipements réglementaires	45 979	41 686	-9.3%
Stationnement gênant de véhicule dans une zone de rencontre ou dans une aire piétonne	22 699	39 856	75.6%
Circulation véhicule à moteur ou remorque non muni dispositif éclairage ou signalisation règlement. ou conforme	39 530	36 307	-8.2%
Conduite de véhicule par élève conducteur ou nouveau conducteur sans signalisation réglementaire	41 339	35 709	-13.6%
Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h (hors CA)	34 771	35 122	1.0%
Circulation de véhicule en sens interdit	36 915	33 898	-8.2%
Stationnement abusif de véhicule sur la voie publique	36 542	33 204	-9.1%
Transport d'enfant de moins de 13 ans sans ceinture de sécurité ou système de retenue homologué	33 855	31 787	-6.1%
Refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	23 758	26 444	11.3%
Inobservation de l'arrêt imposé par un feu jaune fixe	26 040	24 466	-6.0%
Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h (CA)	22 867	23 400	2.3%
Changement de direction d'un véhicule sans avertissement préalable	23 168	23 308	0.6%
Mise en circulation d'un véhicule malgré l'immobilisation prescrite par un agent verbalisateur	24 379	22 947	-5.9%
Défaut de gilet de haute visibilité ou de triangle de présignalisation	23 124	22 679	-1.9%
Circulation d'un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule	21 268	21 835	2.7%
Excès vitesse > ou = 50 km/h (hors CA)	18 002	18 883	4.9%
Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	16 644	18 339	10.2%
Circulation véhicule dont le poids, le gabarit ou les dimensions excèdent limites règlement. ou autorisées	17 741	17 051	-3.9%
Excès vitesse > ou = 50 km/h (CA)	14 792	16 686	12.8%
Circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie normale de circulation	18 905	15 999	-15.4%
Dépassement effectué par le conducteur malgré une interdiction signalée	14 967	14 179	-5.3%
Infractions relatives au contrôle des conditions de travail des transports routiers	20 626	13 890	-32.7%
Conduite d'un véhicule avec un permis non prorogé	12 166	12 085	-0.7%
Dépassement de véhicule par la droite	10 408	9 858	-5.3%
Chevauchement d'une ligne continue	9 021	7 894	-12.5%
Infractions aux règles de circulation sur autoroute	8 683	7 866	-9.4%
Infractions relatives au temps de conduite et de repos	7 699	7 458	-3.1%
Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son	0	7 215	100.0%
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	5 737	6 968	21.5%
Refus de priorité avec obligation de céder le passage signalée ou par conduct. ayant marqué l'arrêt au "stop"	7 149	6 931	-3.0%
Infractions particulières à la conduite des cycles et cyclomoteurs	6 516	6 786	4.1%
Circulation de véhicule pendant une période d'interdiction ou de restriction de circulation	8 243	6 517	-20.9%

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	6 859	6 468	-5.7%
Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	6 960	6 312	-9.3%
Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	7 022	6 243	-11.1%
Refus de priorité à droite à une intersection de routes	5 948	6 034	1.4%
Transport routier de marchandises ou de personnes sans autorisation ou licence	5 780	5 418	-6.3%
Infractions relatives à vente ou usage équipement ou véhicule non conforme à type homologué ou réception.	4 697	5 048	7.5%
Emission de bruits gênants par véhicule à moteur	6 335	4 610	-27.2%
Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des cycles, cyclomoteurs et quadricycles légers	3 713	4 586	23.5%
Changement de file non justifié par un changement de direction	5 354	4 558	-14.9%
Refus de priorité par conducteur abordant un carrefour à sens giratoire	4 612	4 558	-1.2%
Usage ou maintien irrégulier ou injustifié des feux d'éclairage	6 004	4 374	-27.1%
Contournement par la gauche d'ouvrage établi sur chaussée, de place ou de carrefour	4 538	4 252	-6.3%
Refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	4 420	4 086	-7.6%
Infractions relatives au chargement du véhicule	5 421	4 002	-26.2%
Circulation véhicule à moteur ou remorque sans les plaques ou inscriptions réglementaires	3 804	3 994	5.0%
Infractions relatives au transport de passagers	4 088	3 955	-3.3%
Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	4 681	3 937	-15.9%
Circulation de véhicule à moteur sur une voie verte ou dans une aire piétonne	4 023	3 662	-9.0%
Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée, circulant dans une zone de rencontre, ou circulant dans une	3 998	3 578	-10.5%
Refus, par le conducteur, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures	2 546	3 537	38.9%
Engagement sans précaution de véhicule dans une intersection	4 332	3 462	-20.1%
Conduite en infraction à mesure suspens. ou restriction liée à pollution atmosphérique – procédure d'alerte	4 122	3 357	-18.6%
Dépassement sans avertissement préalable du conducteur dépassé	3 368	3 234	-4.0%
Infractions aux règles relatives à l'avertisseur sonore	3 487	3 041	-12.8%
Conduite d'un véhicule avec un permis probatoire et une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré	0	3 022	100.0%
Dépassement sur la moitié gauche de la chaussée gênant la circulation en sens inverse	2 863	2 771	-3.2%
Infractions commises par les piétons	3 001	2 635	-12.2%
Conduite d'un véhicule sans permis correspondant à la catégorie du véhicule	2 431	2 577	6.0%
Infractions relatives au transport de matières dangereuses	4 073	2 402	-41.0%
Emission de fumées ou gaz toxiques, corrosifs ou odorants par véhicule	2 545	2 401	-5.7%
Absence de présignalisation d'un véhicule immobilisé	2 749	2 358	-14.2%
Non acquittement du montant d'un péage	2 024	2 269	12.1%
Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou inscription inexacte	2 356	2 147	-8.9%
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h		2 102	Nouveau
Utilisation en agglomération du moteur à des régimes excessifs	2 540	2 092	-17.6%
Infractions à la réglementation sur les dispositifs de freinage	972	1 944	100.0%
Refus de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	1 218	1 812	48.8%

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Inobservation des indications des agents réglant la circulation	1 652	1 719	4.1%
Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 760	1 635	-7.1%
Circulation de jour d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur sans feu de croisement allumé	1 683	1 621	-3.7%
Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant, sur une chaussée à double sens de circulation	1 498	1 539	2.7%
Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1 562	1 434	-8.2%
Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 538	1 433	-6.8%
Conduite d'un véhicule sans précaution sur trottoir ou terre-plein aménagé en parc de stationnement	988	1 381	39.8%
Dépassement de véhicule à une intersection de routes	1 348	1 381	2.4%
Infractions relatives aux animaux	1 373	1 338	-2.5%
Circulation sur une voie ouverte à la circulation publique ou dans un lieu public avec un cycle à moteur non soumis à réception	1 165	1 288	10.6%
Retour prématuré sur la droite par conducteur venant de dépasser	1 297	1 237	-4.6%
Omission par conducteur titulaire du permis probatoire et auteur d'une infraction ayant donné lieu au retrait d'au moins 3 points, de suivre la formation spécifique	1 459	1 185	-18.8%
Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	1 543	1 128	-26.9%
Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules d'intérêt général prioritaires	816	1 074	31.6%
Stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté	649	1 073	65.3%
Refus de restituer un permis de conduire malgré l'injonction suivant la perte totale des points	598	1 064	77.9%
Infraction aux règles de la visite technique initiale ou préalable ou valable des véhicules	1 158	1 060	-8.5%
Remorquage irrégulier d'un véhicule en panne ou accidenté	976	986	1.0%
Refus de priorité par conducteur venant de voie non ouverte à circulation publique ou d'aire de stationnement	802	917	14.3%
Franchissement d'une ligne discontinue non justifié par le dépassement ou la traversée d'une chaussée	873	916	4.9%
Conduite de véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale d'aptitude physique	853	893	4.7%
Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	1 005	870	-13.4%
Conduite véhicule par titulaire d'un permis communautaire, résidant en France et n'ayant pas échangé ce permis	871	859	-1.4%
Occupation par plusieurs personnes d'un siège équipé de ceinture de sécurité - véhicule à moteur en circulation	0	762	100.0%
Entrave ou tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	596	676	13.4%
Distribution ou vente d'imprimé ou d'objet à l'occupant d'un véhicule circulant sur une voie publique	780	644	-17.4%
Infractions relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes	369	633	71.5%
Transport d'enfant de moins de 3 ans dans un véhicule à moteur non équipé de ceinture de sécurité	0	548	100.0%
Conduite de véhicule PTAC > 3,5 t ou L > 7 m hors des deux voies de droite sur une route à trois voies ou plus	2 076	527	-74.6%
Installation ou usage irrégulier feux spéciaux ou avertis. sonore réservés véh. intérêt général ou interv. urgente	411	515	25.3%
Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	1 025	501	-51.1%
Refus de présenter un véhicule à un service de contrôle technique	504	496	-1.6%
Refus de restituer un permis de conduire annulé ou suspendu	442	480	8.6%
Arrêt ou stationnement, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	546	480	-12.1%
Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang, ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air	540	450	-16.7%
Non respect des règles de franchissement des passages à niveau	428	417	-2.6%
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h		414	Nouveau

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Incitation par employeur ou donneur d'ordre au non respect règles administratives des transports routiers	410	391	-4.6%
Affichage ou marquage sur équipement ou ouvrage concernant la circulation ou domaine routier	422	388	-8.1%
Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	336	330	-1.8%
Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	331	329	-0.6%
Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute	463	297	-35.9%
Manœuvre irrégulière par conducteur quittant une route sur sa droite ou sur sa gauche	276	292	5.8%
Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur du véhicule et ne constituant pas une aide à la conduite	230	277	20.4%
Elèves conducteurs - Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h		274	Nouveau
Refus de priorité à véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	287	226	-21.3%
Elèves conducteurs - Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h		212	Nouveau
Détention, transport, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières ou permettant de se soustraire à cette	99	199	101.0%
Circulation véhicule transport routier équipé d'appareil de contrôle en mauvais état de fonctionnement	329	193	-41.3%
Absence ou modification du dispositif de limitation de vitesse par construction de véhicule de transport routier	182	180	-1.1%
Ouverture d'une portière de véhicule dans des conditions dangereuses	97	174	79.4%
Refus de serrer à droite lors du croisement ou du dépassement	167	163	-2.4%
Accélération par conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	136	151	11.0%
Stationnement de piéton gênant la circulation des véhicules dans une zone de rencontre	62	146	135.5%
Refus de faciliter croisement ou dépassement véhicule plus petit ou d'intérêt général avec signaux spéciaux	208	142	-31.7%
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h		142	Nouveau
Défaut de gilet de haute visibilité avec un cycle hors agglomération, de nuit ou par visibilité insuffisante	107	138	29.0%
Dépassement par véhicule à l'approche d'un passage réservé aux piétons sur lequel un piéton est engagé	148	121	-18.2%
Obstacle, par un conducteur, à l'immobilisation administrative de son véhicule	149	117	-21.5%
Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	152	105	-30.9%
Infractions particulières à la conduite des véhicules agricoles, de travaux publics ou engins spéciaux	115	95	-17.4%
Refus d'obtempérer à l'ordre d'enlever un objet entravant la circulation sur une voie publique	348	93	-73.3%
Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de 2 voies	152	74	-51.3%
Conduite d'un véhicule par élève conducteur en situation d'apprentissage avec une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 0,10		72	Nouveau
Infractions relatives à l'augmentation de la puissance du moteur des cyclomoteurs	66	68	3.0%
Circulation à allure très réduite sans feux de détresse avertissant les autres conducteurs	100	68	-32.0%
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 50 km/h		68	Nouveau
Infractions aux règles de l'enseignement de la conduite des véhicules	37	40	8.1%
Inobservation restrictions de circulation imposées à l'occasion d'une épreuve sportive sur la voie publique	31	37	19.4%
Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	20	36	80.0%
Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des machines agricoles et matériels de travaux publics	35	30	-14.3%
Conduite de véhicule sur un pont sans respecter les règles de sécurité	50	27	-46.0%
Conduite d'un véhicule par élève conducteur en situation d'apprentissage avec une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,50 gramme dans le sang ou 0,25		27	Nouveau
Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur (infraction créée en septembre 2011)	46	23	-50.0%

Infractions	2014	2015	% évolution 2015/2014
Infractions relatives à la taxe spéciale dite à l'essieu	53	21	-60.4%
Rupture de colonne militaire, de forces de police ou de cortège en marche, par conducteur de véhicule	38	20	-47.4%
Dépassement irrégulier sur une chaussée enneigée ou verglacée	10	18	80.0%
Refus de priorité par conducteur de véhicule tournant à droite vers une chaussée traversée par une piste cyclable	29	17	-41.4%
Infractions particulières aux véhicules à traction animale	24	14	-41.7%
Infractions aux règles d'organisation d'activité sportive, de courses ou épreuves sportives	11	13	18.2%
Refus de faciliter le passage véhicule de transport en commun quittant un de ses arrêts en agglomération	52	12	-76.9%
Croisement de véhicule par la gauche	17	12	-29.4%
Violences, outrage contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	4	11	175.0%
Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	10	9	-10.0%
Circulation à une vitesse anormalement réduite avec un véhicule publicitaire	5	8	60.0%
Infractions relatives à la circulation d'autobus articulés ou d'ensembles de véhicules avec plus d'une remorque	6	8	33.3%
Vente d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1	7	600.0%
Refus de présenter un véhicule à une bascule en vue de sa pesée	8	5	-37.5%
Croisement irrégulier sur une route de montagne ou à forte déclivité	0	5	500.0%
Refus de priorité à gauche par conducteur circulant sur la voie réservée aux véhicules lents	9	4	-55.6%
Infraction aux règles de circulation d'un véhicule de collection	4	4	0.0%
Apprentissage de la conduite avec un véhicule non équipé dispositif double commande frein et débrayage	3	3	0.0%
Dépassement à une traversée de voie ferrée démunie de barrière ou de demi-barrière	3	3	0.0%
Organisation de course de véhicules à moteur sur la voie publique sans autorisation administrative	21	2	-90.5%
Enseignement non autorisé de la conduite d'un véhicule à moteur sur autoroute	4	2	-50.0%
Dépassement de tramway ou de train à l'arrêt, du côté de la descente ou de la montée des voyageurs	13	2	-84.6%
Refus, par élève conducteur, de restituer son livret d'apprentissage malgré notification décision de retrait	4	1	-75.0%
Apposition pastille verte sur véhicule ne contribuant pas à la limitation de la pollution atmosphérique	4	1	-75.0%
Essai de véhicule à moteur ou de châssis sur autoroute	1	0	-100.0%

ANNEXE 2 - Evolution des infractions constatées par famille

I. DELITS	2014	2015	% évolution 2015/2014
Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	6 859	6 468	-5.7%
Conduite sous l'empire d'un état alcoolique taux délictueux (>ou= 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	155 788	150 697	-3.3%
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants	45 230	56 435	+24.8%
Conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	5 737	6 968	+21.5%
Refus de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	4 420	4 086	-7.6%
Refus de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	1 218	1 812	+48.8%
Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1 562	1 434	-8.2%
Refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	23 758	26 444	+11.3%
Refus, par le conducteur, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter dans des circonstances exposant autrui à un risque de mort ou de blessures	2 546	3 537	+38.9%
Délit de fuite après un accident par conducteur de véhicule terrestre	169 525	193 898	+14.4%
Obstacle, par un conducteur, à l'immobilisation administrative de son véhicule	149	117	-21.5%
Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	20	36	+80.0%
Entrave ou tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	596	676	+13.4%
Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou inscription inexacte	2 356	2 147	-8.9%
Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	7 022	6 243	-11.1%
Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	152	105	-30.9%
Circulation d'un véhicule muni d'une plaque portant un numéro d'immatriculation attribué à un autre véhicule	21 268	21 835	+2.7%
Circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance	104 626	106 753	+2.0%
Conduite d'un véhicule sans permis	82 858	85 118	+2.7%
Conduite malgré suspension, annulation, invalidation, interdiction d'obtention ou rétention du permis de conduire	41 322	42 569	+3.0%
Conduite d'un véhicule sans permis correspondant à la catégorie du véhicule	2 431	2 577	+6.0%
Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	598	501	-16.2%
Refus de restituer un permis de conduire malgré l'injonction suivant la perte totale des points	1 025	1 064	+3.8%
Refus de restituer un permis de conduire annulé ou suspendu	442	480	+8.6%
Infractions relatives à l'augmentation de la puissance du moteur des cyclomoteurs	152	68	-55.3%
Absence ou modification du dispositif de limitation de vitesse par construction de véhicule de transport routier	182	180	-1.1%
Vente d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1	7	+600.0%
Infractions aux règles de l'enseignement de la conduite des véhicules	37	40	+8.1%
Violences, outrage contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière	4	11	+175.0%
Organisation de course de véhicules à moteur sur la voie publique sans autorisation administrative	21	2	-90.5%
Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur (infraction créée en septembre 2011)	46	23	-50.0%
Circulation à une vitesse anormalement réduite avec un véhicule publicitaire	5	8	+60.0%
	Total national	Total national	% évolution
Délits	681 956	722 339	+5.9%

CONTRAVENTIONS			
II. VITESSE (hors CA)	2014	2015	% évolution
Excès vitesse > ou = 50 km/h	18 002	18 883	+4.9%
Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	34 771	35 122	+1.0%
Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	136 862	135 480	-1.0%
Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	394 313	392 677	-0.4%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h	83 437	79 916	-4.2%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h	94 753	87 492	-7.7%
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 50 km/h		68	Nouveau
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h		142	Nouveau
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h		2 102	Nouveau
Elèves conducteurs - Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h		414	Nouveau
Elèves conducteurs - Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h		212	Nouveau
Elèves conducteurs - Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h		274	Nouveau
Autres infractions à la vitesse non différenciées par tranches de vitesse	132 399	138 234	+4.4%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions à la vitesse (hors CA)	894 537	891 016	-0.4%

II. VITESSE (CA)	2014	2015	% évolution
Excès vitesse > ou = 50 km/h	14 792	16 686	+12.8%
Excès vitesse > ou = 40 km/h et < 50 km/h	22 867	23 400	+2.3%
Excès vitesse > ou = 30 km/h et < 40 km/h	83 276	84 356	+1.3%
Excès vitesse > ou = 20 km/h et < 30 km/h	399 476	418 443	+4.7%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est < ou = 50 km/h	2 898 752	2 875 616	-0.8%
Excès de vitesse < 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est > 50 km/h	8 522 562	9 310 038	+9.2%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions à la vitesse (CA)	11 941 725	12 728 539	+6.6%

III. ARRÊT ET STATIONNEMENT	2014	2015	% évolution
Arrêt ou stationnement dangereux risquant de provoquer un accident	58 910	67 404	+14.4%
Ouverture d'une portière de véhicule dans des conditions dangereuses	97	174	+79.4%
Arrêt ou stationnement gênant sur un passage ou emplacement réservé	799 429	643 641	-19.5%
Arrêt ou stationnement gênant sur emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées	132 130	114 700	-13.2%
Autres "arrêt ou stationnement gênant"	1 961 808	1 527 317	-22.1%
Arrêt ou stationnement de véhicule interdit par un règlement de police	197 048	140 805	-28.5%
Stationnement irrégulier en zone de stationnement payant	3 765 489	3 422 877	-9.1%
Stationnement abusif de véhicule sur la voie publique	36 542	33 204	-9.1%
Stationnement d'un véhicule dont le moteur n'est pas arrêté	649	1 073	+65.3%
Stationnement gênant de véhicule dans une zone de rencontre ou dans une aire piétonne	22 699	39 856	+75.6%
Stationnement de piéton gênant la circulation des véhicules dans une zone de rencontre	62	146	+135.5%
Autres infractions à l'arrêt ou au stationnement	129 419	120 725	-6.7%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions aux règles d'arrêt et de stationnement	7 104 282	6 111 922	-14.0%

IV. REGLES ADMINISTRATIVES	2014	2015	% évolution
Mise en circulation d'un véhicule malgré l'immobilisation prescrite par un agent verbalisateur	24 379	22 947	-5.9%
Conduite de véhicule par élève conducteur ou nouveau conducteur sans signalisation réglementaire	41 339	35 709	-13.6%
Circulation véhicule à moteur ou remorque sans les plaques ou inscriptions réglementaires	3 804	3 994	+5.0%
Circulation sans plaque d'immatriculation ou avec une plaque illisible, amovible ou non conforme	77 630	67 423	-13.1%
Infractions relatives au certificat d'immatriculation ou à l'immatriculation des véhicules	183 263	180 168	-1.7%
Infractions à l'assurance (non délictuelles)	541 983	459 150	-15.3%
Non présentation imméd. ou non justif. dans les 5 jours de possession documents nécessaires à conduite véhic.	414 159	392 329	-5.3%
Conduite d'un véhicule avec un permis non prorogé	12 166	12 085	-0.7%
Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	1 543	1 128	-26.9%
Conduite véhicule par titulaire d'un permis communautaire, résidant en France et n'ayant pas échangé ce permis	871	859	-1.4%
Omission par conducteur titulaire du permis probatoire et auteur d'une infraction ayant donné lieu au retrait d'au moins 3 points, de suivre la formation spécifique	1 459	1 185	-18.8%
Refus, par élève conducteur, de restituer son livret d'apprentissage malgré notification décision de retrait	4	1	-75.0%
Refus de présenter un véhicule à un service de contrôle technique	504	496	-1.6%
Refus de présenter un véhicule à une bascule en vue de sa pesée	8	5	-37.5%
Infraction aux règles de la visite technique initiale ou préalable ou valable des véhicules	1 158	1 060	-8.5%
Maintien en circulation de voiture particulière sans visite technique périodique	353 402	285 560	-19.2%
Maintien en circulation de véhicule (hors voitures particulières) sans visite technique périodique	65 432	57 299	-12.4%
Circulation véhicule dont le poids, le gabarit ou les dimensions excèdent limites règlement. ou autorisées	17 741	17 051	-3.9%
Conduite de véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale d'aptitude physique	853	893	+4.7%
Incitation par employeur ou donneur d'ordre au non respect règles administratives des transports routiers	410	391	-4.6%
Apposition pastille verte sur véhicule ne contribuant pas à la limitation de la pollution atmosphérique	4	1	-75.0%
Infractions aux règles d'organisation d'activité sportive, de courses ou épreuves sportives	11	13	+18.2%
Circulation sur une voie ouverte à la circulation publique ou dans un lieu public avec un cycle à moteur non soumis à réception	1 165	1 288	+10.6%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions aux règles administratives	1 743 288	1 541 035	-11.6%

V. REGLES DE CONDUITE	2014	2015	% évolution
Conduite d'un véhicule dans des conditions ne permettant pas au conducteur de manœuvrer aisément	107 551	94 516	-12.1%
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	374 525	343 829	-8.2%
Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur du véhicule et ne constituant pas une aide à la conduite	230	277	+20.4%
Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	16 644	18 339	+10.2%
Circulation d'un véhicule en dehors de la chaussée ou de la voie normale de circulation	18 905	15 999	-15.4%
Circulation de véhicule à moteur sur une voie verte ou dans une aire piétonne	4 023	3 662	-9.0%
Conduite de véhicule PTAC > 3,5 t ou L > 7 m hors des deux voies de droite sur une route à trois voies ou plus	2 076	527	-74.6%
Infractions aux règles de circulation sur autoroute	8 683	7 866	-9.4%
Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	4 681	3 937	-15.9%
Conduite d'un véhicule sans précaution sur trottoir ou terre-plein aménagé en parc de stationnement	988	1 381	+39.8%
Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules de transport public de voyageurs	47 199	55 521	+17.6%
Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux véhicules d'intérêt général prioritaires	816	1 074	+31.6%
Circulation de véhicule en sens interdit	36 915	33 898	-8.2%
Contournement par la gauche d'ouvrage établi sur chaussée, de place ou de carrefour	4 538	4 252	-6.3%
Changement de direction d'un véhicule sans avertissement préalable	23 168	23 308	+0.6%
Changement de file non justifié par un changement de direction	5 354	4 558	-14.9%
Franchissement d'une ligne continue	70 266	64 823	-7.7%
Chevauchement d'une ligne continue	9 021	7 894	-12.5%
Franchissement d'une ligne discontinue non justifié par le dépassement ou la traversée d'une chaussée	873	916	+4.9%
Inobservation des indications des agents réglant la circulation	1 652	1 719	+4.1%
Inobservation d'une signalisation routière	143 048	82 385	-42.4%
Refus de faciliter le passage véhicule de transport en commun quittant un de ses arrêts en agglomération	52	12	-76.9%
Rupture de colonne militaire, de forces de police ou de cortège en marche, par conducteur de véhicule	38	20	-47.4%
Conduite de véhicule sur un pont sans respecter les règles de sécurité	50	27	-46.0%
Circulation de véhicule pendant une période d'interdiction ou de restriction de circulation	8 243	6 517	-20.9%
Inobservation restrictions de circulation imposées à l'occasion d'une épreuve sportive sur la voie publique	31	37	+19.4%
Conduite en infraction à mesure suspens. ou restriction liée à pollution atmosphérique – procédure d'alerte	4 122	3 357	-18.6%
CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC PORT A L'OREILLE D'UN DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'EMETTRE DU SON		7 215	Nouveau
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions aux règles de conduite	893 692	787 866	-11.8%

NATNF	VI. EQUIPEMENT DES UTILISATEURS ET ETAT DES VEHICULES	2014	2015	% évolution
	Non port casque homologué par conducteur ou passager de deux-roues à moteur, tricycle ou quadricycle à moteur	45 499	47 833	+5.1%
	Non port de la ceinture de sécurité par conducteur ou passager de véhicule à moteur récept. avec cet équipt	189 426	171 507	-9.5%
	Transport d'enfant de moins de 13 ans sans ceinture de sécurité ou système de retenue homologué	33 855	31 787	-6.1%
	Défaut de gilet de haute visibilité ou de triangle de présignalisation	23 124	22 679	-1.9%
	Défaut de gilet de haute visibilité avec un cycle hors agglomération, de nuit ou par visibilité insuffisante	107	138	+29.0%
	Infractions relatives à vente ou usage équipement ou véhicule non conforme à type homologué ou réception.	4 697	5 048	+7.5%
	Infractions à la réglementation sur les pneumatiques	80 871	75 494	-6.6%
	Emission de bruits gênants par véhicule à moteur	6 335	4 610	-27.2%
	Vente ou circulation de véhicule non muni des équipements réglementaires	45 979	41 686	-9.3%
	Infractions à la réglementation sur les dispositifs de freinage	972	1 944	+100.0%
	Détention, transport, usage d'appareil destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières ou permettant de se soustraire à cette	99	199	+101.0%
	Emission de fumées ou gaz toxiques, corrosifs ou odorants par véhicule	2 545	2 401	-5.7%
	Infractions relatives au chargement du véhicule	5 421	4 002	-26.2%
	Circulation véhicule transport routier équipé d'appareil de contrôle en mauvais état de fonctionnement	329	193	-41.3%
	Occupation par plusieurs personnes d'un siège équipé de ceinture de sécurité - véhicule à moteur en circulation		762	Nouveau
	Transport d'enfant de moins de 3 ans dans un véhicule à moteur non équipé de ceinture de sécurité		548	Nouveau
		Total national	Total national	% évolution
	Contraventions aux règles sur l'équipement des utilisateurs et l'état des véhicules	439 259	410 831	-6.5%

VII. REGLES DE PRIORITE - INTERSECTIONS		2014	2015	% évolution
	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée, circulant dans une zone de rencontre, ou circulant dans une	3 998	3 578	-10.5%
	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	5 948	6 034	+1.4%
	Refus de priorité par conducteur venant de voie non ouverte à circulation publique ou d'aire de stationnement	802	917	+14.3%
	Refus de priorité par conducteur abordant un carrefour à sens giratoire	4 612	4 558	-1.2%
	Refus de priorité avec obligation de céder le passage signalée ou par conduct. ayant marqué l'arrêt au "stop"	7 149	6 931	-3.0%
	Refus de priorité à gauche par conducteur circulant sur la voie réservée aux véhicules lents	9	4	-55.6%
	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 760	1 635	-7.1%
	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute	463	297	-35.9%
	Refus de priorité par conducteur de véhicule tournant à droite vers une chaussée traversée par une piste cyclable	29	17	-41.4%
	Refus de priorité à véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	287	226	-21.3%
	Engagement sans précaution de véhicule dans une intersection	4 332	3 462	-20.1%
	Manœuvre irrégulière par conducteur quittant une route sur sa droite ou sur sa gauche	276	292	+5.8%
	Inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	102 817	103 514	+0.7%
	Inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	112 777	103 921	-7.9%
	Inobservation de l'arrêt imposé par un feu jaune fixe	26 040	24 466	-6.0%
	Non respect des règles de franchissement des passages à niveau	428	417	-2.6%
	CA Feu Rouge	628 436	609 663	-3.0%
		Total national	Total national	% évolution
	Contraventions aux règles de priorité de passage et d'intersections	900 163	869 932	-3.4%

VIII. ALCOOLEMIE INFERIEURE A 0,8 G/L DE SANG	2014	2015	% évolution
Conduite sous l'empire d'un état alcoolique - taux conventionnel (< 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air)	92 196	80 444	-12.7%
Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang, ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air	540	450	-16.7%
Conduite d'un véhicule avec un permis probatoire et une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		3 022	Nouveau
Conduite d'un véhicule par élève conducteur en situation d'apprentissage avec une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,20 gramme dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		72	Nouveau
Conduite d'un véhicule par élève conducteur en situation d'apprentissage avec une concentration d'alcool par litre d'au moins 0,50 gramme dans le sang ou 0,25 milligramme dans l'air expiré		27	Nouveau
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions à l'alcoolémie	92 736	84 015	-9.4%

IX. AUTRES INFRACTIONS	2014	2015	% évolution
Infractions commises par les piétons	3 001	2 635	-12.2%
Infractions relatives aux animaux	1 373	1 338	-2.5%
Infractions particulières aux véhicules à traction animale	24	14	-41.7%
Infractions particulières à la conduite des véhicules agricoles, de travaux publics ou engins spéciaux	115	95	-17.4%
Infractions particulières à la conduite des cycles et cyclomoteurs	6 516	6 786	+4.1%
Infractions relatives au transport de passagers	4 088	3 955	-3.3%
Infractions relatives à la publicité, aux enseignes et préenseignes	369	633	+71.5%
Affichage ou marquage sur équipement ou ouvrage concernant la circulation ou domaine routier	422	388	-8.1%
Distribution ou vente d'imprimé ou d'objet à l'occupant d'un véhicule circulant sur une voie publique	780	644	-17.4%
Non acquittement du montant d'un péage	2 024	2 269	+12.1%
Refus d'obtempérer à l'ordre d'enlever un objet entravant la circulation sur une voie publique	348	93	-73.3%
Remorquage irrégulier d'un véhicule en panne ou accidenté	976	986	+1.0%
Utilisation en agglomération du moteur à des régimes excessifs	2 540	2 092	-17.6%
Essai de véhicule à moteur ou de châssis sur autoroute	1	0	-100.0%
Apprentissage de la conduite avec un véhicule non équipé dispositif double commande frein et débrayage	3	3	+0.0%
Enseignement non autorisé de la conduite d'un véhicule à moteur sur autoroute	4	2	-50.0%
Infraction aux règles de circulation d'un véhicule de collection	4	4	+0.0%
Infractions relatives à la circulation d'autobus articulés ou d'ensembles de véhicules avec plus d'une remorque	6	8	+33.3%
<i>Infractions hors code de la route</i>			
Infractions relatives à la taxe spéciale dite à l'essieu	53	21	-60.4%
Infractions relatives au temps de conduite et de repos	7 699	7 458	-3.1%
Infractions relatives au contrôle des conditions de travail des transports routiers	20 626	13 890	-32.7%
Infractions relatives au transport de matières dangereuses	4 073	2 402	-41.0%
Transport routier de marchandises ou de personnes sans autorisation ou licence	5 780	5 418	-6.3%
	Total national	Total national	% évolution
Autres infractions	60 825	51 134	-15.9%

X. ECLAIRAGE ET SIGNALISATIONS	2014	2015	% évolution
Circulation de jour d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur sans feu de croisement allumé	1 683	1 621	-3.7%
Usage ou maintien irrégulier ou injustifié des feux d'éclairage	6 004	4 374	-27.1%
Circulation à allure très réduite sans feux de détresse avertissant les autres conducteurs	100	68	-32.0%
Absence de présignalisation d'un véhicule immobilisé	2 749	2 358	-14.2%
Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	6 960	6 312	-9.3%
Arrêt ou stationnement, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation	546	480	-12.1%
Installation ou usage irrégulier feux spéciaux ou avertis. sonore réservés véh. intérêt général ou interv. urgente	411	515	+25.3%
Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des cycles, cyclomoteurs et quadricycles légers	3 713	4 586	+23.5%
Infractions relatives à l'éclairage et à la signalisation des machines agricoles et matériels de travaux publics	35	30	-14.3%
Circulation véhicule à moteur ou remorque non muni dispositif éclairage ou signalisation règlem. ou conforme	39 530	36 307	-8.2%
Infractions aux règles relatives à l'avertisseur sonore	3 487	3 041	-12.8%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions aux règles sur l'éclairage et les signalisations	65 218	59 692	-8.5%

XI. CROISEMENTS ET DEPASSEMENTS	2014	2015	% évolution
Croisement irrégulier sur une route de montagne ou à forte déclivité	0	5	500.0%
Croisement de véhicule par la gauche	17	12	-29.4%
Dépassement de véhicule par la droite	10 408	9 858	-5.3%
Dépassement de véhicule à une intersection de routes	1 348	1 381	+2.4%
Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de 2 voies	66	74	+12.1%
Accélération par conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	136	151	+11.0%
Refus de serrer à droite lors du croisement ou du dépassement	167	163	-2.4%
Dépassement par véhicule à l'approche d'un passage réservé aux piétons sur lequel un piéton est engagé	148	121	-18.2%
Dépassement effectué par le conducteur malgré une interdiction signalée	14 967	14 179	-5.3%
Dépassement sans avertissement préalable du conducteur dépassé	3 368	3 234	-4.0%
Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	331	329	-0.6%
Dépassement sur la moitié gauche de la chaussée gênant la circulation en sens inverse	2 863	2 771	-3.2%
Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant, sur une chaussée à double sens de circulation	1 498	1 539	+2.7%
Retour prématuré sur la droite par conducteur venant de dépasser	1 297	1 237	-4.6%
Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	336	330	-1.8%
Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	10	9	-10.0%
Dépassement de tramway ou de train à l'arrêt, du côté de la descente ou de la montée des voyageurs	13	2	-84.6%
Dépassement à une traversée de voie ferrée démunie de barrière ou de demi-barrière	3	3	+0.0%
Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 538	1 433	-6.8%
Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	1 005	870	-13.4%
Dépassement irrégulier sur une chaussée enneigée ou verglacée	10	21	+110.0%
Refus de faciliter croisement ou dépassement véhicule plus petit ou d'intérêt général avec signaux spéciaux	208	142	-31.7%
	Total national	Total national	% évolution
Contraventions aux règles des croisements et dépassements	39 737	37 864	-4.7%

ANNEXE 3 – Permis à points – données globales

	Hommes	Femmes	Total
Dossiers traités (nombre de lettres)	5 215 873	2 789 230	8 005 103
Infractions traitées	5 226 568	2 790 317	8 016 885
Points retirés	8 436 377	4 034 491	12 470 868
Permis au solde nul	59 356	9 694	69 050
Permis rétablis	1 430 683	851 585	2 282 268

Type de retrait de points	Nombre de dossiers
<i>1 point</i>	6 070 064
<i>2 points</i>	506 537
<i>3 points</i>	702 794
<i>4 points</i>	547 636
<i>5 Points</i>	13
<i>6 points</i>	167 711
<i>7 points</i>	295
<i>8 points</i>	10 051
Total	8 016 885

Infractions traitées par catégories	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Vitesse	4 345 889	2 406 959	6 752 848	84.23
Alcoolémie (hors les homicides et les blessures involontaires)	124 878	19 044	143 922	1.80
Usage de stupéfiants	16 803	1 180	17 983	0.22
Conduite sans permis	9 197	764	9 961	0.12
Priorités	295 293	195 679	490 972	6.12
Comportement du conducteur	336 183	142 605	478 788	5.97
Equipement	90 810	22 798	113 608	1.42
Entraves et délits de fuite	4 603	417	5 020	0.06
Homicides et blessures involontaires	2 912	871	3 783	0.05
TOTAL	5 226 568	2 790 317	8 016 885	100.00

Sexe	2ème classe	3ème classe	4ème classe	5ème classe	Délits	Total
Hommes	13 916	2 776 819	2 332 394	9 282	94 157	5 226 568
Femmes	2 720	1 563 681	1 210 584	578	12 754	2 790 317
Total	16 636	4 340 500	3 542 978	9 860	106 911	8 016 885

- Dossier traité : dossier ouvert et instruit par le service du Fichier national des permis de conduire lorsqu'une ou plusieurs infractions (en cas de cumul d'infractions) sont commises le même jour, par un conducteur.

- Permis au solde nul : expression synonyme de « permis invalidé » pour défaut de points.

- Permis rétabli : permis de conduire ayant recouvré l'intégralité de ses points, après un délai de 3 ans sans commission d'une nouvelle infraction.

ANNEXE 4 - Evolution 2014/2015 des infractions ayant entraîné un retrait de points

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
25387	3ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h	4 042 571	4 340 499	+7.4%
25386	4ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h	1 769 966	1 722 923	-2.7%
11302	4ème	2	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h par conducteur de véhicule à moteur	508 631	506 228	-0.5%
00210	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	397 849	389 861	-2.0%
23800	4ème	3	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	365 677	318 723	-12.8%
11301	4ème	3	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur	139 709	142 988	+2.3%
12929	4ème	3	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	128 765	111 474	-13.4%
00203	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes	85 037	82 308	-3.2%
01247	Délit	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	83 622	74 951	-10.4%
13322	4ème	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	72 238	64 178	-11.2%
11325	4ème	3	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	58 283	52 499	-9.9%
21527	4ème	4	Excès de vitesse de 40 à 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	30 707	30 295	-1.3%
00256	4ème	4	Circulation de véhicule en sens interdit	30 514	28 232	-7.5%
00201	4ème	3	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	19 119	20 008	+4.6%
00217	2ème	3	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	16 869	16 584	-1.7%
23761	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	15 286	15 792	+3.3%
21526	5ème	6	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	10 195	9 855	-3.3%
06096	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 505	8 994	+5.7%
07538	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	8 040	7 415	-7.8%
11326	4ème	1	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	7 840	6 564	-16.3%
06102	4ème	3	Dépassement de véhicule par la droite	6 858	6 424	-6.3%
00207	4ème	4	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	4 610	4 703	+2.0%
06091	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	3 706	3 662	-1.2%
06111	4ème	4	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 355	3 139	-6.4%
06292	4ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	3 356	2 871	-14.5%
00202	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	2 945	2 755	-6.5%
06093	4ème	3	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	2 784	2 551	-8.4%
00050	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 515	2 486	-1.2%
11054	4ème	3	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	2 485	2 259	-9.1%
06112	4ème	4	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au stop	2 133	2 210	+3.6%
31063	4ème	3	Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son		2 111	+100.0%
11056	4ème	3	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	2 177	2 036	-6.5%
00042	Délit	6	D de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	2 049	1 936	-5.5%
23762	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	1 790	1 829	+2.2%
12931	4ème	3	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	1 773	1 763	-0.6%
00041	Délit	6	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 913	1 762	-7.9%

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00223	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 429	1 474	+3.1%
00051	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 631	1 457	-10.7%
22060	4ème	3	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 149	1 089	-5.2%
11057	4ème	3	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	1 069	1 058	-1.0%
05707	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	1 058	1 029	-2.7%
31060	4ème	6	Conduite avec un permis probatoire et une alcoolémie d'au moins 0,20 gr/L dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		1 025	+100.0%
06223	4ème	4	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 075	981	-8.7%
06105	4ème	3	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	908	973	+7.2%
11053	4ème	3	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	668	962	+44.0%
11058	4ème	3	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	881	856	-2.8%
00257	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	898	843	-6.1%
25611	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	1 251	840	-32.9%
22900	4ème	3	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	702	623	-11.3%
06117	4ème	2	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	618	569	-7.9%
11052	4ème	4	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	535	517	-3.4%
00221	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	490	495	+1.0%
25124	Délit	6	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	445	485	+9.0%
06212	4ème	4	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	455	416	-8.6%
23273	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	464	414	-10.8%
00222	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	379	393	+3.7%
22988	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	339	362	+6.8%
23082	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	599	352	-41.2%
28648	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	172	286	+66.3%
25434	4ème	6	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	321	281	-12.5%
06246	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	246	254	+3.3%
28649	4ème	1	Franchissement ou chevauchement sans nécessité absolue d'une ligne longitudinale délimitant une bande d'arrêt d'urgence	472	251	-46.8%

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
08544	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	267	236	-11.6%
24000	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	221	225	+1.8%
11063	4ème	4	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	229	212	-7.4%
24019	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	194	197	+1.5%
00224	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	175	182	+4.0%
28031	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton montrant clairement son intention de traverser une chaussée	308	180	-41.6%
22917	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	308	176	-42.9%
22874	4ème	3	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	175	175	+0.0%
11055	4ème	3	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	177	167	-5.6%
12323	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	160	160	+0.0%
00048	Délit	6	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	125	155	+24.0%
11077	4ème	4	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	172	154	-10.5%
11067	4ème	3	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	144	147	+2.1%
00045	Délit	6	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	138	123	-10.9%
06109	4ème	2	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	69	113	+63.8%
22877	4ème	3	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	108	112	+3.7%
00179	Délit	6	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	106	85	-19.8%
23758	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	68	75	+10.3%
22921	4ème	3	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	81	64	-21.0%
22037	Délit	6	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	77	60	-22.1%
00258	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	43	55	+27.9%
00025	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	47	53	+12.8%
23800	2ème	2	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	587	50	-91.5%
22919	4ème	2	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	46	47	+2.2%
27746	4ème	3	Conduite d'une voiture avec chauffeur sans attestation préfectorale après vérification médicale de l'aptitude physique	33	40	+21.2%
06247	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	31	37	+19.4%
22875	4ème	3	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	26	35	+34.6%
06108	4ème	3	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	31	35	+12.9%
12315	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	35	35	+0.0%
22918	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	62	35	-43.5%
26960	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une aire piétonne	57	28	-50.9%
25123	Délit	6	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	41	27	-34.1%
02271	Délit	6	Entrave à la circulation sur une voie publique	12	21	+75.0%

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
11062	4ème	4	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	22	21	-4.5%
09009	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	11	19	+72.7%
11060	4ème	4	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	19	18	-5.3%
12314	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	12	16	+33.3%
28030	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicules débouchant sur une route en franchissant un trottoir	28	16	-42.9%
00034	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	8	13	+62.5%
26959	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une zone de rencontre	9	11	+22.2%
24020	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	11	11	+0.0%
23760	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8	10	+25.0%
20504	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	14	10	-28.6%
00064	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	3	9	+200.0%
31062	4ème	6	Accompagnement d'élève conducteur et taux d'alcool d'au moins 0,5 g/L dans le sang ou 0,25 mg dans l'air expiré		9	+100.0%
28159	4ème	3	Conduite véhicule à deux ou trois roues pour transport à titre onéreux de personnes sans attestation préfectorale	8	8	+0.0%
23759	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	11	7	-36.4%
06245	Délit	6	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	3	6	+100.0%
06221	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5	6	+20.0%
22876	4ème	3	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	2	5	+150.0%
01241	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	6	5	-16.7%
00035	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite		4	+100.0%
24021	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2	4	+100.0%
11059	4ème	4	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	4	4	+0.0%
00026	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	1	3	+200.0%
11064	4ème	4	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	5	3	-40.0%
09164	Délit	6	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	8	3	-62.5%
26963	4ème	3	Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur de véhicule	2	2	+0.0%
22909	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	4	2	-50.0%
24004	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	5	2	-60.0%
06292	2ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	14	2	-85.7%
00259	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste		1	+100.0%
00049	Délit	6	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire		1	+100.0%
13322	4ème	3	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré		1	+100.0%
28650	5ème	6	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières		1	+100.0%
29516	3ème	2	Conduite de 2 roues sans vêtement rétro-réfléchissant		1	+100.0%

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
02273	Délit	6	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	2	1	-50.0%
25818	Délit	6	Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	6	1	-83.3%
22909	5ème	2	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%
24010	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct, de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	2		-100.0%
26263	5ème	2	Usage d'appareil, dispositif ou produit permettant de se soustraire à la constatation des infractions routières	3		-100.0%
28651	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%

ANNEXE 5 – Classement des points retirés par famille d'infractions

Remarque préliminaire : le code NATINF est attribué, par le ministère de la justice, à chaque infraction en fonction de sa nature. L'ensemble de ces codes constituent une nomenclature nationale utilisée par tous les services de l'Etat.

Vitesse

Natif	Classe	Points	Excès de vitesse	Points 2014	Points 2015	Ecart
21526	5ème	6	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	61 170	59 130	-3.3%
22037	Délit	6	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	462	360	-22.1%

Natif	Classe	Points	Excès de vitesse	Points 2014	Points 2015	Ecart
21527	4ème	4	Excès de vitesse de 40 à 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	122 828	121 180	-1.3%

Natif	Classe	Points	Excès de vitesse	Points 2014	Points 2015	Ecart
11301	4ème	3	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur	419 127	428 964	+2.3%

Natif	Classe	Points	Excès de vitesse	Points 2014	Points 2015	Ecart
11302	4ème	2	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h par conducteur de véhicule à moteur	1 017 262	1 012 456	-0.5%

Natif	Classe	Points	Excès de vitesse	Points 2014	Points 2015	Ecart
25386	4ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h	1 769 966	1 722 923	-2.7%
25387	3ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h	4 042 571	4 340 499	+7.4%

7 433 386	7 685 512	+3.4%
------------------	------------------	--------------

Règle de circulation

Natif	Classe	Points	Circulation	Points 2014	Points 2015	Ecart
00201	4ème	3	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	57 357	60 024	+4.6%
00217	2ème	3	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	50 607	49 752	-1.7%
00256	4ème	4	Circulation de véhicule en sens interdit	122 056	112 928	-7.5%
06093	4ème	3	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	8 352	7 653	-8.4%
06096	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	25 515	26 982	+5.7%
06117	4ème	2	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	1 236	1 138	-7.9%
06212	4ème	4	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	1 820	1 664	-8.6%
06292	2ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	42	6	-85.7%
06292	4ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	10 068	8 613	-14.5%
11052	4ème	4	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	2 140	2 068	-3.4%
11053	4ème	3	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	2 004	2 886	+44.0%
11325	4ème	3	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	174 849	157 497	-9.9%
11326	4ème	1	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	7 840	6 564	-16.3%
22909	5ème	2	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	2	-	-100.0%
22909	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	24	12	-50.0%
22919	4ème	2	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	92	94	+2.2%
23082	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	1 797	1 056	-41.2%
23273	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	1 392	1 242	-10.8%
28650	5ème	6	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières		6	+100.0%
28651	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières	6	-	-100.0%

Natif	Classe	Points	Circulation	Points 2014	Points 2015	Ecart
23800	2ème	2	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	1 174	100	-91.5%
23800	4ème	3	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	1 097 031	956 169	-12.8%
26263	5ème	2	Usage d'appareil, dispositif ou produit permettant de se soustraire à la constatation des infractions routières	6	-	-100.0%
26963	4ème	3	Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur de véhicule	6	540	+8900.0%
28031	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton montrant clairement son intention de traverser une chaussée	1 232	1 144	-7.1%
28159	4ème	3	Conduite véhicule à deux ou trois roues pour transport à titre onéreux de personnes sans attestation préfectorale	24	753	+3037.5%
28648	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	516	858	+66.3%
28649	4ème	1	Franchissement ou chevauchement sans nécessité absolue d'une ligne longitudinale délimitant une bande d'arrêt d'urgence	472	251	-46.8%

Natif	Classe	Points	Dépassement	Points 2014	Points 2015	Ecart
06102	4ème	3	Dépassement de véhicule par la droite	20 574	19 272	-6.3%
06105	4ème	3	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	2 724	2 919	+7.2%
06108	4ème	3	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	93	105	+12.9%
06109	4ème	2	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	138	226	+63.8%
11054	4ème	3	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	7 455	6 777	-9.1%
11055	4ème	3	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	531	501	-5.6%
11056	4ème	3	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	6 531	6 108	-6.5%
11057	4ème	3	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	3 207	3 174	-1.0%
11058	4ème	3	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	2 643	2 568	-2.8%
11067	4ème	3	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	432	441	+2.1%
22060	4ème	3	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	3 447	3 267	-5.2%
22900	4ème	3	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	2 106	1 869	-11.3%

1 617 541	1 447 227	-10.5%
------------------	------------------	---------------

Règle de priorité

Natif	Classe	Points	Priorité	Points 2014	Points 2015	Ecart
00202	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	11 780	11 020	-6.5%
00203	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes	340 148	329 232	-3.2%
00207	4ème	4	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	18 440	18 812	+2.0%
00210	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	1 591 396	1 559 444	-2.0%
00221	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	1 960	1 980	+1.0%
06091	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	14 824	14 648	-1.2%
06111	4ème	4	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	13 420	12 556	-6.4%
06112	4ème	4	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au stop	8 532	8 840	+3.6%
06223	4ème	4	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	4 300	3 924	-8.7%
11059	4ème	4	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	16	16	+0.0%
11060	4ème	4	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	76	72	-5.3%
11062	4ème	4	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	88	84	-4.5%
11063	4ème	4	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	916	848	-7.4%
11064	4ème	4	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	20	12	-40.0%
11077	4ème	4	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	688	616	-10.5%
22918	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	248	140	-43.5%
26959	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une zone de rencontre	36	44	+22.2%
26960	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une aire piétonne	228	112	-50.9%
28030	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicules débouchant sur une route en franchissant un trottoir	112	64	-42.9%

2 008 460	1 963 168	-2.3%
------------------	------------------	--------------

Ceintures et casques

Natif	Classe	Points	Ceintures et casques	Points 2014	Points 2015	Ecart
12929	4ème	3	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	386 295	334 422	-13.4%
12931	4ème	3	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	5 319	5 289	-0.6%
22921	4ème	3	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	243	192	-21.0%

391 857	339 903	-13.3%
----------------	----------------	---------------

Alcool

Natif	Classe	Points	Libellé	Points 2014	Points 2015	Ecart
00041	Délit	6	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	11 478	10 572	-7.9%
00051	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	9 786	8 742	-10.7%
01247	Délit	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	501 732	449 706	-10.4%
08544	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	1 602	1 416	-11.6%
09009	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	66	114	+72.7%
09164	Délit	6	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	48	18	-62.5%
13322	4ème	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	433 428	385 068	-11.2%
13322	4ème	3	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré		3	+100.0%
25434	4ème	6	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	1 926	1 686	-12.5%
31060	4ème	6	Conduite avec un permis probatoire et une alcoolémie d'au moins 0,20 gr/L dans le sange ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		6 150	+100.0%
31062	4ème	6	Accompagnement d'élève conducteur et taux d'alcool d'au moins 0,5 g/L dans le sang ou 0,25 mg dans l'air expiré		54	+100.0%
				960 066	863 529	-10.1%

Natif	Classe	Points	Homicide avec alcoolémie	Points 2014	Points 2015	Ecart
00064	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	18	54	+200.0%
00259	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste		6	+100.0%
				18	60	+233.3%

Natif	Classe	Points	Blessures avec alcoolémie	Points 2014	Points 2015	Ecart
00025	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	282	318	+12.8%
00026	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	6	18	+200.0%
00257	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieur ou égal à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	5 388	5 058	-6.1%
00258	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	258	330	+27.9%
01241	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	36	30	-16.7%
06221	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieur ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	30	36	+20.0%
				6 000	5 790	-3.5%

Stupéfiants

Natif	Classe	Points	Usage de stupéfiants	Points 2014	Points 2015	Ecart
22988	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	2 034	2 172	+6.8%
23761	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	91 716	94 752	+3.3%
23762	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	10 740	10 974	+2.2%

104 490	107 898	+3.3%
----------------	----------------	--------------

Natif	Famille	Classe	Points	Homicide et blessures avec usage de stupéfiants	Points 2014	Points 2015	Ecart
23758	AU S BH	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	408	450	+10.3%
23759	AU S BH	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	66	42	-36.4%
23760	AU S BH	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	48	60	+25.0%
					522	552	+5.7%

Autres

Natif	Classe	Points	Homicide et blessures - autres	Points 2014	Points 2015	Ecart
00222	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	2 274	2 358	+3.7%
00223	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	8 574	8 844	+3.1%
00224	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 050	1 092	+4.0%
12314	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	72	96	+33.3%
12315	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	210	210	+0.0%
12323	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieur ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	960	960	+0.0%
24019	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieur ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	1 164	1 182	+1.5%
24020	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	66	66	+0.0%
24021	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	12	24	+100.0%

Natif	Classe	Points	Permis	Points 2014	Points 2015	Ecart
02273	Délit	6	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	12	6	-50.0%
05707	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	6 348	6 174	-2.7%
06246	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	1 476	1 524	+3.3%
06247	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	186	222	+19.4%
20504	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	84	60	-28.6%
00049	Délit	6	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire		6	+100.0%

Natif	Classe	Points	Homicide et blessures sans permis	Points 2014	Points 2015	Ecart
24004	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct, de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	30	12	-60.0%
24010	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct, de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	12	-	-100.0%

Natif	Classe	Points	Entrave	Points 2014	Points 2015	Ecart
00050	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	15 090	14 916	-1.2%
00179	Délit	6	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	636	510	-19.8%
02271	Délit	6	Entrave à la circulation sur une voie publique	72	126	+75.0%
06245	Délit	6	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	18	36	+100.0%
25124	Délit	6	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	2 670	2 910	+9.0%
25818	Délit	6	Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	36	6	-83.3%

Natif	Classe	Points	Délit de fuite	Points 2014	Points 2015	Ecart
00042	Délit	6	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	12 294	11 616	-5.5%

Natif	Classe	Points	Homicide et blessures avec délit de fuite	Points 2014	Points 2015	Ecart
00034	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	48	78	+62.5%
00035	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite		24	+100.0%
24000	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	1 326	1 350	+1.8%

Natif	Classe	Points	Règles administratives	Points 2014	Points 2015	Ecart
07538	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	24 120	22 245	-7.8%
22874	4ème	3	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	525	525	+0.0%
22875	4ème	3	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	78	105	+34.6%
22876	4ème	3	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	6	15	+150.0%
22877	4ème	3	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	324	336	+3.7%
25611	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	3 753	2 520	-32.9%
27746	4ème	3	Conduite d'une voiture avec chauffeur sans attestation préfectorale après vérification médicale de l'aptitude physique	99	120	+21.2%
29516	3ème	2	Conduite de 2 roues sans vêtement rétroreflechissant		2	+100.0%
31063	4ème	3	Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son		6 333	+100.0%

85 449	88 439	+3.5%
---------------	---------------	--------------

ANNEXE 6 – Classement des infractions par nombre de points retirés

Infractions à 1 point

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
11326	4ème	1	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	7 840	6 564	-16.3%
25386	4ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h	1 769 966	1 722 923	-2.7%
25387	3ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h	4 042 571	4 340 499	+7.4%
28649	4ème	1	Franchissement ou chevauchement sans nécessité absolue d'une ligne longitudinale délimitant une bande d'arrêt d'urgence	472	251	-46.8%
				5 820 849	6 070 237	+4.3%

Infractions à 2 points

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
06109	4ème	2	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	69	113	+63.8%
06117	4ème	2	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	618	569	-7.9%
11302	4ème	2	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h par conducteur de véhicule à moteur	508 631	506 228	-0.5%
22909	5ème	2	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%
22919	4ème	2	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	46	47	+2.2%
23800	2ème	2	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	587	50	-91.5%
26263	5ème	2	Usage d'appareil, dispositif ou produit permettant de se soustraire à la constatation des infractions routières	3		-100.0%
29516	3ème	2	Conduite de 2 roues sans vêtement rétro-réfléchissant		1	+100.0%
				509 955	507 008	-0.6%

Infractions à 3 points

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00201	4ème	3	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	19 119	20 008	+4.6%
00217	2ème	3	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	16 869	16 584	-1.7%
06093	4ème	3	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	2 784	2 551	-8.4%
06096	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 505	8 994	+5.7%
06102	4ème	3	Dépassement de véhicule par la droite	6 858	6 424	-6.3%
06105	4ème	3	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	908	973	+7.2%
06108	4ème	3	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	31	35	+12.9%
06292	2ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	14	2	-85.7%
06292	4ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	3 356	2 871	-14.5%
07538	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	8 040	7 415	-7.8%
11053	4ème	3	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	668	962	+44.0%
11054	4ème	3	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	2 485	2 259	-9.1%
11055	4ème	3	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	177	167	-5.6%
11056	4ème	3	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	2 177	2 036	-6.5%
11057	4ème	3	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	1 069	1 058	-1.0%
11058	4ème	3	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	881	856	-2.8%
11067	4ème	3	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	144	147	+2.1%
11301	4ème	3	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur	139 709	142 988	+2.3%
11325	4ème	3	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	58 283	52 499	-9.9%
12929	4ème	3	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	128 765	111 474	-13.4%
12931	4ème	3	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	1 773	1 763	-0.6%
13322	4ème	3	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré		1	+100.0%
22060	4ème	3	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 149	1 089	-5.2%
22874	4ème	3	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	175	175	+0.0%

Infractions à 3 points (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
22875	4ème	3	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	26	35	+34.6%
22876	4ème	3	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	2	5	+150.0%
22877	4ème	3	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	108	112	+3.7%
22900	4ème	3	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	702	623	-11.3%
22921	4ème	3	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	81	64	-21.0%
23082	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	599	352	-41.2%
23273	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	464	414	-10.8%
23800	4ème	3	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	365 677	318 723	-12.8%
25611	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	1 251	840	-32.9%
26963	4ème	3	Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur de véhicule	2	2	+0.0%
27746	4ème	3	Conduite d'une voiture avec chauffeur sans attestation préfectorale après vérification médicale de l'aptitude physique	33	40	+21.2%
28159	4ème	3	Conduite véhicule à deux ou trois roues pour transport à titre onéreux de personnes sans attestation préfectorale	8	8	+0.0%
28648	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	172	286	+66.3%
31063	4ème	3	Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son		2 111	+100.0%
				773 064	706 946	-8.6%

Infractions à 4 points

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00202	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	2 945	2 755	-6.5%
00203	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes	85 037	82 308	-3.2%
00207	4ème	4	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	4 610	4 703	+2.0%
00210	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	397 849	389 861	-2.0%
00221	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	490	495	+1.0%
00256	4ème	4	Circulation de véhicule en sens interdit	30 514	28 232	-7.5%
06091	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	3 706	3 662	-1.2%
06111	4ème	4	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 355	3 139	-6.4%
06112	4ème	4	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au stop	2 133	2 210	+3.6%
06212	4ème	4	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	455	416	-8.6%
06223	4ème	4	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 075	981	-8.7%
11052	4ème	4	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	535	517	-3.4%
11059	4ème	4	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	4	4	+0.0%
11060	4ème	4	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	19	18	-5.3%
11062	4ème	4	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	22	21	-4.5%
11063	4ème	4	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	229	212	-7.4%
11064	4ème	4	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	5	3	-40.0%
11077	4ème	4	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	172	154	-10.5%
21527	4ème	4	Excès de vitesse de 40 à 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	30 707	30 295	-1.3%
22917	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	308	176	-42.9%
22918	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	62	35	-43.5%
26959	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une zone de rencontre	9	11	+22.2%
26960	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une aire piétonne	57	28	-50.9%
28030	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicules débouchant sur une route en franchissant un trottoir	28	16	-42.9%

Infractions à 4 points (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
28031	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton montrant clairement son intention de traverser une chaussée	308	180	-41.6%
				564 634	550 432	-2.5%

Infractions à 6 points

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00025	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	47	53	+12.8%
00026	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	1	3	+200.0%
00034	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	8	13	+62.5%
00035	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite		4	+100.0%
00041	Délit	6	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 913	1 762	-7.9%
00042	Délit	6	D de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	2 049	1 936	-5.5%
00045	Délit	6	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	138	123	-10.9%
00048	Délit	6	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	125	155	+24.0%
00049	Délit	6	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire		1	+100.0%
00050	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 515	2 486	-1.2%
00051	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 631	1 457	-10.7%
00064	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	3	9	+200.0%
00179	Délit	6	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	106	85	-19.8%
00222	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	379	393	+3.7%
00223	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 429	1 474	+3.1%

Infractions à 6 points (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00224	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	175	182	+4.0%
00257	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	898	843	-6.1%
00258	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	43	55	+27.9%
00259	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste		1	+100.0%
01241	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	6	5	-16.7%
01247	Délit	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	83 622	74 951	-10.4%
02271	Délit	6	Entrave à la circulation sur une voie publique	12	21	+75.0%
02273	Délit	6	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	2	1	-50.0%
05707	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	1 058	1 029	-2.7%
06221	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5	6	+20.0%
06245	Délit	6	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	3	6	+100.0%
06246	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	246	254	+3.3%
06247	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	31	37	+19.4%
08544	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	267	236	-11.6%
09009	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	11	19	+72.7%
09164	Délit	6	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	8	3	-62.5%
12314	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	12	16	+33.3%
12315	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	35	35	+0.0%
12323	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	160	160	+0.0%
13322	4ème	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	72 238	64 178	-11.2%
20504	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	14	10	-28.6%
21526	5ème	6	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	10 195	9 855	-3.3%

Infractions à 6 points (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
22037	Délit	6	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	77	60	-22.1%
22909	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	4	2	-50.0%
22988	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	339	362	+6.8%
23758	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	68	75	+10.3%
23759	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	11	7	-36.4%
23760	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8	10	+25.0%
23761	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	15 286	15 792	+3.3%
23762	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	1 790	1 829	+2.2%
24000	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	221	225	+1.8%
24004	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	5	2	-60.0%
24010	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	2		-100.0%
24019	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	194	197	+1.5%
24020	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	11	11	+0.0%
24021	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2	4	+100.0%
25123	Délit	6	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	41	27	-34.1%
25124	Délit	6	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	445	485	+9.0%
25434	4ème	6	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	321	281	-12.5%
25818	Délit	6	Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	6	1	-83.3%
28650	5ème	6	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières		1	+100.0%
28651	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%
31060	4ème	6	Conduite avec un permis probatoire et une alcoolémie d'au moins 0,20 gr/L dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		1 025	+100.0%
31062	4ème	6	Accompagnement d'élève conducteur et taux d'alcool d'au moins 0,5 g/L dans le sang ou 0,25 mg dans l'air expiré		9	+100.0%
				198 217	182 262	-8.0%

ANNEXE 7 – Classement par classe pénale des infractions ayant entraîné un retrait de points

Contraventions de 2nde classe

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00217	2ème	3	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	16 869	16 584	-1.7%
06292	2ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	14	2	-85.7%
23800	2ème	2	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	587	50	-91.5%
				17 470	16 636	-4.8%

Contraventions de 3ème classe

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
25387	3ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée supérieure à 50 km/h	4 042 571	4 340 499	+7.4%
29516	3ème	2	Conduite de 2 roues sans vêtement rétro-réfléchissant		1	+100.0%
				4 042 571	4 340 500	+7.4%

Contraventions de 4ème classe

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00201	4ème	3	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	19 119	20 008	+4.6%
00202	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	2 945	2 755	-6.5%
00203	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes	85 037	82 308	-3.2%
00207	4ème	4	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	4 610	4 703	+2.0%
00210	4ème	4	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	397 849	389 861	-2.0%
00221	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	490	495	+1.0%
00256	4ème	4	Circulation de véhicule en sens interdit	30 514	28 232	-7.5%
06091	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	3 706	3 662	-1.2%
06093	4ème	3	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	2 784	2 551	-8.4%
06096	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	8 505	8 994	+5.7%

Contraventions de 4ème classe (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
06102	4ème	3	Dépassement de véhicule par la droite	6 858	6 424	-6.3%
06105	4ème	3	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	908	973	+7.2%
06108	4ème	3	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	31	35	+12.9%
06109	4ème	2	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	69	113	+63.8%
06111	4ème	4	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	3 355	3 139	-6.4%
06112	4ème	4	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au stop	2 133	2 210	+3.6%
06117	4ème	2	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	618	569	-7.9%
06212	4ème	4	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	455	416	-8.6%
06223	4ème	4	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	1 075	981	-8.7%
06292	4ème	3	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	3 356	2 871	-14.5%
07538	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	8 040	7 415	-7.8%
11052	4ème	4	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	535	517	-3.4%
11053	4ème	3	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	668	962	+44.0%
11054	4ème	3	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	2 485	2 259	-9.1%
11055	4ème	3	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	177	167	-5.6%
11056	4ème	3	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	2 177	2 036	-6.5%
11057	4ème	3	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	1 069	1 058	-1.0%
11058	4ème	3	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	881	856	-2.8%
11059	4ème	4	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	4	4	+0.0%
11060	4ème	4	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	19	18	-5.3%
11062	4ème	4	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	22	21	-4.5%
11063	4ème	4	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	229	212	-7.4%
11064	4ème	4	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	5	3	-40.0%
11067	4ème	3	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	144	147	+2.1%
11077	4ème	4	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	172	154	-10.5%

Contraventions de 4ème classe (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
11301	4ème	3	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h par conducteur de véhicule à moteur	139 709	142 988	+2.3%
11302	4ème	2	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h par conducteur de véhicule à moteur	508 631	506 228	-0.5%
11325	4ème	3	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	58 283	52 499	-9.9%
11326	4ème	1	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	7 840	6 564	-16.3%
12929	4ème	3	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	128 765	111 474	-13.4%
12931	4ème	3	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	1 773	1 763	-0.6%
13322	4ème	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	72 238	64 178	-11.2%
13322	4ème	3	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré		1	+100.0%
21527	4ème	4	Excès de vitesse de 40 à 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	30 707	30 295	-1.3%
22060	4ème	3	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	1 149	1 089	-5.2%
22874	4ème	3	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	175	175	+0.0%
22875	4ème	3	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	26	35	+34.6%
22876	4ème	3	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	2	5	+150.0%
22877	4ème	3	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	108	112	+3.7%
22900	4ème	3	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	702	623	-11.3%
22917	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abondant une route à grande circulation	308	176	-42.9%
22918	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule abondant une autoroute	62	35	-43.5%
22919	4ème	2	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	46	47	+2.2%
22921	4ème	3	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	81	64	-21.0%
23082	4ème	3	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	599	352	-41.2%
23273	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	464	414	-10.8%
23800	4ème	3	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	365 677	318 723	-12.8%
25386	4ème	1	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée inférieure à 50 km/h	1 769 966	1 722 923	-2.7%

Contraventions de 4ème classe (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
25434	4ème	6	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	321	281	-12.5%
25611	4ème	3	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	1 251	840	-32.9%
26959	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une zone de rencontre	9	11	+22.2%
26960	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton circulant dans une aire piétonne	57	28	-50.9%
26963	4ème	3	Circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur de véhicule	2	2	+0.0%
27746	4ème	3	Conduite d'une voiture avec chauffeur sans attestation préfectorale après vérification médicale de l'aptitude physique	33	40	+21.2%
28030	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicules débouchant sur une route en franchissant un trottoir	28	16	-42.9%
28031	4ème	4	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton montrant clairement son intention de traverser une chaussée	308	180	-41.6%
28159	4ème	3	Conduite véhicule à deux ou trois roues pour transport à titre onéreux de personnes sans attestation préfectorale	8	8	+0.0%
28648	4ème	3	Circulation d'un véhicule sur une route temporairement fermée	172	286	+66.3%
28649	4ème	1	Franchissement ou chevauchement sans nécessité absolue d'une ligne longitudinale délimitant une bande d'arrêt d'urgence	472	251	-46.8%
31060	4ème	6	Conduite avec un permis probatoire et une alcoolémie d'au moins 0,20 gr/L dans le sang ou 0,10 milligramme dans l'air expiré		1 025	+100.0%
31062	4ème	6	Accompagnement d'élève conducteur et taux d'alcool d'au moins 0,5 g/L dans le sang ou 0,25 mg dans l'air expiré		9	+100.0%
31063	4ème	3	Conduite d'un véhicule avec port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son		2 111	+100.0%
				3 681 016	3 542 980	-3.7%

Contraventions de 5ème classe

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
21526	5ème	6	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	10 195	9 855	-3.3%
22909	5ème	2	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%
22909	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	4	2	-50.0%
26263	5ème	2	Usage d'appareil, dispositif ou produit permettant de se soustraire à la constatation des infractions routières	3		-100.0%
28650	5ème	6	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières		1	+100.0%
28651	5ème	6	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à avertir de la localisation d'instruments de constatation des infractions routières	1		-100.0%
				10 204	9 858	-3.4%

Délits

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
00025	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	47	53	+12.8%
00026	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	1	3	+200.0%
00034	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	8	13	+62.5%
00035	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite		4	+100.0%
00041	Délit	6	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	1 913	1 762	-7.9%
00042	Délit	6	D de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	2 049	1 936	-5.5%
00045	Délit	6	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	138	123	-10.9%
00048	Délit	6	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	125	155	+24.0%
00049	Délit	6	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire		1	+100.0%
00050	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 515	2 486	-1.2%
00051	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	1 631	1 457	-10.7%
00064	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	3	9	+200.0%
00179	Délit	6	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	106	85	-19.8%
00222	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	379	393	+3.7%
00223	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	1 429	1 474	+3.1%
00224	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	175	182	+4.0%
00257	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	898	843	-6.1%
00258	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	43	55	+27.9%
00259	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste		1	+100.0%
01241	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	6	5	-16.7%
01247	Délit	6	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	83 622	74 951	-10.4%
02271	Délit	6	Entrave à la circulation sur une voie publique	12	21	+75.0%
02273	Délit	6	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	2	1	-50.0%

Délits (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
05707	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	1 058	1 029	-2.7%
06221	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	5	6	+20.0%
06245	Délit	6	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	3	6	+100.0%
06246	Délit	6	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	246	254	+3.3%
06247	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	31	37	+19.4%
08544	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	267	236	-11.6%
09009	Délit	6	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	11	19	+72.7%
09164	Délit	6	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	8	3	-62.5%
12314	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	12	16	+33.3%
12315	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	35	35	+0.0%
12323	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	160	160	+0.0%
20504	Délit	6	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	14	10	-28.6%
22037	Délit	6	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	77	60	-22.1%
22988	Délit	6	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	339	362	+6.8%
23758	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	68	75	+10.3%
23759	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	11	7	-36.4%
23760	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8	10	+25.0%
23761	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	15 286	15 792	+3.3%
23762	Délit	6	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	1 790	1 829	+2.2%
24000	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	221	225	+1.8%
24004	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	5	2	-60.0%
24010	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été suspendu	2		-100.0%
24019	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité inférieure ou égal à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	194	197	+1.5%

Délits (suite)

Natif	Classe	Points	Libellé	Infractions 2014	Infractions 2015	Ecart
24020	Délit	6	Blessures involontaires avec incapacité supérieur à 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	11	11	+0.0%
24021	Délit	6	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2	4	+100.0%
25123	Délit	6	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	41	27	-34.1%
25124	Délit	6	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	445	485	+9.0%
25818	Délit	6	Obstacle, par un conducteur, à l'ordre d'envoi en fourrière de son véhicule	6	1	-83.3%
				115 458	106 911	-7.4%

Pour tous renseignements complémentaires :

**Ministère de l'Intérieur
Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières**

Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière

**Place Beauvau
75 008 PARIS CEDEX 08**

**Tél : 01 86 21 59 02
Mél : onisr-dscr@interieur.gouv.fr
Site : www.securite-routiere.gouv.fr**

Rédacteurs :

***Laurent DECOEN, chargé d'exploitation,
Arnaud GUENIVET, chargé d'études,
Colonel Thierry ROUSSEAU, chargé de missions.***

